



EXERCICE

1958-1959

RAPPORT

**DU
MINISTRE**

DES

TERRES

ET

FORÊTS

DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'exercice financier terminé le 31 mars

1959

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DE LA REINE

1959

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Lettre du Ministre des Terres et Forêts au Lieutenant-Gouverneur de la Province	7
Revenus et dépenses du Département des Terres et Forêts	10
Le territoire de la Province	11
Rapport du Service Forestier	15
Organisation du Service Forestier	18
Le domaine forestier du Québec	21
Exploitations forestières	27
Contrôle des exploitations forestières	30
L'industrie forestière du Québec	37
Inventaire et photogrammétrie	43
Pépinières	44
Reboisement	46
Education forestière	46
Recherches forestières	50
Enseignement forestier	53
Rapport du Service de la Protection	57
Coût de la protection des forêts	60
Organisations de protection	62
Superficies protégées	63
Personnel	64
Equipement	66
Protection des forêts sur le parcours des chemins de fer	73
Protection des forêts dans les municipalités rurales	75

Infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts	76
Publicité	78
Ecole de Protection des Forêts	82
Entraînement du personnel	82
Les incendies forestiers en 1958	83
Bureau de Météorologie	101
Bureau d'Entomologie	109
Rapport du Service des Arpentages	123
Rapport du Service du Cadastre	129
Rapport du Service des Terres	133
Appendice No 1 : Liste des concessions forestières rétrécées à la Couronne	138
Appendice No 2 : Liste des nouvelles concessions forestières accordées	138
Appendice No 3 : Liste des transferts de concessions forestières	139
Appendice No 4 : Bois coupés sur les terrains de la Couronne par bassin hydrographique	140
Appendice No 5 : Bois coupés sur les terrains de la Couronne par district administratif	141
Appendice No 6 : Echelle des droits de coupe en vigueur	142
Appendice No 7 : Personnel employé et salaires payés par l'industrie des pâtes et papiers	143
Appendice No 8 : Développement de l'industrie des pâtes et papiers	144
Appendice No 9 : Statistiques sur l'industrie des pâtes et papiers	144
Appendice No 10 : Production des bois à pâtes et des pâtes à papier	145
Appendice No 11 : Développement de l'industrie des bois de sciage	146
Appendice No 12 : Production de lattes et de bardeaux	146
Appendice No 13 : Tenure des terres de la Province	147

RAPPORT DU MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS

A l'Honorable Onésime Gagnon, c.p., c.r.,
Lieutenant-Gouverneur de la Province,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du Département des Terres et Forêts pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1959.

Le Département des Terres et Forêts a connu au cours de cet exercice une période d'activités intenses et de développements importants dans tous ses services administratifs, soit le Service Forestier, le Service de la Protection, le Service des Arpentages, le Service du Cadastre et le Service des Terres.

Le Service Forestier s'est appliqué encore cette année de façon particulière à la redistribution et à l'aménagement des concessions forestières, en vue d'une utilisation plus rationnelle de notre domaine forestier. On a aussi porté une attention spéciale à l'inventaire des forêts et au reboisement des terrains tant publics que privés. A noter également qu'on a intensifié le contrôle des exploitations forestières sur les terrains de la Couronne et qu'on a élargi les cadres du Bureau de Renseignements Forestiers pour le bénéfice des propriétaires forestiers.

Il s'est coupé durant l'exercice 1958-1959 un volume global de 837,009,767 pieds cubes de bois, dont 496,965,828 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 340,043,939 pieds cubes sur les terrains privés. La valeur de la production de notre industrie forestière s'est élevée à \$653,537,274 en 1958. A elle seule l'industrie des pâtes et papiers a produit 4,209,792 tonnes de pâtes et 3,693,541 tonnes de papiers et de cartons. De son côté, l'industrie des bois de sciage a produit 955,148,000 p.m.p. de bois. Ajoutons que les autres industries faisant usage du bois comme matière première ont utilisé cette année des bois pour une valeur de \$75,942,000, pour la fabrication de produits évalués à un montant global de \$187,404,000.

Les 55 usines de pâtes et de papiers de la Province ont employé en 1958 un total de 54,105 personnes, auxquelles elles ont versé en gages ou salaires un montant global de \$179,771,032. De leur côté les 1,613 scieries en opération

en 1958 ont fourni de l'emploi à un total de 12,347 personnes et payé en gages ou salaires un montant global de \$14,476,072. Notons enfin que les 1,496 usines de notre industrie secondaire du bois ont employé en 1958 un total de 18,600 personnes, auxquelles elles ont payé en gages ou salaires un montant global de \$54,331,000.

L'exercice financier 1958-1959 a aussi marqué pour le Service de la Protection une période de progrès remarquables. Au chapitre des feux de forêt, on a obtenu en 1958 les meilleurs résultats depuis trente ans. Il faut en effet remonter à l'an 1928 pour trouver une année qui a été marquée par un plus petit nombre d'incendies et une plus petite superficie incendiée. On a enregistré en 1958 seulement 377 feux de forêt qui ont dévasté une superficie globale de 6,893 acres, comparativement à une moyenne de 1,077 incendies d'une superficie globale de 216,778 acres par année pour les dix années précédentes. Ce sont les voyageurs qui occupaient encore cette année le premier rang parmi les différentes causes d'incendie.

Le Service de la Protection a élargi cette année les cadres du territoire sous sa surveillance par la création d'un nouveau district administratif dans la région de Chibougamau, qui a été la scène de développements importants en ces dernières années. Ajoutons qu'on a entrepris depuis une couple d'années une étude de l'efficacité de nos différentes organisations de protection, une autre initiative qui devrait contribuer à améliorer encore davantage notre système de protection forestière. Des progrès et des développements ont également été réalisés aux chapitres de la publicité et de la propagande, et de la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu. Notons enfin que le Bureau de Météorologie a porté cette année à 168 le nombre des stations de son réseau météorologique.

Dans le domaine de la protection des forêts contre les insectes, on a réalisé en 1958 un autre projet d'arrosages aériens au DDT sur une étendue de 760,000 acres en Gaspésie. Ces arrosages aériens marqueront probablement la fin de la lutte entreprise en 1954 contre l'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette en cette Province. Notons également que le Bureau d'Entomologie a reçu en 1958 un nombre sans précédent d'échantillons d'insectes, pour les fins de son inventaire annuel des insectes forestiers.

Le Service des Arpentages a poursuivi durant cet exercice l'arpentage des terres de la Couronne, en particulier dans les territoires de Mistassini et du Nouveau-Québec, en raison des développements miniers qu'on y a enregistrés en ces dernières années. Beaucoup de travaux de lotissement ont également été effectués, en particulier dans la région du Nord de Montréal, en vue de la concession d'emplacements pour fins de villégiature. Ajoutons que la préparation des cartes géographiques officielles constitue l'une des tâches les plus importantes du Service des Arpentages.

L'augmentation constante des transactions immobilières dans la Province nécessite un grand nombre de subdivisions, d'annulations ou de corrections cadastrales, qui ont occasionné un surcroît de travail considérable au Service du Cadastre. L'on s'est également appliqué durant cet exercice à la mise à jour du cadastre dans les municipalités où les transactions immobilières et les morcellements de propriétés qui s'ensuivent se font à un rythme accéléré, par suite de l'essor prodigieux du développement de notre Province aux points de vue résidentiel et industriel.

La concession d'emplacements pour fins de villégiature dans la région du Nord de Montréal, a constitué l'une des principales activités du Service des Terres au cours de cet exercice. Les développements miniers dans le territoire du Nouveau-Québec ont aussi entraîné une activité extraordinaire en marge de la concession d'emplacements pour fins résidentielles, commerciales ou industrielles dans la ville de Sept-Iles, dont le développement se poursuit à un rythme soutenu. Signalons enfin que le Service des Terres s'occupe de mettre sur pied le rouage administratif qui verra à l'exécution d'une loi qui a été adoptée au cours de la session 1958-1959, dans le but de faciliter le rachat des rentes constituées aux Iles-de-la-Madeleine.

Respectueusement soumis,

JEAN-J. BERTRAND, C.R.

Ministre des Terres et Forêts.

**ÉTAT DES REVENUS DU DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959**

Description	Montant
REVENUS ORDINAIRES	
Service Forestier	\$ 13,264,596.95
Droits de coupe	\$ 12,264,923.46
Rentes foncières	818,350.00
Honoraires de transferts	12,035.00
Honoraires pour examens de mesureurs	672.00
Intérêts et amendes	26,369.59
Primes d'affermage	136,600.00
Primes de sucreries	5,646.90
Service des Terres	445,155.14
Loyers	170,754.65
Ventes	242,990.34
Royautés sur le sable	20,101.74
Biens des Jésuites	
Seigneurie de Lauzon	239.39
Honoraires	77,364.25
Amendes	1,871.00
Intérêts	1,834.17
Total	\$ 13,709,752.09
REVENUS EXTRAORDINAIRES	
Fonds d'éducation : Droits de coupe	\$ 666,977.32
Grand Total	\$ 14,376,729.41

**ÉTAT DES DÉPENSES DU DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959**

Description	Montant
Service civil	\$ 1,787,521.70
Salaires et main-d'oeuvre	2,275,122.57
Dépenses de voyage	779,185.38
Frais de bureau	37,047.46
Protection des forêts	1,780,510.82
Service forestier	395,245.33
Arpentages	1,470,000.00
Photographie aérienne	10,000.00
Reboisement et pépinières	71,301.22
Station forestière de Duchesnay et bourses d'études forestières	116,130.73
Dépenses diverses et imprévues	394.70
Pépinière de Berthierville	85,000.00
Total	\$ 8,807,459.91
Moins recouvrements	\$ 37,952.92
Grand Total	\$ 8,769,506.99

LE TERRITOIRE DE LA PROVINCE

Sans compter la superficie couverte par les eaux du Golfe et du Fleuve St-Laurent, depuis son embouchure jusqu'à l'Île d'Orléans, le territoire de la Province couvre une étendue globale de 596,708 milles carrés. Plus de la moitié de cette superficie, soit une étendue de 312,408 milles carrés située au nord du 52° de latitude, est actuellement considérée comme économiquement inaccessible. Il reste donc une étendue de 284,300 milles carrés, ou 47.6 pour cent de la superficie globale de la Province, que l'on peut considérer comme accessible, dont près des deux-tiers sont constitués de terrains bien boisés.

Près de 58 pour cent du territoire de la Province est constitué de forêts, soit 53.2 pour cent en forêts de la Couronne et seulement 4.4 pour cent en forêts privées. A eux seuls les terrains déboisés ou très peu boisés représentent 40.1 pour cent de ce territoire, tandis que les terrains en culture ne représentent que 2.3 pour cent de la superficie globale de la Province.

Si l'on ne considère que les terrains forestiers situés au sud du 52° de latitude, l'on constate que les neuf-dixièmes sont constitués de forêts de la Couronne sous juridiction provinciale; les forêts des particuliers comptent pour près de 10 pour cent, tandis que les forêts de la Couronne sous juridiction fédérale ne représentent qu'environ 0.1 pour cent des terrains forestiers situés au sud du 52° de latitude.

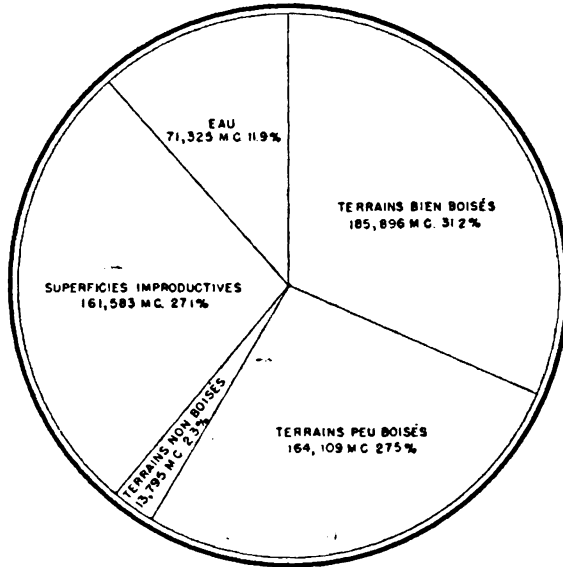
Les tableaux et graphiques ci-joints, préparés par les techniciens du Bureau de l'Economie Forestière au Service Forestier de la Province, reproduisent les plus récentes données sur la distribution et la tenure des terrains de la Province. On trouvera dans l'appendice No 13 un tableau sur la tenure des terrains de la Province, préparé par les techniciens du Service des Terres d'après une compilation en date du 31 mars 1955.

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE

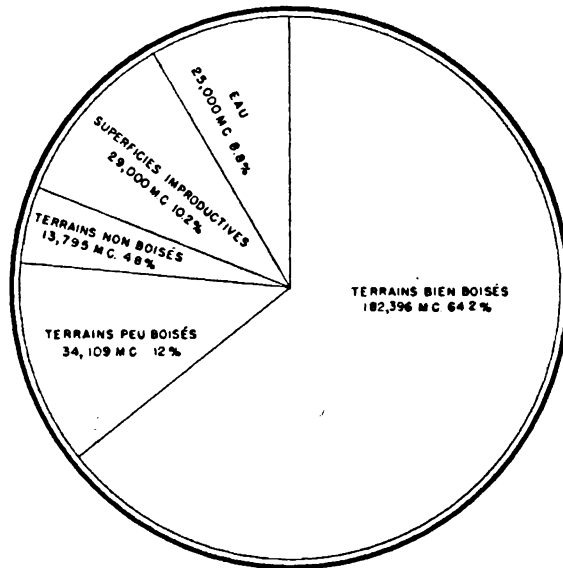
Description	Superficie en milles carrés	
TERRAINS AU NORD DU 52° DE LATITUDE		312,408
Terrains bien boisés	3,500	
Terrains peu boisés	130,000	
Superficies improductives	132,583	
Eau	46,325	
TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE		284,300
Terrains bien boisés	182,396	
Terrains peu boisés	34,109	
Terrains non boisés (en culture, etc.)	13,795	
Superficies improductives	29,000	
Eau	25,000	
Total		596,708 (*)

(*) Ces superficies ne comprennent pas l'étendue couverte par les eaux du Golfe et du Fleuve St-Laurent depuis son embouchure jusqu'à l'Île d'Orléans.

CLASSIFICATION DU TERRITOIRE DE LA PROVINCE
SUPERFICIE GLOBALE 596,708 M.C.



TERRAINS AU SUD DU 52° DE LATITUDE
SUPERFICIE 284,300 M.C.



TENURE DES TERRAINS DE LA PROVINCE

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
FORÊTS DE LA COURONNE (*)	317,598	53.2
Industrie de la pâte et du papier	73,403	12.3
Industrie du sciage	9,230	1.5
Réserves forestières cantonales	3,178	0.5
Gouvernement fédéral (Réserves indiennes, camps militaires, parc, etc.)	441	0.1
Réserves forestières spéciales	752	0.1
Réserves domaniales	2,374	0.4
Lots de colonisation disponibles	3,000	0.5
Forêts vacantes	225,220	37.8
FORÊTS PRIVÉES (*)	26,415	4.4
Industrie de la pâte et du papier	6,905	1.1
Industrie du sciage	1,878	0.3
Autres sociétés	276	0.1
Petits et moyens propriétaires	17,356	2.9
TERRAINS DEBOISÉS OU TRÈS PEU BOISÉS	238,900	40.1
TERRAINS AGRICOLES	13,795	2.3
Total	596,708	100.0

(*) Dans ce tableau, le mot "forêt" est employé pour signifier une étendue forestière ou, dans le cas des terrains vacants de la Couronne, une étendue contenant en grande partie des terrains forestiers productifs ou improductifs.

TENURE DES TERRAINS FORESTIERS AU SUD DU 52° DE LATITUDE (Y compris les superficies en eau et les superficies improductives)

Description	Superficie	
	Milles carrés	Pourcentage
FORÊTS DES PARTICULIERS	26,415	9.8
Grands propriétaires	9,059	3.4
Moyens et petits propriétaires	17,356	6.4
FORÊTS DE LA COURONNE (Ottawa)	441	0.1
Forêt expérimentale	8	—
Réserves indiennes	280	0.1
Camps militaires et autres terrains	36	—
Parc national	117	—
FORÊTS DE LA COURONNE (Québec)	243,649	90.1
Concessions forestières	82,633	30.5
Réserves cantonales	3,178	1.2
Forêts domaniales	2,374	0.9
Lots de colonisation disponibles	3,000	1.1
Réserves	752	0.3
Terrains vacants	151,712	56.1
Total	270,505	100.0



RAPPORT

DU

SERVICE FORESTIER

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai bien l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service Forestier pour l'exercice financier 1958-1959.

La production forestière de l'année dernière pour les bois de toutes catégories et de toutes provenances s'établit à 837,009,767 pieds cubes, soit 496,965,828 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 340,043,939 pieds cubes sur les terrains privés. La valeur de la production forestière du Québec se chiffre par \$653,537,274. A elle seule, l'industrie des pâtes et papiers a produit 4,209,792 tonnes de pâtes, et 3,693,541 tonnes de papiers et cartons. Les scieries de la Province ont produit 955,148,000 p.m.p. de bois de sciage. Les 1,496 usines de l'industrie secondaire du bois ont utilisé des bois pour une valeur de \$75,942,000. La valeur globale de production de ces usines est estimée à \$187,404,009.

Au cours de l'année, les concessionnaires forestiers nous ont soumis des plans d'aménagement qui couvrent une étendue globale de 7,597 milles carrés. Les ingénieurs du Service Forestier ont vérifié les plans d'aménagement de concessions forestières sur une superficie globale de 13,260 milles carrés. Avec les projets d'aménagement en préparation, nous nous trouverons à avoir 92 pour cent de nos concessions régies par un plan d'aménagement.

Nous avons fait inventorier l'an dernier 1,582 milles carrés du territoire forestier de la Couronne; nous avons fait faire la reconnaissance aérienne de 2,743 milles carrés, et l'étude photogrammétrique de 4,311 milles carrés du domaine de la Couronne.

Les travaux de reboisement sur les terrains de la Couronne couvrent une étendue de 674 acres. Il a été employé à cette fin 667,837 plants. Nous avons en outre distribué aux particuliers 2,639,600 plants, pour fins de reboisement sur terrains privés.

Le Bureau de Renseignements Forestiers a agrandi les cadres de son organisation par l'ouverture d'une nouvelle division dans les Cantons de l'Est, avec bureau sous la direction d'un ingénieur forestier à Cowansville.

Dans le domaine de l'enseignement forestier, la Station Forestière de Duchesnay a admis l'année dernière 198 élèves, soit 68 à l'Ecole des Gardes-Forestiers, 21 à la Scierie-Ecole, 57 à l'Ecole de Protection des Forêts et 52 au cours d'initiation forestière présenté par le Bureau de Renseignements Forestiers.

ORGANISATION DU SERVICE FORESTIER

L'organisation du Service Forestier se divise en deux grandes divisions, que l'on désigne respectivement comme le service intérieur et le service extérieur.

a) *SERVICE INTÉRIEUR*

Le Service intérieur du Service Forestier comprend treize organismes, dont on trouvera ci-après une brève description avec, en exergue, le nom de l'officier responsable dans chaque cas.

- 1) *Bureau de l'Economie Forestière* (M. Léo Lafrance, i.f.)
Surveillance de l'aménagement des forêts de la Couronne, dendrométrie, inventaires forestiers, documentation forestière, études photogrammétriques, émission des permis d'exploitation dans les concessions forestières et dans les réserves forestières spéciales.
- 2) *Bureau des Permis Spéciaux* (M. Paul Lemay, i.f.)
Attribution des permis d'exploitation dans les forêts vacantes de la Couronne, en vertu des articles 99 et 120 de la Loi des Terres et Forêts.
- 3) *Bureau des Réserves Cantonales et du Reboisement* (M. J.-A. Roy, i.f.)
Administration des réserves cantonales, entretien et surveillance générale des pépinières temporaires, reboisement sur les terres de la Couronne.
- 4) *Bureau des Exploitations Forestières* (M. Lauréat Garneau, i.f.)
Surveillance des exploitations forestières, contrôle des bons de pension, perception de la taxe du fonds d'éducation sur les terrains privés.
- 5) *Bureau du Mesurage et de la Classification des Bois* (M. Adrien Bilodeau)
Mesurage et contrôle du mesurage des bois coupés dans les forêts de la Couronne, perception des droits de coupe, attribution des certificats permanents et des permis temporaires de mesureurs, émission des permis d'expédition des bois à l'étranger, perception de la taxe du fonds d'éducation sur les terrains de la Couronne.
- 6) *Bureau de l'Enregistrement des Permis de Coupe* (M. Léon Boulanger)
Enregistrement et renouvellement des titres de concessions forestières, contrôle des transferts de titres, perception de la rente foncière.
- 7) *Bureau de Renseignements Forestiers* (M. Roch Delisle, i.f.)
Education forestière des propriétaires de lots boisés, en vue d'un meilleur aménagement de leurs forêts, préparation de plans de reboisement, conseils techniques sur la culture de l'érablière et de la terre à bois, sur la tenue d'une comptabilité forestière adéquate, etc. On trouvera plus loin, sous la rubrique du service extérieur, la liste des bureaux divisionnaires qui relèvent de cet organisme.
- 8) *Bureau de la Petite Industrie et de la Statistique Forestière* (M. Ls. de G. Dubois)
Recherches et propagande en faveur du développement de la petite industrie forestière, aide technique aux industriels forestiers dans l'organisation et le fonctionnement des moulins à scie, ateliers, etc., recherches en vue d'une meilleure utilisation des bois et des déchets des scieries, compilation des données statistiques relatives aux industries forestières et aux dérivés du bois provenant des terrains privés comme des terres publiques.
- 9) *Bureau des Archives* (M. A. Hototte)
Enregistrement, contrôle, distribution et conservation des dossiers.

- 10) *Bureau de l'Utilisation des Bois* (M. J.-R.-Alfred Legendre)
 Propagande en faveur de nos produits forestiers au moyen de tracts, causeries, etc. Ce Bureau maintient une exposition permanente des plus belles pièces de menuiserie obtenues par un emploi judicieux des bois du Québec.
- 11) *Bureau des Scieries et Erablières* (M. J.-A. Boissonneault, i.f.)
 Contrôle des scieries, émission des permis d'installation de moulins à scie, surveillance des émissions des permis de scieries, perception des dépôts-garantie et des frais de location, contrôle des permis et perception des droits de sucrerie.
- 12) *Bureau de Sylviculture et de Botanique* (M. Jean Smith, i.f.)
 Renseignements et travaux d'ordre sylvicole et botanique, traitements sylvicoles à l'intérieur des plantations sur les terres de la Couronne, études de rendement et d'accroissement des massifs boisés au moyen de places d'études permanentes.
- 13) *Entrepôt du Service Forestier* (M. R.-A. Blais)
 Contrôle de l'outillage et du matériel d'équipement entreposés à Québec ou distribués dans les districts administratifs.

b) *SERVICE EXTÉRIEUR*

Le Service extérieur du Service Forestier comprend tous les bureaux ou organismes distribués un peu partout dans la Province et dont on trouvera ci-après une brève description.

1) *Bureaux de district*

Le territoire de la Province a été divisé pour fins administratives en onze districts, chacun sous la conduite d'un ingénieur forestier dénommé chef de district et dont voici la liste avec, en exergue, le nom et adresse du chef de district.

<i>District</i>	<i>Chef de district</i>
Abitibi	Albert Côté, i.f., Amos
Témiscamingue	Lucien Castonguay, i.f., Rouyn
Gatineau	Jean Lebleu, i.f., Hull
Nord de Montréal	Paul Kieffer, i.f., Montréal
St-Maurice	Maurice Descoteaux, i.f., La Tuque
Chicoutimi	Maurice Noreau, i.f., Chicoutimi
Roberval	Ls-Philippe Samson, i.f., Roberval
Québec	Thomas Barry, i.f., Québec
Rive-Sud	Hervé Lizotte, i.f., Notre-Dame-du-Lac
Gaspésie	Gédéon Roy, i.f., Rimouski
Côte-Nord	Paul-Emile Jean, i.f., Hauterive

Mentionnons que chacun de ces chefs de district du Service Forestier agit également comme chef de district pour le Service de la Protection et les autres services du Département des Terres et Forêts.

2) *Bureaux divisionnaires du Bureau de Renseignements Forestiers*

Le Bureau de Renseignements Forestiers, dont il a été question sous la rubrique du service intérieur du Service Forestier, se ramifie en treize bureaux divisionnaires, chacun sous la direction d'un ingénieur forestier et dont voici la liste avec, en exergue, le nom de l'ingénieur divisionnaire.

<i>Division</i>	<i>Ingénieur divisionnaire</i>
Québec	Armand Fafard, i.f.
Beauceville	Paul-Emile Fortin, i.f.
Sherbrooke	Jean Dumoulin, i.f.
Lévis	Jean-Paul Dubé, i.f.
St-Jérôme (Lac St-Jean)	Maurice Kirouac, i.f.
Amqui	Jacques Brûlé, i.f.
Chandler	Marcel Leveillé, i.f.
Hull	Adrien Larrivée, i.f.
Trois-Rivières	Percy Whissell, i.f.
St-Hyacinthe	Hermel Fournier, i.f.
Rimouski	Romuald Fournier, i.f.
Ste-Anne de la Pocatière	Raymond Lord, i.f.
Cowansville	Roger-R. Roy, i.f.

3) *Station Forestière de Duchesnay*

Fondée en 1935, la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, dont M. Jean-Marie Pleau, i.f., est le Directeur-général, est à la fois une forêt expérimentale, un centre d'enseignement forestier et une station de recherches forestières. C'est en effet à Duchesnay que sont situés l'Ecole des Gardes Forestiers et la Scierie-Ecole ainsi que le Laboratoire des Produits Forestiers.

La Station Forestière de Duchesnay est également le site de l'Ecole de Protection des Forêts, du laboratoire du Bureau d'Entomologie et la station expérimentale du Bureau de Météorologie, trois organismes relevant du Service de la Protection.

4) *Pépinières forestières provinciales*

Le Service Forestier maintient depuis déjà plusieurs années trois pépinières permanentes, dont l'une est située à Berthierville, sous la direction de M. Tancrède Deslauriers, i.f., une autre à Grandes-Piles, près de Grand'Mère,

sous la direction de M. Maurice Descoteaux, i.f., et une troisième à Paspébiac, en Gaspésie, sous la direction de M. Edouard Grandmont, i.f.

En plus de ces trois pépinières principales, le Service Forestier possède également dix pépinières secondaires, situées pour la plupart dans des réserves cantonales, soit à Guigues, Macpès, Normandin, Parke, Rivière-du-Loup, Trécesson, St-Louis-du-Ha!-Ha!, Laterrière, Sayabec et aux Iles-de-la-Madeleine.

L'on verra enfin au chapitre des pépinières que le Service Forestier opère également sept autres pépinières volantes destinées spécialement au reboisement des terrains privés.

LE DOMAINE FORESTIER DU QUÉBEC

Le domaine forestier du Québec est divisé en deux grandes classes. La première est composée des forêts de la Couronne, qui détient à elle seule les droits sur une superficie globale de 243,649 milles carrés ou 90.1 pour cent des forêts de la Province. La deuxième est composée des forêts privées, qui couvrent une superficie globale de 26,415 milles carrés ou 9.8 pour cent des forêts du Québec. Il faudrait ajouter à ces deux catégories les propriétés du Gouvernement Fédéral, qui ne couvrent toutefois qu'une étendue de 441 milles carrés ou 0.1 pour cent du total.

Les propriétaires de forêts privées et les autorités fédérales ne sont évidemment pas assujettis aux lois et règlements concernant l'aménagement des terrains boisés de la Province. Notons toutefois que les ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers s'occupent activement depuis plusieurs années de convertir aux méthodes sylvicoles les propriétaires de lots boisés ou de fermes forestières. Les succès remportés en ce sens au cours des dernières années sont des plus encourageants.

De leur côté les forêts de la Couronne se divisent en six grandes catégories, soit : a) les concessions forestières; b) les réserves cantonales; c) les forêts domaniales; d) les lots de colonisation disponibles; e) les réserves forestières spéciales; f) les terrains vacants de la Couronne. Comme on pourra le constater ci-après, chacune de ces catégories est régie par un ensemble de lois et de règlements particuliers.

a) *CONCESSIONS FORESTIÈRES*

Les concessions forestières sont constituées de terrains de la Couronne afferchés pour fins d'exploitation forestière. Elles couvrent une étendue globale de 82,633 milles carrés, soit une augmentation de 130 milles carrés com-

parativement à l'exercice précédent. Elles représentent 30.5 pour cent de la superficie totale des terrains forestiers de la Province au sud du 52° de latitude.

La liste complète des concessionnaires forestiers de la Province a été publiée dans le Rapport du Ministre des Terres et Forêts pour l'exercice financier 1956-1957. On trouvera dans l'appendice No 1, à la fin du présent rapport, la liste de concessions forestières qui ont été rétrocédées à la Couronne au cours du dernier exercice financier. On trouvera également dans l'appendice No 2 la liste des nouvelles concessions forestières accordées au cours de cet exercice, et dans l'appendice No 3 la liste des transferts de concessions forestières effectués durant le même exercice.

L'aménagement des concessions forestières est régi par l'article 12 des Règlements des Bois et Forêts. En vertu de cet article, tout concessionnaire forestier est tenu d'aménager les forêts de ses concessions d'après les données techniques et sous la surveillance du Service Forestier de la Province. Il doit à cette fin "fournir au Ministère, en plus d'un plan d'aménagement pour toute l'étendue des forêts qui lui sont affermées, un plan spécial d'aménagement pour le secteur qui doit être mis en exploitation au cours de la première année". Notons que plus de 92 pour cent de la superficie globale des concessions forestières est présentement couverte par un plan d'aménagement ou le sera bientôt par un plan d'aménagement actuellement en préparation.

Il y a lieu de noter que la superficie des concessions forestières dont il est ici question englobe les concessions spéciales, d'une étendue de 806 milles carrés. Plusieurs de ces concessions spéciales ne sont pas assujetties aux prescriptions de l'article 12 des Règlements des Bois et Forêts et, dans bien des cas, les détenteurs de ces concessions sont exempts de la plupart des autres obligations imposées aux concessionnaires réguliers.

On trouvera dans le tableau No 1 la liste des plans d'aménagement soumis au Service Forestier au cours du dernier exercice financier, et dans le tableau No 2 la liste des plans d'aménagement qui ont été vérifiés par les ingénieurs du Service Forestier durant le même exercice.

b) *RÉSERVES CANTONALES*

Les réserves cantonales sont des étendues de forêts vacantes de la Couronne, réservées pour le bénéfice des colons et des cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur terre. Ces derniers peuvent, sur paiement d'un droit de coupe et des frais de mesurage, y obtenir des permis de coupe de bois pour des fins domestiques, mais non pour des fins commerciales.

Tableau No 1

**PLANS D'AMÉNAGEMENT REÇUS AU COURS DE
L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959**

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie milles carrés
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Manouane	1,358
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivières Batiscan et Ste-Anne	771
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Trenche	1,150
Gaspesia Sulphite Company Ltd.	Rivières Grand et Petit Pabos	534
Grand River Company	Grande Rivière	102
Howard Smith Paper Mills Ltd.	Rivières York et St-Jean	447
Howard Smith Paper Mills Ltd.	Rivière Oskélanéo	75
Jalbert et Tremblay Ltée	Canton Harvey	9
Jos.-A. Dufresne	Canton Pascal	12
Joseph Houde	Cantons Sagard et Ducreux	50
Les Industries de Girardville	Rivière Mistassini	50
Le Syndicat Coopératif d'Achats & Ventes de St-Bruno	Rivière Blanche	42
Ovila Potvin & Fils Ltée	Lac Kénogami	32
Paradis Lumber Regd.	Canton Pilote	50
Price Brothers & Company Ltd.	Rivière Shipshaw	1,117
St. Raymond Paper Ltd.	Rivière Ste-Anne	204
The E. B. Eddy Company	Rivière Coulonge	1,594

Tableau No 2

**PLANS D'AMÉNAGEMENTS VÉRIFIÉS AU COURS DE
L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959**

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie milles carrés
Canadian International Paper Company	Rivière Gatineau	7,187
Canadian Splint Company Ltd.	Rivière à l'Ours	80
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Métabetchouan	920
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Rivière Péribonka	1,530
Consolidated Paper Corporation Ltd.	Riv. Mattawin (Partie supér.)	1,400
D'Auteuil Lumber Company Ltd.	Canton Betsiamites	25
D'Auteuil Lumber Company Ltd.	Rivière Noire	18
Donnacona Paper Company Ltd.	Rivière Madeleine	99
Forêt Coulonge Inc.	Lac Duval	42
Laberge & Frère Enrg.	Rivière du Cran	50
Le Syndicat forestier St-Alexis-des-Monts	Rivière Mattawin	50
Price Brothers & Company Ltd.	Rivières Métis et Rimouski	569
Quebec North Shore Paper Company	Rivière aux Rochers	799
St. Lawrence Corporation Ltd.	Rivière Trinité	400
St. Simeon Timber Products Ltd.	Canton Chauveau	59
The James Maclaren Company Ltd.	Rivière du Sourd (Partie)	32

Ces réserves cantonales sont créées à même les terrains vacants de la Couronne, en vertu de l'article 109 de la Loi des Terres et Forêts, qui se lit comme suit : "Il est loisible au Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur recommandation du Ministre des Terres et Forêts, de choisir et de mettre à part, de temps en temps, dans toute partie de la Province où la Couronne possède des forêts de valeur commerciale ou non, une partie des terrains ou tous les terrains non aliénés par vente ou autrement, pour en former des réserves forestières distinctes qui sont appelées réserves forestières cantonales".

Si cependant il ne se trouve pas de terrains de la Couronne accessibles et disponibles pour constituer une réserve cantonale dont l'intérêt public exige l'établissement, le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut, en vertu de l'article 115, autoriser le Ministre des Terres et Forêts à acquérir des terrains à cette fin, par achat, échange ou expropriation.

A la fin du dernier exercice financier, le nombre de ces réserves s'élevait à 209 couvrant une superficie globale de 3,178.9 milles carrés, comparativement à 208 réserves couvrant une superficie de 3,177.5 milles carrés à la fin de l'exercice précédent.

La liste complète des réserves cantonales de la Province a été publiée dans le Rapport du Ministre des Terres et Forêts pour l'exercice financier 1956-1957.

c) *FORÊTS DOMANIALES*

Les forêts domaniales sont des étendues de terrains vacants de la Couronne constituées comme telles pour servir spécialement de réserves pour les besoins de l'industrie forestière, en vertu de l'article 108 de la Loi des Terres et Forêts, dont voici un extrait : "Le Ministre des Terres et Forêts est chargé d'administrer ces forêts. Il peut les exploiter par des coupes faites en régie ou à l'entreprise, sous la direction du Service Forestier. Il peut aussi affermer, pour une durée de temps limitée, certaines parties de ces forêts, dont l'exploitation doit alors être conduite suivant les indications du Service Forestier".

Les forêts domaniales couvrent une étendue globale de 2,374 milles carrés, soit un peu moins de 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

d) *LOTS DE COLONISATION DISPONIBLES*

Les lots de colonisation disponibles sont des terrains vacants de la Couronne classés comme propices à l'agriculture, qui sont transférés au Département de la Colonisation par arrêté-en-conseil. Ils couvrent une étendue d'environ 3,000 milles carrés, soit un peu plus de 1 pour cent de la superficie des terrains de la Province au sud du 52° de latitude.

e) RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES

Les réserves spéciales sont des étendues de forêts vacantes ou affermées de la Couronne, qui ont été réservées en faveur de certains syndicats forestiers de la Province. Seuls ces derniers peuvent être autorisés à y exécuter des coupes pour fins commerciales. Il arrive toutefois que des particuliers puissent obtenir des permis de coupe sur ces superficies, mais pour des fins domestiques seulement.

Ces réserves spéciales sont créées en vertu des articles 115 et 116 de la Loi des Terres et Forêts. L'article 116 se lit comme suit : "Le Lieutenant-Gouverneur en conseil, sur la proposition du Ministre des Terres et Forêts, peut établir des réserves forestières spéciales pour les colonies forestières. Toutes les dispositions relatives aux réserves cantonales s'appliquent à ces réserves, tant pour leur établissement que pour leur administration; mais le permis de coupe maximum par année, pour chaque colon établi dans une colonie de cette nature, est de soixante cordes de bois à pulpe ou de quatre mille pieds cubes de bois de sciage." D'autre part, l'article 115 stipule que le Lieutenant-Gouverneur en conseil peut autoriser le Ministre des Terres et Forêts à faire des échanges de territoires nécessaires à la création de réserves spéciales.

On trouvera dans le tableau No 3 la liste des réserves forestières spéciales actuellement en vigueur. Comme on pourra le constater, ces réserves spéciales sont classées en deux groupes, à savoir : a) les réserves non affermées, constituées à même les terrains vacants de la Couronne; b) les réserves affermées, constituées à même les concessions forestières. Des renseignements détaillés concernant ces réserves spéciales ont été publiés dans le Rapport du Ministre des Terres et Forêts, pour l'exercice financier 1956-1957.

Tableau No 3
LISTE DES RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES

Description	Superficie en milles carrés	Année de création
RÉSERVES NON AFFERMÉES		
Fournière	275	1948
Fox	10	1942
Baie de Gaspé-Nord	14	1942
La Vérendrye	3	1943
Madeleine et Mont-Louis	255	1949
Sydenham	42	1942
Grande-Vallée	153	1938
RÉSERVES AFFERMÉES		
Anse St-Jean et Canton Hébert	86	1939
Boileau-Ferland	88	1937
Robidoux	60	1943

Les réserves de La Vérendrye, de Boileau-Ferland, d'Anse-St-Jean et Canton Hébert, de Robidoux et de Fournière sont sous la juridiction exclusive du Département des Terres et Forêts. Par contre, les réserves de Sydenham, de Baie de Gaspé-Nord, de Madeleine et Mont-Louis, de Fox et de Grande-Vallée sont administrées conjointement par le Département des Terres et Forêts et le Département de la Colonisation. Voici les attributions respectives de ces deux Départements en rapport avec l'administration de ces réserves. Le Département des Terres et Forêts est chargé : a) D'assurer à chaque syndicat, dans la mesure du possible et sur une base permanente, l'exploitation annuelle du volume de coupe fixé par le Département de la Colonisation; b) D'effectuer les inventaires forestiers, de préparer les plans d'aménagement et d'en surveiller l'exécution; c) D'émettre les permis de coupe sur recommandation du Département de la Colonisation; d) De surveiller l'exécution des coupes; e) D'effectuer le mesurage au taux réglementaire; f) D'adresser les comptes de droits de coupe à chaque syndicat et de percevoir les dits droits par l'intermédiaire du Département de la Colonisation; g) D'assurer, à ses frais, la protection de la forêt contre le feu et les autres agents destructeurs. De son côté, le Département de la Colonisation doit : a) Assurer l'assistance requise pour certains services jugés nécessaires à la conduite économique des opérations (service technique, exploitation, comptabilité, aide à la construction et à l'entretien des chemins principaux, etc.); b) Etablir le volume minimum des coupes annuelles nécessaires à la conduite économique des opérations forestières de chaque syndicat, ainsi que le volume répondant aux besoins de la population; c) Servir d'intermédiaire entre le Département des Terres et Forêts et les syndicats, pour les demandes d'émission des permis de coupe et des permis d'expédition ainsi que pour la perception des droits de coupe.

f) *TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE*

On entend par terrains vacants de la Couronne les terres du domaine public qui n'ont pas encore été afferméées ou constituées en réserves cantonales, en forêts domaniales, en réserves forestières spéciales ou en lots de colonisation disponibles.

Les terrains vacants de la Couronne situés au sud du 52° de latitude couvrent une étendue globale de 151,712 milles carrés, soit 56.1 pour cent des terrains forestiers de la Province au sud de cette latitude. A cause de leur inaccessibilité économique actuelle, il n'est pas fait mention ici des terrains vacants de la Couronne situés au nord du 52° de latitude. La grande majorité de ces terrains vacants, actuellement considérés comme inaccessibles, se trouvent dans la partie nord des comtés d'Abitibi, Roberval, Chicoutimi et Saguenay, ainsi que dans les territoires d'Abitibi et de Mistassini.

Depuis 1931, le Département des Terres et Forêts peut émettre des permis de coupe annuels et non transférables, pour fins commerciales sur les

terrains vacants de la Couronne, en vertu de l'article 99 de la Loi des Terres et Forêts qui se lit comme suit : "Le Ministre est autorisé à émettre, sans enchère publique et sans avis préalable, des permis spéciaux valides pour une période de douze mois à compter de la date de leur émission, pour la coupe du bois sur les terrains vacants de la Couronne pour un volume n'excédant pas 150,000 pieds cubes par permis, moyennant le paiement des droits de coupe et suivant les conditions ordinaires et spéciales spécifiées par la loi et les règlements en vigueur et par l'arrêté-en-conseil autorisant l'émission de tel permis spécial. Le volume peut être porté à trois-cent-mille pieds cubes, lorsque les bois coupés sont destinés à être débités dans une scierie dont l'exploitation est économiquement nécessaire à une localité voisine. Aucune personne ou compagnie ne peut obtenir au cours d'une même année plus d'un permis mentionné ci-dessus ni ne peut en obtenir un nouveau, sans avoir entièrement payé toutes les sommes qu'elle doit à la Couronne. Tous les bois coupés en vertu de ces permis spéciaux doivent être manufacturés ou utilisés dans les limites de la Province de Québec."

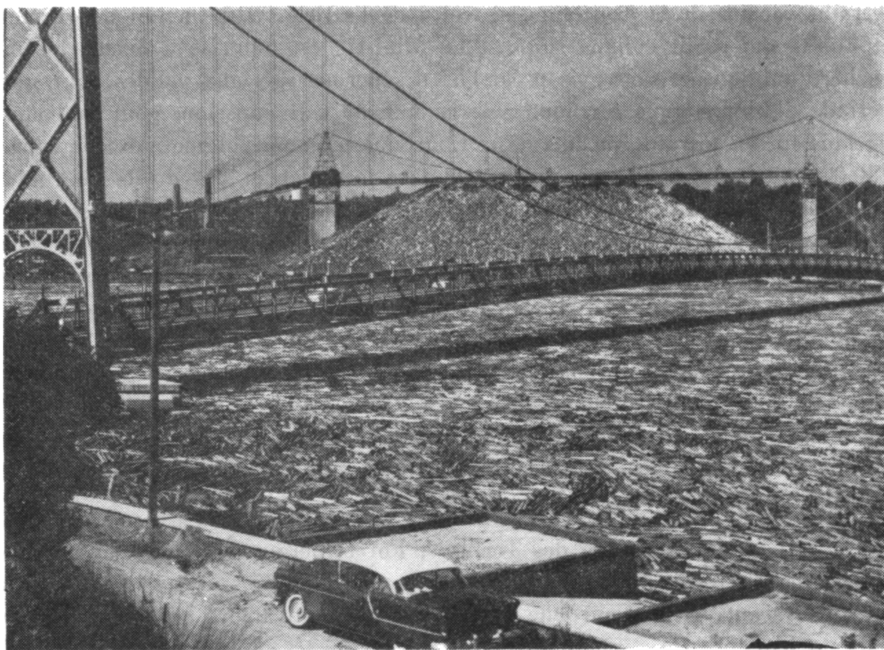
L'article 120 de la Loi des Terres et Forêts permet également au Département des Terres et Forêts d'émettre des permis pour fins domestiques sur les terrains vacants de la Couronne, aux colons ou cultivateurs qui n'ont pas de bois sur leur lot.

Le tarif des droits de coupe pour les bois coupés pour fins commerciales est généralement le double du tarif régulier en vigueur dans les concessions forestières. Quant aux permis accordés pour fins domestiques, les droits sont les mêmes que ceux des concessions.

Comme on pourra le constater au chapitre des exploitations forestières (Tableau No 4), le volume des coupes de bois effectuées sur les terrains vacants de la Couronne au cours de l'exercice financier 1958-1959 s'élève à 48,242,570 pieds cubes dans le cas des permis accordés pour fins commerciales en vertu de l'article 99, et à 3,277,955 pieds cubes dans le cas des permis accordés pour fins domestiques en vertu de l'article 120.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Il s'est coupé dans le Québec, en 1958, un volume global de 837,009,767 pieds cubes de bois. Notre Bureau de Mesurage et de Classification des Bois rapporte en effet qu'il s'est coupé durant l'exercice financier 1958-1959, un volume global de 496,965,828 pieds cubes de bois sur les terrains de la Couronne. D'autre part, notre Bureau de la Statistique Forestière rapporte que le volume des bois coupés en 1958 sur les terrains privés s'est élevé à 340,043,939 pieds cubes.



Il s'est coupé dans la Province de Québec au cours de l'exercice financier 1958-1959 un volume global de 837,009,767 pieds cubes de bois, dont 496,965,828 pieds cubes sur les terrains de la Couronne et 340,043,939 pieds cubes sur les terrains privés.

Les 496,965,828 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne se répartissent comme suit : a) Bois à pâte et à papier, 349,112,108 pieds cubes ou 70.3 pour cent; b) Bois de sciage, 140,710,756 pieds cubes ou 28.3 pour cent; c) Autres bois, 7,142,964 pieds cubes ou 1.4 pour cent. Ces 496,965,828 pieds cubes ne comprennent pas toutefois les 7,454,400 pieds cubes de bois qui ont servi au chauffage des camps d'exploitation forestière, ni les 18,884,705 pieds cubes de bois qui furent utilisés à la construction de ces camps de même qu'au paillage et au bachonnage des chemins de chantier et à la construction de petites écluses en bois, ni enfin les 281,437 pieds cubes de bois qui ont été rapportés à l'unité, tel que piquets, perches, bois de réduction de minéral, etc. Si l'on tient compte de tous ces items, le volume global des bois coupés sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1958-1959 s'établirait donc à 523,586,385 pieds cubes. Comme on pourra le constater au tableau No 4, ce volume de 496,965,828 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne est d'ailleurs bien en deçà du volume des coupes de bois qui avaient été autorisées durant cet exercice, lequel volume s'élevait à 568,604,194 pieds cubes, dont 506,919,840 pieds cubes ou 89.1 pour cent sur les concessions forestières.

Tableau No 4

VOLUME DES COUPES DE BOIS AUTORISÉES SUR LES TERRAINS DE
LA COURONNE DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959

Description	Nombre de pieds cubes	Pourcentage
Concession forestières		
Coupes effectuées par le concessionnaire	435,998,529	76.7
Coupes de bois vendues sur pied	70,921,321	12.5
Terrains vacants		
Coupes pour fins commerciales	48,242,570	8.5
Coupes pour usage domestique	3,277,955	0.5
Réserves cantonales	5,560,469	1.0
Réserves spéciales		
Coupes pour fins commerciales	4,411,700	0.8
Coupes pour usage domestique	191,650	—
Total	568,604,194	100.0

On trouvera dans l'appendice No 4 un tableau détaillant la répartition par bassin hydrographique, des 496,965,828 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne au cours de l'exercice financier 1958-1959. On trouvera d'autre part dans l'appendice No 5 un tableau montrant la répartition des mêmes coupes de bois par district administratif du Service Forestier, suivant la catégorie de forêt de la Couronne et la nature des coupes effectuées.

On verra enfin dans les tableaux Nos 5 et 6 comment se répartissent les 496,965,828 pieds cubes de bois coupés sur les terrains de la Couronne durant l'exercice financier 1958-1959, selon respectivement la condition des bois coupés (Tableau No 5) et la nature des produits tirés de ces bois (Tableau No 6).

Tableau No 5

BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959, SELON LEUR CONDITION

Conditions des bois coupés	Nombre de			Total	
	Pieds cubes	P.M.P.	Cordes	Nombre de pieds cubes	Pour- centage
Bois verts	91,266,845	681,578,213	2,574,791	446,439,723	89.8
Bois brûlés (Arsins)	1,439,555	808,239	44,870	5,415,153	1.1
Bois affectés par des ma- ladies ou des insectes	13,432,746	18,108,672	275,765	40,494,504	8.1
Bois écorcés à la sève ..	929,921	—	27,456	3,263,681	0.7
Bois écorcés au couteau ou à la plane	2,685	—	—	2,685	—
Bois défectueux, dessé- chés ou morts	124,566	501,303	153	237,832	0.1
Châblis	34,174	2,723,080	6,276	1,112,250	0.2
Total	107,230,492	703,719,507	2,929,311	496,965,828	100.0

Tableau No 6

**BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959, SELON LA NATURE DES PRODUITS**

Nature des produits	Nombre de			Total en pieds cubes
	Pieds cubes	P.M.P.	Cordes	
Bois à pâte et à papier	103,586,519	—	2,837,684	344,789,659
Bois de sciage	89,904	703,073,209	26	140,710,756
Bois de chauffage	61,745	—	47,063	4,061,500
Bois de chauffage (houppiers de bois de sciage)	—	—	892	75,820
Bois de chauffage (pour chantiers)	—	—	129	10,965
Grand bois	1,023,674	94,112	—	1,042,496
Bois en grumes utilisés au paillage et au bachonnage des chemins de chantier	22,068	427,463	—	107,561
Bois de carbonisation et de distillation	—	—	57	4,845
Bois à fuseaux	421,919	—	9,021	1,188,704
Traverses de chemin de fer	199,794	63,344	—	212,463
Bois de clôture (piquets et perches)	14,013	—	—	14,013
Bois de mines (étais)	16,743	—	—	16,743
Bois de mines (pièces de garnissage)	19,111	—	—	19,111
Pilots de bois ronds	17,463	—	—	17,463
Bois à pâte (houppiers de bois de sciage)	1,402,190	—	34,356	4,322,449
Bois de bardeau (corde)	—	—	3	255
Autres bois	355,949	41,379	80	371,025
Total	106,230,492	703,719,507	2,929,311	496,965,828

CONTRÔLE DES EXPLOITATIONS FORESTIÈRES

Tous les mesurages de bois coupés sur les terrains de la Couronne doivent être effectués par des mesureurs dûment reconnus par le Département des Terres et Forêts. A date depuis 1880, il a été émis un total de 6,685 permis de mesureur de bois. Durant l'exercice financier 1958-1959, l'on en comptait 3,588, dont 96 ont été émis au cours de cet exercice.

Des permis de mesureur ne sont émis qu'aux gradués de la Faculté d'Arpentage et de Génie Forestier de l'Université Laval et de l'École des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole, de Duchesnay, qui ont satisfait aux examens du Bureau des Examineurs des Mesureurs de Bois, tenus chaque année à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf.



Le Département des Terres et Forêts a émis au cours de l'exercice 1958-1959 des permis d'expédition ou d'exportation pour un volume global de 119,075,436 pieds cubes de bois de toutes catégories.

Notons toutefois qu'il a été émis cette année six permis spéciaux de mesureur, dont quatre à des employés du Service Forestier et deux à des gradués de l'École des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole, de Duchesnay. Dans le cas des quatre employés du Service Forestier, il s'agissait de gardiens de résér-

ves forestières cantonales qui n'étaient pas mesureurs de bois. Quant aux deux autres, il s'agissait de jeunes gradués de l'Ecole des Gardes-Forestiers ou de la Scierie-Ecole qui étaient sur le point d'atteindre leur majorité et auxquels on a accordé un permis de mesureur avant l'âge réglementaire, parce qu'il y avait un besoin urgent de mesureurs.

Tableau No 7

MESUREURS EMPLOYÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1958-1959

Description	Nombre	
PAR L'INDUSTRIE FORESTIÈRE		1,169
Mesureurs	994	
Vérificateurs	113	
Chefs-mesureurs	91	
Autres	71	
PAR LE DÉPARTEMENT DES TERRES ET FORÊTS		486
Mesureurs	249	
Vérificateurs	140	
Inspecteurs	70	
Chefs-vérificateurs	12	
Autres	15	
Total		1,655

Comme on pourra le constater au tableau No 7, un total de 1,655 mesureurs ont été employés au cours d'exercice financier 1958-1959, dont 1,169 par l'industrie forestière et 486 par le Département des Terres et Forêts. Le mesurage des bois coupés dans les concessions forestières étant à la charge des concessionnaires, il est logique de s'attendre à ce que ces derniers constituent la principale source d'emploi des mesureurs, en raison du volume considérable de leurs exploitations. De son côté, le Département des Terres et Forêts requiert également un certain nombre de mesureurs pour le cubage des bois coupés sur les terrains non affermés de la Couronne, de même que pour le contrôle et la vérification du mesurage des bois coupés dans les concessions forestières.

Comme on pourra s'en rendre compte au tableau No 8, les mesureurs du Département des Terres et Forêts ont effectué au cours de l'exercice financier 1958-1959 un total de 7,027 vérifications des mesurages faits sur les concessions forestières par les mesureurs à l'emploi de l'industrie forestière. Ces vérifications ont porté sur les quantités suivantes de bois coupés : 150,173 cordes, 31,249,179 p.m.p. et 4,875,199 p.c., soit l'équivalent de 23,889,414 pieds cubes solides. Ces vérifications, qui ont porté sur une moyenne de 4.81 pour cent

Tableau No 8

VÉRIFICATIONS DE MESURAGES EFFECTUÉES SUR LES CONCESSIONS
FORESTIÈRES DURANT L'EXERCICE 1958-1959

District administratif	Nombre de vérifications	Nombre de			% de précision des mesurages	% vérifié sur total des bois coupés
		Cordes	P.M.P.	Pieds cubes		
Abitibi	266	8,303	4,029,534	22,025	100.35	4.01
Témiscamingue	391	1,398	4,693,436	54,255	100.09	5.27
Gatineau	778	1,226	7,122,035	636,553	99.89	5.19
Nord de Montréal	738	5,552	8,273,334	2,358,861	100.13	11.56
St-Maurice	1,262	31,907	534,997	974,621	99.62	4.44
Chicoutimi	1,134	25,715	642,009	102,883	99.64	7.24
Roberval	786	11,669	1,457,672	152,576	99.79	2.50
Québec	405	8,701	556,995	135,725	100.15	2.30
Rive-Sud	422	732	2,881,626	—	100.71	8.98
Caspésie	295	12,216	858,625	—	99.74	1.96
Côte-Nord	550	42,754	197,826	437,700	100.18	5.93
Total ou moyenne	7,027	150,173	31,248,179	4,875,199	99.97	4.81

du volume total des bois coupés par les concessionnaires forestiers de la Province, ont permis de constater que les mesurages étaient précis dans une proportion de 99.97 pour cent. Les pourcentages de précision mentionnés dans ce tableau expriment le rapport entre les résultats obtenus par les mesurateurs des concessionnaires forestiers et ceux obtenus par les vérificateurs du Département des Terres et Forêts. Le mesurage des vérificateurs étant pris comme base ou 100 pour cent, les pourcentages inférieurs à 100 pour cent signifient donc un mesurage trop serré, tandis que ceux supérieurs à 100 pour cent indiquent un mesurage trop généreux.

Notons que le mesurage des bois coupés sur les terrains de la Couronne doit se faire d'après les unités suivantes, définies dans les "Règlements du mesurage" :

a) En pieds cubes, pour tous les bois mesurés à la pièce, bois flacheux, bois méplats, bois équarris, bois ronds ou grumes de toute longueur. Toutefois les bois à pâte pourront être, au choix du concessionnaire, mesurés au pied cube ou à la corde.

b) En pieds mesure de planche, pour tous les bois exclusivement destinés au sciage, c'est-à-dire destinés à être convertis en bois d'oeuvre dans une scierie. Pour fins de mesurage, seules seront considérées comme billes de sciage les billes d'une longueur de huit à vingt pieds inclusivement. Le Ministre des Ter-

res et Forêts pourra toutefois dans certains cas, s'il le juge à propos, considérer comme billes de sciage les billes de moins de huit pieds de longueur.

c) A la corde de 128 pieds cubes, volume apparent, pour tous les empilements de bois à fuseaux, de bois à lattes, de bois à bardeaux, de bois de chauffage, ainsi que pour les bois à pâte qui ne seront pas mesurés au pied cube ou à la pièce.

d) Les produits suivants, façonnés en forêt : traverses, perches, piquets, pilotis, poteaux de téléphone, de télégraphe, de transmission, etc., doivent être dénombrés puis leurs dimensions établies.

On trouvera dans l'appendice No 6 un résumé de l'échelle des droits de coupe en vigueur depuis 1955 pour tous les bois coupés sur les terrains de la Couronne.

Il a été émis du 1er mai 1958 au 30 avril 1959 par le Département des Terres et Forêts 27,500 permis d'exportation et 18,255 permis d'expédition de produits forestiers, couvrant un volume global de 119,075,436 pieds cubes de bois, dont on trouvera le détail dans le tableau No 9.

Tableau No 9

QUANTITÉS DE BOIS DONT L'EXPÉDITION OU L'EXPORTATION A
ÉTÉ AUTORISÉE DU 1er MAI 1958 AU 30 AVRIL 1959,
SELON LA NATURE DU PRODUIT

Nature du produit	Quantité	Equivalent en pieds cubes
Bois à pâte	893,739 cordes	75,939,130
Bois de sciage	448,074,696 p.m.p.	37,339,558
Bois de chauffage	275 cordes	20,625
Dosses	100 cordes	6,500
Bardeaux	25,920,423 unités	216,004
Lattes	87,301,000 unités	1,212,514
Poteaux	3,578 unités	25,344
Traverses	89,732 unités	239,285
Carrés à tournage	7,513,119 p.m.p.	626,093
Bois à placage (billes)	3,690,732 p.m.p.	307,561
Bois de contreplacage	106,410,382 pi. ca.	739,961
Piquets	22,730 unités	22,730
Semelles	25 wagons	42,500
Etais de mines	220,000 p.m.p.	18,333
Bois de plancher	270,000 p.m.p.	22,500
Arbre de Noël	2,963,979 unités	296,398
Quilles non dégrossies	96 wagons	163,200
Bobines	2 wagons	3,400
Branches de sapin	2,065 tonnes	—
Fonds de panier	29 wagons	49,300
Formes à chaussures	1,050,000 p.m.p.	87,500
Copeaux	1,000 wagons	1,700,000
Total		119,075,436



Les opérations forestières du Québec, qui se mécanisent de plus en plus, ont nécessité en 1958 l'emploi de 3,451 camions, 1,101 tracteurs, 757 niveleuses, 371 autos-neige, 29,605 scies mécaniques, etc.

Il y eut durant la saison d'exploitation 1958-1959 1,669 chantiers d'opérations forestières dans la Province. Les inspecteurs du Service Forestier y ont effectué 8,966 visites, soit 818 de plus qu'au cours de l'exercice précédent.

Le nombre des ouvriers dans ces chantiers s'élevait cette année à 56,231. On a en outre noté la présence de 1,606 femmes et 1,031 enfants, soit 40 femmes de plus et 110 enfants de moins qu'au cours de l'exercice précédent.

L'ensemble des bâtisses occupées pour fins d'exploitations forestières, tel que camps des employés, écuries, entrepôts, etc., formait cette année un total de 9,221. Notons enfin que les exploitations forestières ont nécessité cette année l'emploi de 17,125 chevaux, 3,632 camions, 1,265 tracteurs, 1,024 niveleuses, 463 autos-neige, 29,637 scies mécaniques, etc.

Le Département des Terres et Forêts a également émis durant l'exercice financier 1958-1959 un total de 451 permis d'exploitation d'érablières sur les terrains de la Couronne, comparativement à 448 au cours de l'exercice précédent. Comme on pourra le constater au tableau No 10, ces 451 érablières formaient une étendue globale de 8,592 acres, dont plus de 60 pour cent était comprise dans les concessions forestières.

Tableau No 10

SUPERFICIE DES ÉRABLIÈRES SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE

Catégorie de terrains de la Couronne	Nombre d'acres
Concessions forestières	5,187
Réserves cantonales	2,525
Terrains vacants (Département des Terres et Forêts)	577
Terrains vacants (Département de la Colonisation)	303
Total	8,592

L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

Comme on pourra le constater au tableau No 11, la valeur de la production forestière du Québec s'est élevée à \$653,537,274 en 1958. Ce montant témoigne de l'importance de notre industrie forestière, qui se répartit en quatre catégories principales, à savoir : a) l'industrie des bois à pâte; b) l'industrie des pâtes, papiers et cartons; c) l'industrie des bois de sciage; d) les autres industries utilisant le bois comme matière première. A ces quatre catégories, il faudrait ajouter celle du commerce du bois de chauffage.

Tableau No 11

VALEUR DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE DU QUÉBEC EN 1958

Description	Valeur
Bois de sciage, traverses, poteaux, bois de déroulage	\$ 77,459,704
Bois à pâte vendus aux autres provinces ou à l'étranger	21,625,727
Pâte de bois vendue au Canada ou à l'étranger	71,159,211
Papiers et cartons vendus au Canada ou à l'étranger	472,859,641
Bois de chauffage et de carbonisation	10,432,991
Total	\$ 653,537,274

Il conviendrait de mentionner que les chiffres présentés dans ce chapitre, concernant les industries de la Province qui dépendent de la forêt ou de ses produits, couvrent la période du 1er janvier au 31 décembre 1958 et qu'en conséquence ils ne peuvent être comparés aux statistiques présentées au chapitre de l'exploitation forestière, lesquelles couvrent la période du 1er avril 1958 au 31 mars 1959.

a) *Industrie des bois à pâte*

Comme on pourra le constater au tableau No 12, le volume des bois à pâte coupés dans le Québec en 1958 s'est élevé à 5,709,572 cordes, dont 4,058,686 cordes ou 71.1 pour cent provenaient des terrains de la Couronne et 1,650,886 cordes ou 28.9 pour cent provenaient des terrains privés. On verra au tableau No 13 comment se répartissent par district administratif du Service Forestier ces 5,709,572 cordes de bois à pâte qui ont été coupés en 1958 tant sur les terrains de la Couronne que sur les terrains privés.

Tableau No 12
BOIS À PÂTE COUPÉS EN 1958 SUIVANT LA TENURE
DES TERRAINS D'EXPLOITATION

Description	Nombre de cordes	
BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE	4,058,686	
Concessions forestières	3,965,248	
Autres terrains de la Couronne	93,438	
BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS PRIVÉS	1,650,886	
Petites et moyennes propriétés privées	1,245,495	
Grandes propriétés privées	405,391	
Total	5,709,572	

Tableau No 13
BOIS À PÂTE COUPÉS EN 1958 PAR DISTRICT ADMINISTRATIF
DU SERVICE FORESTIER

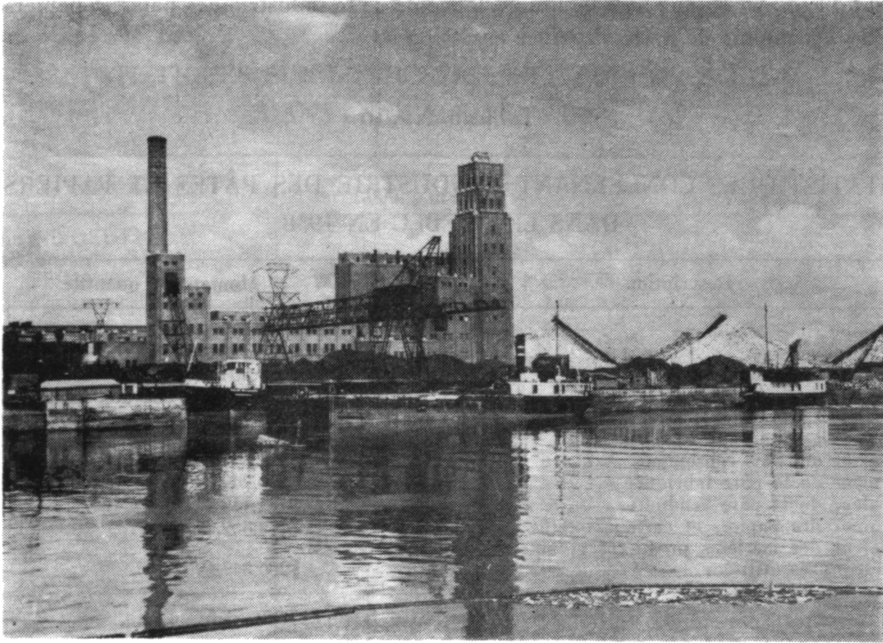
District	Nombre de cordes		
	Terres de la Couronne	Terrains privés	Total
Abitibi	239,598	64,712	304,310
Témiscamingue	79,779	52,295	132,074
Gatineau	179,723	131,481	311,204
Nord de Montréal	262,655	177,782	440,437
St-Maurice	970,131	131,126	1,101,257
Chicoutimi	445,551	37,316	482,867
Roberval	353,195	5,888	359,083
Québec	334,928	523,950	858,878
Rive-Sud	31,281	166,730	198,011
Gaspésie	329,953	279,499	609,452
Côte-Nord	831,892	80,107	911,999
Total	4,058,686	1,650,886	5,709,572

b) Industrie des pâtes, papiers et cartons

Le tableau No 14 révèle que les usines québécoises de pâtes, papiers et cartons ont produit en 1958 jusqu'à 4,209,792 tonnes de pâtes et 3,693,541 tonnes de papiers et de cartons.

Tableau No 14
PRODUCTION DES PÂTES, PAPIERS ET CARTONS EN 1958

Description	Nombre de tonnes de 2,000 lbs	
PRODUCTION DES PÂTES	4,209,792	
Pâte mécanique	2,652,227	
Pâte au bisulfite écrue	795,479	
Pâte au bisulfite blanchie	240,060	
Pâte au sulfate écrue	290,250	
Pâte au sulfate blanchie	165,860	
Autres pâtes	65,916	
PRODUCTION DES PAPIERS ET CARTONS	3,693,541	
Papier-journal	2,966,544	
Papier bouquin ou à écriture	86,782	
Papier d'emballage	152,776	
Papier de soie	34,476	
Autres papiers	91,671	
Cartons	361,292	



L'on comptait en 1958 dans la Province de Québec 55 usines de pâtes ou de papiers, 1,613 scieries et 1,496 industries secondaires du bois, qui ont ensemble procuré de l'emploi à 85,052 personnes, auxquelles elles ont versé en gages ou salaires un montant global de \$248,578,144.

On verra au tableau No 15 qu'en 1958 notre industrie des pâtes et papiers ont employé un total de 54,105 personnes et payé en gages, salaires ou appointements un montant global de \$179,771,032.

Tableau No 15
PERSONNEL EMPLOYÉ ET SALAIRES PAYÉS PAR L'INDUSTRIE
DES PÂTES ET PAPIERS EN 1958

Description	Nombre d'employés		Salaires payés	
AUX OPÉRATIONS FORESTIÈRES		26,813		\$ 57,816,176
Employés appointés	2,446		\$ 8,883,273	
Employés à gages	24,367		48,932,903	
AUX USINES		27,292		121,954,856
Employés appointés	4,326		24,915,463	
Employés à gages	22,966		97,039,393	
Total		54,105		\$179,771,032

Notons enfin que notre industrie des pâtes, papiers et cartons comptait en 1958 un total de 55 usines, dont 11 usines de pâtes cellulosiques, 10 usines de papiers ou de cartons et 34 usines de pâtes et de papiers. On aura en référant

au tableau No 16 une idée de l'importance de cette industrie des pâtes et papiers dans l'économie de notre Province en 1958.

Tableau No 16

STATISTIQUES CONCERNANT L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS
DANS LE QUÉBEC EN 1958

Description	Montant ou quantité
Combustible consommé	\$ 17,619,377
Capital engagé	\$683,188,321
Electricité achetée	\$ 29,504,823
Force motrice utilisée	1,849,965 chevaux-vapeur
Bois coupés ou achetés	5,142,834 cordes
Bois consommés	5,402,321 cordes
Valeur des bois consommés	\$150,597,043
Valeur de la pâte fabriquée	\$250,749,590
Valeur de la pâte vendue	\$ 71,159,211
Valeur des papiers et cartons vendus	\$472,859,641
Valeur des matières premières et autres fournitures utilisées	\$206,847,699

On trouvera dans les appendices Nos 7, 8, 9 et 10 d'autres statistiques concernant l'industrie des pâtes et papiers dans le Québec et au Canada.

c) *Industrie des bois de sciage*

Le nombre des scieries établies dans la Province est tombé de 1,662 au premier janvier 1958 à 1,613 au premier janvier 1959. Cette diminution de 49 scieries provient du fait que, en 1958, 87 scieries ont été démolies ou incendiées et que 38 nouvelles scieries ont été construites.

Cette industrie des bois de sciage a fourni en 1958 de l'emploi à 12,347 personnes et payé en gages et salaires un montant global de \$14,476,072, soit \$356,112 de plus qu'en 1957.

La production totale de bois de sciage s'est élevée en 1958 à 955,148,000 p.m.p., représentant une valeur globale de \$66,001,834.

On trouvera dans le tableau No 17 et dans les appendices Nos 11 et 12 d'autres statistiques concernant cette industrie des bois de sciage.

Tableau No 17

**STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE
DANS LE QUÉBEC EN 1958**

Produits ouvrés	Quantité en 1,000 p.m.p.	Valeur au moulin	Valeur au 1,000 p.m.p.
BOIS D'OEUVRE			
<i>Résineux</i>	732,749	\$48,911,220	
Pin blanc	74,197	\$ 6,264,458	\$ 85
Pin rouge	9,247	7,097,908	79
Pin gris	100,290	6,032,304	60
Épinette et sapin	517,816	33,973,195	66
Pruche	17,654	1,085,580	62
Cèdre	13,471	753,235	56
Mélèze	74	4,540	61
<i>Feuillus</i>	184,986	14,492,598	
Bouleau	8,114	548,591	68
Merisier	112,549	9,510,479	84
Érable	33,480	2,453,622	73
Tilleul	10,192	781,844	77
Orme	3,462	216,577	62
Frêne	1,765	124,621	71
Hêtre	2,193	135,966	62
Peuplier ou tremble	11,898	624,646	52
Chêne	874	64,874	75
Noyer	238	18,088	76
Cerisier	31	2,240	72
Saule	190	11,050	58
BOIS A FUSEAUX	8,465	1,061,303	125
BARDEAUX (42,478 carrés)	4,248	231,401	5.5
LATTES (38,712 milles)	7,742	348,966	9
TRAVERSES			
<i>Résineux (221,340 unités)</i>	7,083	376,278	1.7
<i>Feuillus (308,593 unités)</i>	9,875	580,068	1.9
	955,148	\$66,001,834	

d) *Industries secondaires du bois*

Le tableau No 18 donne une idée de l'importance des industries secondaires utilisant le bois comme matière première. Comme on pourra s'en rendre compte, ces industries ont employé en 1958 un total de 18,600 personnes, auxquelles elles ont payé en gages et salaires un montant global de \$54,331,000, soit \$1,455,095 de plus qu'en 1957. Ces industries ont utilisé des bois pour une valeur de \$75,942,000, pour la fabrication de produits évalués à un montant global de \$187,404,000, soit une augmentation de \$5,681,181 comparativement à l'année précédente.

Tableau No 18

STATISTIQUES SUR LES INDUSTRIES SECONDAIRES DU BOIS DANS LE QUÉBEC EN 1958

Description	Nombre d'usines	Nombre d'employés	Salaires payés	Valeur des bois employés	Valeur de la production
Feuilles de placage et bois contre-plaqués	28	2,859	\$ 7,670,000	\$ 11,316,000	\$ 26,044,000
Portes, châssis et planage	851	5,741	14,521,000	32,672,000	60,504,000
Parquets en bois dur	13	597	1,608,000	3,884,000	6,896,000
Meubles	396	5,840	21,985,000	17,987,000	66,623,000
Boîtes, caisses, paniers	55	1,002	2,304,000	2,833,000	6,363,000
Cercueils et articles funéraires	23	476	1,215,000	559,000	3,476,000
Industries diverses	50	364	1,056,000	493,000	2,348,000
Conservation du bois	4	148	599,000	2,697,000	4,994,000
Bois tourné, manches, etc.	41	591	1,226,000	1,622,000	3,982,000
Fournitures pour aviculture et apiculture	2	39	78,000	71,000	255,000
Bois filamenté	3	36	74,000	70,000	193,000
Formes, embauchoirs	8	450	1,027,000	722,000	2,579,000
Ustensiles en bois	17	401	804,000	673,000	2,167,000
Tonnellerie	5	56	164,000	343,000	980,000
Total	1,496	18,600	\$ 54,331,000	\$ 75,942,000	\$187,404,000

Pour compléter ce tableau, il conviendrait d'ajouter les statistiques relatives à l'industrie du charbon de bois. L'on comptait en effet dans le Québec un total de 103 fours qui ont utilisé quelque 24,300 cordes de bois pour la fabrication de 9,800 tonnes de charbon de bois d'une valeur de \$333,200.

e) *Industrie du bois de chauffage*

La production de bois de chauffage dans le Québec en 1958 s'est élevée à 113,330,127 pieds cubes, dont 108,390,957 pieds cubes ou 95.6 pour cent provenaient des terrains privés et seulement 4.4 pour cent provenaient des terrains de la Couronne. Ce sont donc les terrains privés qui constituent la principale source d'approvisionnement de cette industrie du bois de chauffage.

INVENTAIRE ET PHOTOGRAMMÉTRIE

Comme on pourra le constater au tableau No 19, le Département des Terres et Forêts a fait inventorier au cours de l'exercice financier 1958-1959 un total de 1,582 milles carrés de forêts de la Couronne, dont 156 milles carrés dans les réserves cantonales et 1,426 milles carrés sur les terrains vacants de la Couronne. Ces travaux portent à 17,107 milles carrés la superficie globale des terrains de la Couronne inventoriés depuis 13 ans.

Tableau No 19

TRAVAUX D'INVENTAIRE FORESTIER EFFECTUÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1958-1959

Forêts inventoriées	Superficie, milles carrés
DANS LES RÉSERVES CANTONALES	156
Comté de Roberval	90
Comté de Rouyn-Noranda	45
Comté de Témiscouata	21
SUR LES TERRAINS VACANTS DE LA COURONNE	1,426
Comté d'Abitibi-Est	838
Comté d'Abitibi-Ouest	127
Comté de Rouyn-Noranda	79
Comté de Laviolette	70
Comté de Gaspé-Sud	151
Territoire de Mistassini	161
Total	1,582

Ces chiffres ne comprennent pas toutefois tous les travaux d'inventaire forestier qui ont été effectués par les propriétaires de forêts privées et par les détenteurs de concessions forestières, en vue de la préparation d'un plan d'aménagement pour ces concessions.

A noter qu'une superficie de 83 milles carrés a été inventoriée par le Département des Terres et Forêts en coopération avec le Département de la Colonisation, dans le comté de Gaspé-Sud.

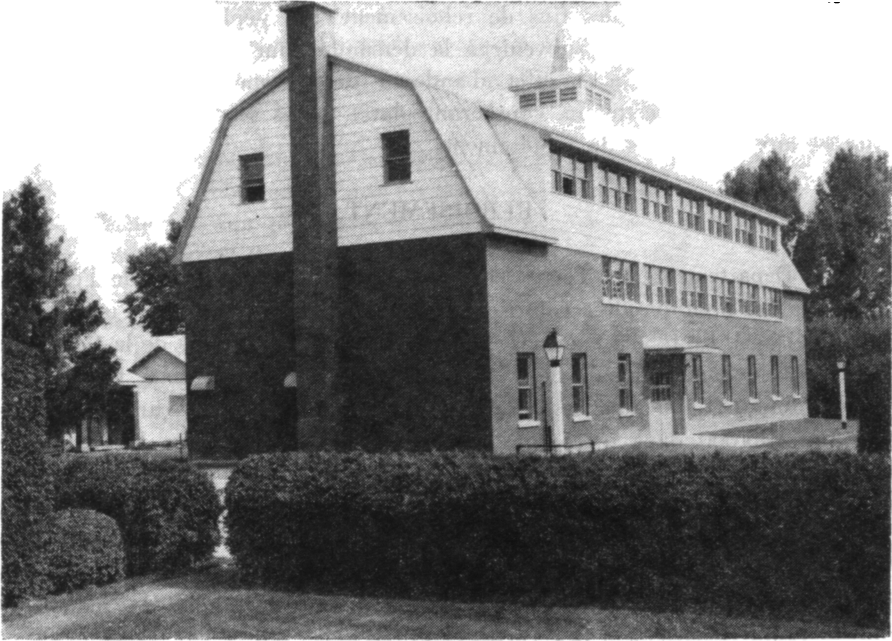
Le Département des Terres et Forêts a également fait effectuer au cours du même exercice une reconnaissance aérienne de 2,743 milles carrés dans le comté d'Abitibi-Est ainsi qu'une étude photogrammétrique de 4,311 milles carrés de forêts de la Couronne, dont 1982 milles carrés dans le territoire de la Baie James, 2,178 milles carrés dans le comté de Saguenay et 151 milles carrés dans le comté de Gaspé-Sud.

PÉPINIÈRES

En vue d'assurer le reboisement des terrains inconsidérément déboisés et dont le reboisement naturel ne se fait pas assez rapidement, le Département des

Tableau No 20
LISTE DES PÉPINIÈRES PROVINCIALES

Description	Comté	Nombre de plants
PÉPINIÈRES PERMANENTES		
Berthierville	Berthier	22,032,866
Grandes-Piles	Lavolette	3,433,400
Paspébiac	Bonaventure	2,476,842
PÉPINIÈRES SECONDAIRES		
Trécesson	Abitibi-Est	664,361
Laterrière	Chicoutimi	247,133
Normandin	Roberval	339,000
Guigues	Témiscamingue	12,753
St-Louis-du-Ha!-Ha!	Témiscouata	698,941
Parke	Kamouraska	137,000
Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	20,119
Macpès	Rimouski	532,640
Iles-de-la-Madeleine	Iles-de-la-Madeleine	326,335
Sayabec	Matapédia	200,000
PÉPINIÈRES VOLANTES		
St-Hyacinthe	St-Hyacinthe	3,000
Mont-Joli	Rimouski	160,000
St-Pascal	Kamouraska	116,000
Scott	Dorchester	360,000
Sherbrooke	Sherbrooke	200,000
Victoriaville	Arthabaska	285,000
Pont-Rouge	Portneuf	330,000
Total		32,575,190



Séchoir et usine d'extraction de semences forestières nouvellement construit à la pépinière de Berthierville.

Terres et Forêts maintient à travers la Province un réseau de 20 pépinières, dont 3 permanentes, 10 secondaires et 7 volantes. On trouvera dans le tableau No 20 la liste complète de ces 20 pépinières.

Les pépinières permanentes et secondaires sont destinées avant tout au reboisement des terrains de la Couronne. Les pépinières permanentes ont un rayonnement qui s'étend à toute la Province, tandis que les pépinières secondaires ne desservent que la région où elles sont situées.

Les 3 pépinières permanentes disposent de l'équipement requis pour l'ensemencement et la culture intense des semis, en vue de fournir des plants susceptibles d'être affectés au reboisement des terrains de la Couronne dans tous les coins de la Province. C'est également à ces 3 pépinières que l'on s'occupe spécialement de la collection des cônes et de l'extraction, la préparation, l'analyse et l'entreposage des semences forestières.

Les 10 pépinières secondaires ont pour fonction particulière la préparation des plants destinés au reboisement des régions où elles se trouvent.

Les 7 pépinières volantes sont surtout destinées à la culture des plants devant servir au reboisement des propriétés privées dans les régions où elles sont situées. Elles sont sous la surveillance technique des ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers.

Comme on pourra le constater à la lecture du tableau No 20, ces 20 pépinières disposaient à l'automne de 1958 d'un total de 32,575,190 plants destinés

presqu'exclusivement à des fins de reboisement. Les pépinières privées étant maintenant en mesure de subvenir à la demande pour les plants d'ornementation, le Département a en effet abandonné depuis quelques années la production de plants à cette fin, consacrant plutôt toutes ses énergies et ses ressources aux seules fins de reboisement.

REBOISEMENT

Le Département des Terres et Forêts a continué au cours de l'exercice 1958-1959 sa politique de révaloriser les terrains pouvant profiter d'un reboisement artificiel. Le reboisement effectué en 1958 sur les terrains de la Couronne couvre une étendue globale de 674 acres. On a employé à cette fin 667,837 plants, dont 131,450 aux Iles-de-la-Madeleine, 12,687 dans le canton de Normandin, 245,000 dans le canton de Romieu et 278,700 dans le canton de Packington.

Il s'est planté d'autre part 2,639,600 plants sur les terrains privés aux mains des petits propriétaires, cultivateurs et autres. L'on sait que ces plants sont fournis par le Département des Terres et Forêts, à condition que les bénéficiaires acceptent de les planter selon les instructions techniques des ingénieurs forestiers du Département des Terres et Forêts.

Le nombre de plants ainsi distribués à des particuliers au cours des quinze dernières années par l'entremise du Bureau de Renseignements Forestiers se chiffre par 20,500,000. D'autre part, avec les plants mis en terre en 1958, les plantations du domaine de la Couronne s'étendent maintenant sur une superficie de 49,142 acres, sans compter une étendue de 13,000 acres, qui a été reboisée par l'ensemencement direct de 45,859 livres de semences forestières.

ÉDUCATION FORESTIÈRE

Trois organismes sont plus particulièrement chargés de l'éducation forestière au sein du Service Forestier. Ce sont : a) le Bureau de Renseignements Forestiers; b) le Bureau de la Petite Industrie Forestière; c) le Bureau des Produits Forestiers, de Montréal. Le premier s'occupe de conseiller les propriétaires de lots boisés, tandis que les autres veillent à promouvoir une meilleure utilisation des produits forestiers.

a) *BUREAU DE RENSEIGNEMENTS FORESTIERS*

Le Bureau de Renseignements Forestiers a la tâche d'inciter les propriétaires de lots boisés à faire un aménagement rationnel de leurs domaines forestiers, de manière à en assurer la conservation et à en accroître le rendement en matériel ligneux ou, suivant le cas, en produits sucriers.

Tel que mentionné au chapitre de l'organisation du Service Forestier, le Bureau de Renseignements Forestiers comptait à la fin de l'exercice financier 1958-1959 un réseau de treize divisions réparties dans tous les coins de la Province, chacune sous la direction d'un ingénieur forestier.

Une partie importante des activités du personnel technique de ce Bureau est consacrée au reboisement des petites propriétés privées. Le Bureau administre à cette fin sept pépinières forestières situées respectivement à St-Hyacinthe, Mont-Joli, St-Pascal, Scott, Sherbrooke, Victoriaville et Pont Rouge. Ces sept pépinières disposaient en 1958 d'un total de 1,454,000 de plants destinés exclusivement au reboisement des terrains privés. Durant l'exercice 1958-1959, les ingénieurs forestiers de ce Bureau ont étudié à cette fin 1163 projets de reboisement et ils ont fait l'inspection de 1,381 plantations. Ajoutons qu'ils ont présidé à la plantation de 2,639,600 plants durant cet exercice.

Au cours de l'exercice financier 1958-1959, les techniciens de ce Bureau ont également effectué dans leur territoire respectif, à la demande de propriétaires forestiers, un total de 2,670 visites réparties comme suit : a) 428 visites sans étude du boisé; b) 965 visites avec étude de la terre à bois; c) 661 visites avec étude de l'érablière; d) 98 visites avec étude de la terre à bois et de l'érablière; e) 168 visites relatives aux arbres d'ornementation; f) 116 visites pour fins d'inspection entomologique ou pathologiques; g) 71 visites pour fins de mesurage ou de marchés du bois; h) 163 autres visites de toutes sortes.

Le Bureau de Renseignements Forestiers a aussi contribué durant cet exercice à aider des propriétaires forestiers à tenir une comptabilité forestière. En plus de fournir des renseignements précieux, ces comptabilités servent très bien les fins de l'éducation forestière. Au cours du dernier exercice financier, le Bureau avait 69 boisés sous comptabilité, dont 25 terres à bois, 8 terres à bois et érablières et 36 érablières.

En plus de leurs visites de boisés, de leurs travaux relatifs au reboisement, de la préparation de comptabilités forestières et de la poursuite de quelques recherches et enquêtes, les techniciens de ce Bureau ont continué cette année leur travail d'éducation forestière auprès surtout des propriétaires de lots boisés et de leurs fils. Comme on pourra s'en rendre compte dans le tableau No 21, ces travaux d'éducation populaire ont consisté dans des articles de presse et de revues, des bulletins et causeries radiophoniques, des conférences devant des clubs, cercles ou associations, des conférences dans des salles publiques, des conférences et démonstrations en forêt, des assemblées de rang, des cours d'initiation forestière dans les écoles moyennes d'Agriculture et à la Station Forestière de Duchesnay, etc.

Aux travaux ci-dessus mentionnés, ajoutons les activités suivantes, pour compléter ce compte-rendu du travail effectué par les techniciens de ce Bureau

Tableau No 21
**TRAVAUX D'ÉDUCATION FORESTIÈRE EFFECTUÉS DURANT
L'EXERCICE 1958-1959**

Description	Nombre	Assistance
Articles de presse	49	
Bulletins et causeries radiophoniques	63	
Conférences devant clubs, cercles, associations		
a) Devant adultes	60	2,922
b) Devant jeunes	32	2,261
Conférences en salles publiques devant propriétaires forestiers	89	4,847
Conférences et démonstrations en forêt		
a) Devant propriétaires	32	353
b) Devant jeunes	13	508
Assemblées de rang	12	167
Cours de sylviculture dans les écoles moyennes d'agriculture ou à la Station Forestière de Duchesnay	330	521

durant l'exercice financier 1958-1959 : a) Préparation de 3 avis de reboisement et de 10 rapports en vue du paiement de la prime de reboisement; b) Participation, avec exhibit, aux Journées Agricoles de Thetford Mines; c) Collaboration au jugement des érablières et des terres à bois inscrites aux concours organisés par l'Association Forestière Québécoise; d) Jugement des terres à bois inscrites au concours forestier de l'Association Forestière Mauricienne; e) Travaux de sylviculture dans deux érablières et une terre à bois choisies comme boisés de démonstration; f) Préparation de bulletins et de feuillets pour distribution aux propriétaires forestiers et aux élèves des écoles d'agriculture comme documentation pour leurs cours de sylviculture; g) Inspection de boisés en vue de leur certification comme fermes forestières; h) Cours aux membres de clubs 4-H réunis à leurs camps d'été; i) Préparation de 15 rapports relatifs à des demandes d'un permis de coupe d'amélioration d'érablières sur les terrains de la Couronne; j) Dix-neuf leçons de choses forestières données à des élèves d'écoles primaires et secondaires.

Notons enfin que les techniciens de ce Bureau ont été appelés à l'automne de 1958 à faire l'inspection des arbres de Noël destinés aux États-Unis. L'Etat de New York ayant passé une loi exigeant que toute expédition d'arbres de Noël dans cet Etat soit accompagnée d'un certificat attestant le bon état de santé de ces arbres, il a fallu organiser une inspection de tous les lots d'arbres ou de rameaux requérant un tel certificat. Les ingénieurs du Bureau de Renseignements Forestiers bénéficièrent à cette fin de la collaboration des techniciens du Bureau d'Entomologie du Département des Terres et Forêts.

b) BUREAU DE LA PETITE INDUSTRIE FORESTIÈRE

Les techniciens du Bureau de la Petite Industrie ont continué au cours de l'exercice 1958-1959 de fournir aux industriels les renseignements dont ils

avaient besoin soit pour améliorer leur production ou le rendement de leur entreprise, soit pour les lancer dans une nouvelle production. En plus des nombreux renseignements donnés par correspondance ou par téléphone, les ingénieurs de ce Bureau ont effectué durant cet exercice au delà de 250 visites industrielles. Les principaux sujets dont ces techniciens ont eu le plus souvent à traiter sont encore la construction, l'entretien ou l'amélioration des séchoirs, le séchage des bois, l'ajustement et l'entretien des machines, la disposition de la machinerie dans les usines et, enfin, ce qui semble encore de nos jours bien peu compris d'un trop grand nombre de petits industriels, la tenue d'une comptabilité simple, indispensable à la bonne marche d'une entreprise et nécessaire à l'établissement du coût de production des articles fabriqués.

Les techniciens de ce Bureau ont constaté qu'à cause des restrictions du crédit qui prévalent depuis au delà d'un an, un grand nombre de petits industriels étaient aux prises avec de graves difficultés financières. Plusieurs industriels ont même dû faire face momentanément à des problèmes de production, faute de fonds de roulement.

A la suite de nombreuses demandes sur la possibilité d'établir des concentrations de déchets de scierie pour les transformer en copeaux utilisables pour la fabrication des pâtes, une enquête a été menée dans quelques installations aux Etats-Unis, où des coopératives de ce genre sont déjà en opération. Les résultats de cette enquête démontrent que le coût élevé de la mise sur pied d'une telle installation fait qu'il est présentement presque impossible pour un petit industriel de lancer une entreprise semblable avec chance de succès.

Le Bureau de la Petite Industrie publie périodiquement un bulletin de renseignements industriels, qui est adressé à plus de 1,800 intéressés. Ce bulletin, qui s'adresse spécialement aux petits industriels qui n'ont pas de technicien à leur emploi, contient des articles d'intérêt général sur la production, la comptabilité, le séchage, la nouvelle machinerie, etc., et les invite à s'adresser au personnel de ce Bureau pour obtenir des renseignements plus complets. Le nombre sans cesse grandissant de demandes de renseignements est un témoignage de la satisfaction qu'éprouvent les industriels qui ont profité des conseils fournis par ce Bureau.

c) *BUREAU DE L'UTILISATION DES BOIS*

Le Bureau de l'Utilisation des Bois a continué au cours de l'exercice financier 1958-1959 son travail de propagande en faveur de nos bois indigènes et de nos produits forestiers. Ce Bureau, qui est situé à Montréal, est installé dans un spacieux local au Palais du Commerce. Le milieu est éminemment propice au travail poursuivi, en raison de la nature même de cet édifice, spécialement destiné au Commerce.

Un total de 3,863 personnes ont visité cette année les salles d'échantillon de ce Bureau. Ajoutons que les techniciens du Bureau ont dû répondre à 2,988 demandes de renseignements par téléphone et que, de plus, 372 lettres, rapports, brochures ou imprimés de toutes sortes ont été soit mis à la poste, soit distribués sur place aux visiteurs qui en firent la demande.

Parmi les autres activités du personnel de ce Bureau au cours de l'exercice financier 1958-1959, il y a lieu de mentionner : a) Diverses visites organisées aux salles d'échantillon de ce Bureau à Montréal; b) Collaboration avec divers organismes et plus particulièrement avec le Bureau de la Province de Québec à New York; c) Participation au montage des exhibits du Département des Terres et Forêts à certaines expositions régionales; d) Collaboration spéciale accordée aux organismes ou associations s'occupant de promouvoir l'utilisation du bois.

RECHERCHES FORESTIÈRES

Deux organismes différents s'occupent particulièrement de recherches au sein du Service Forestier; il s'agit du Bureau de Sylviculture et de Botanique et du Laboratoire des Produits Forestiers, de Duchesnay.

a) *BUREAU DE SYLVICULTURE ET DE BOTANIQUE*

Voici les principaux sujets qui ont été l'objet d'études par le Bureau de Sylviculture et de Botanique du dernier exercice :

1) *Possibilités de reboisement des terrils des mines d'or et cuivre de la Province*

Ces travaux se poursuivent depuis cinq ans. Des études en laboratoire ont démontré que l'épinette noire, le thuya, le mélèze et le saule laurier sont les essences qui offrent les meilleures garanties de succès sur les terrils des mines d'or. Des résultats obtenus de certains essais de plantations nous prouvent cependant qu'il est impossible de reconstituer la forêt sur ces terrils, sans l'aide de produits fertilisants appropriés. C'est pourquoi ces études ont porté par la suite sur deux catégories de fertilisateurs d'emploi très économiques, à savoir : les engrais de ferme et les déchets de ville (vidanges). Il a été constaté que l'action fertilisatrice des engrais de ferme n'est pas soutenue, puisqu'elle disparaît graduellement. Dès la deuxième année de la plantation, l'on constate un ralentissement dans la croissance des jeunes plants. Par contre, aucune trace de déficience n'a été signalée sur les plants de même espèce dans les terrils traités avec des déchets de ville. Ces plants affichent une très belle croissance et l'on a relevé des tiges avec des pousses annuelles de trois pieds

de hauteur. Ceci nous permet d'espérer que, grâce à l'utilisation des déchets de ville, nous pourrions résoudre le problème de reboisement des terrils de mines d'or de la Province.

Des recherches ont aussi été amorcées sur des terrils de mines de cuivre. Le problème y est totalement différent en raison de l'extrême acidité du terrain. L'analyse de nombreux échantillons prélevés va nous aider à déterminer les essences forestières susceptibles de s'adapter à ces conditions, de même que les moyens de fertilisation appropriés.

2) *Travaux de fertilisation et d'élagage dans les plantations*

Le Bureau de Sylviculture et de Botanique a commencé il y a quelques années l'établissement de places d'études permanentes dans les plantations du domaine de la Couronne et plus particulièrement dans les vieilles plantations de St-Clet et St-Lazarre, comté de Vaudreuil, et de St-Jérusalem, comté d'Argenteuil. A tous les cinq ans, des prélèvements sont effectués dans ces places d'études. Les données ainsi recueillies servent à comparer la croissance des arbres dans les parcelles soumises à des expériences de fertilisation et d'élagage avec la croissance dans les parcelles non traitées.

Les renseignements que nous procurent ces relevés de places d'études nous sont très précieux pour l'élaboration de projets de travaux d'envergure, travaux de dépressage, d'éclaircies, d'amendements de sol, etc., en vue de mettre nos plantations dans de parfaites conditions de rendement. Le fruit de ces études fera l'objet d'une publication, qui est actuellement en voie de préparation.

3) *Etude de régénération dans un vieux brûlis*

Le Bureau de Sylviculture et de Botanique a entrepris au cours de cet exercice une étude de plusieurs moyens d'activer la régénération dans un immense brûlis vieux de plusieurs années du bassin des rivières York et Pabos, en Gaspésie, où non seulement la régénération forestière met-elle beaucoup de temps à s'établir mais où elle est de bien faible densité. Le but de ces recherches est de trouver d'abord la cause de cette déficience et d'appliquer par la suite les traitements susceptibles de corriger la situation.

4) *Etudes sur le rendement et l'accroissement des massifs forestiers*

En collaboration avec le Bureau de l'Economie Forestière, le Bureau de Sylviculture et de Botanique a contribué à l'extension d'un réseau de places d'études permanentes dans les territoires sous concessions forestières. Des prélèvements ont été faits sur ces places d'études dans les concessions de la

St. Lawrence Corporation Ltd., division de Dolbeau, et de St. Raymond Paper Ltd., division de St-Raymond.

Les résultats obtenus de ces prélèvements nous sont très utiles pour le contrôle et la vérification des plans d'aménagement que doivent nous soumettre les concessionnaires forestiers. Ils servent aussi à la classification des types écologiques dans divers peuplements forestiers, selon leurs possibilités relatives de rendement et d'accroissement.

Le Directeur du Bureau de Sylviculture et de Botanique a complété au cours de cet exercice la préparation d'une clef systématique pour l'identification des arbres et des arbustes pour l'usage des botanistes amateurs. Cette clef a été l'objet d'une nouvelle publication du Département des Terres et Forêts, qui porte le nom de Bulletin No 15 (nouvelle série) du Service Forestier.

b) *LABORATOIRE DES PRODUITS FORESTIERS*

Situé à la Station Forestière de Duchesnay et en opération seulement durant la saison d'été, le Laboratoire des Produits Forestiers est donc un établissement de caractère saisonnier. Les activités de ce laboratoire en 1958 ont été consacrées au service d'information qu'on y offre aux industriels québécois désireux d'obtenir des renseignements sur les techniques modernes dans le domaine de la conservation chimique du bois, ainsi que sur les plus récents développements survenus dans l'utilisation des produits forestiers et des résidus de la coupe et de la conversion mécanique du bois.

Comme on a pu s'en rendre compte dans le dernier Rapport du Ministre des Terres et Forêts, on avait entrepris en 1957 une étude détaillée de quelques méthodes simples, c'est-à-dire accessibles à la petite et à la moyenne industrie, permettant l'utilisation profitable des énormes quantités de résidus forestiers et de sciage pour fins agricoles, ainsi que pour la fabrication de pâtes chimiques. Cette étude avait été basée sur une bibliographie considérable et sur l'expérience acquise en ce domaine dans d'autres provinces et d'autres pays. Elle a fait l'objet du Bulletin no 16 (nouvelle série) du Service Forestier. Cette publication s'adresse en particulier aux propriétaires des 1,500 scieries du Québec qui désirent, sans doute, faire face à la situation présente du marché par une production plus profitable et plus variée. Les intéressés pourront se procurer ce bulletin en écrivant au Chef du Service Forestier, Département des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Québec.

Si l'utilisation profitable des résidus solides de sciage est ainsi devenue possible à toutes les échelles de la production, il n'en est pas encore ainsi pour la sciure et les écorces. Au cours du dernier exercice, on a donc spécialement

étudié les méthodes d'utilisation potentielles pour ces deux types de résidus tout aussi importants au point de vue quantitatif, mais moins aptes pour diverses raisons à la conversion en produits vendables. Dans les cas de la sciure, on trouve dans la littérature des douzaines de suggestions pour son utilisation profitable, autrement que comme combustible local. Mais la plupart, sinon toutes ces suggestions se heurtent à des difficultés presque insurmontables, soit que le volume disponible à un endroit donné soit trop petit pour justifier une importante mise de fonds pour monter un établissement de conversion mécanique, soit que la demande pour de tels produits de conversion sur le marché domestique n'est pas encore suffisamment établie. Quant aux écorces, les volumes disponibles sont de plus en plus grands, grâce à la louable tendance, qui se répand de plus en plus, d'écorcer les billes de sciage avant le débitage, afin de pouvoir transformer les résidus solides en copeaux pour la fabrication de pâte chimique. Théoriquement parlant, les écorces constituent une "mine" de produits chimiques d'une grande valeur intrinsèque, mais en pratique elle ne peut être exploitée à l'échelle des scieries québécoises même les plus grandes, à cause du volume trop restreint de matière première et du coût prohibitif de l'équipement requis pour une telle transformation.

Pour toute fin pratique, le problème de l'utilisation profitable des sciures et des écorces doit donc nécessairement se ramener à quelque méthode très simple, accessible à la dimension et aux disponibilités financières des petites, moyennes et grandes scieries. L'une de ces méthodes, permettant de convertir la sciure et les écorces en un produit final vendable sur le marché local, fait le sujet particulier d'une étude effectuée présentement et dont on se propose de publier les résultats sous forme d'un autre Bulletin du Service Forestier.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

Le Département des Terres et Forêts s'intéresse à l'enseignement forestier depuis quelque 35 ans. Toutes les activités en ce domaine sont maintenant centralisées à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, où sont situées l'Ecole des Gardes-Forestiers, la Scierie-Ecole de Duchesnay, l'Ecole de Protection des Forêts, etc.

a) *Ecole des Gardes-Forestiers*

Fondée en 1923, l'Ecole des Gardes-Forestiers présente un cours de garde-forestier d'une durée de huit mois répartis en quatre termes de deux mois sur une période de deux ans. Le garde-forestier étant appelé à exécuter des travaux relatifs aux opérations forestières, les matières enseignées portent notamment sur le mesurage des bois, le contrôle des exploitations forestières, les inventaires

forestiers, l'arpentage, le nivellement, etc. Les 68 élèves de la 35ème promotion, qui terminaient leur dernier terme au printemps de 1959, portaient à 1,226 le nombre des gradués de cette Ecole.

b) *Scierie-Ecole de Duchesnay*

Fondée en 1947, la Scierie-Ecole de Duchesnay présente deux cours d'études, soit un cours de classification des bois et un cours d'affûtage des scies.

Le cours de classification des bois dure neuf mois, soit du mois de septembre au mois de juin de l'année suivante. Ce cours pourvoit à la formation de classificateurs de bois, dont les fonctions peuvent consister à diriger les opérations d'une cour à bois, à expédier du bois suivant les règlements officiels des différentes associations de marchands de bois, à s'occuper du séchage du bois, à s'occuper de l'achat ou de la vente du bois, etc. Les 21 élèves de la 12ème promotion, qui ont obtenu leur diplôme de classificateur de bois au printemps de 1959, portaient à 271 le nombre des gradués de ce cours.

Le cours d'affûtage des scies dure près de trois mois, soit du début de février à la fin d'avril. Il pourvoit à la formation d'affûteurs de scies, dont les fonctions consistent à voir à l'entretien et au bon fonctionnement des scies rondes, à ruban ou alternatives. Il a été suivi en 1959 par 8 élèves, qui ont porté à 91 le nombre des diplômés de ce cours, qui fut organisé en 1951.

c) *Ecole de Protection des Forêts*

Comme on pourra le constater dans le rapport du Chef du Service de la Protection, dont elle relève pour l'enseignement, l'Ecole de Protection des Forêts s'occupe de la formation technique d'un personnel bien qualifié et entraîné en protection des forêts. Deux cours d'études y sont présentés, soit un cours régulier et un cours abrégé.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines au printemps, a été suivi par 32 élèves en 1958. Le cours abrégé d'une durée de trois semaines en automne, a été suivi par 25 élèves. Depuis sa fondation en 1947, l'Ecole de Protection des Forêts a reçu un total de 469 élèves, dont 213 au cours régulier et 256 au cours abrégé.

d) *Cours d'Initiation Forestière*

Le Bureau de Renseignements Forestiers organise chaque année depuis 1949 un cours d'initiation forestière, qui est également présenté à la Station Forestière de Duchesnay à l'intention de fils de cultivateurs désireux de s'initier à la gestion forestière. Ce cours, d'une durée de deux semaines en février, a été suivi par 52 élèves en 1959.

CONCLUSION

Comme on a pu s'en rendre compte, l'exercice financier 1958-1959 a été marqué de progrès dans l'administration de notre domaine forestier. Des développements importants ont en effet été signalés aux chapitres de la distribution et de l'aménagement des concessions forestières, de l'inventaire des forêts de la Couronne, du reboisement des terrains tant publics que privés, du contrôle des exploitations forestières sur les terrains de la Couronne, de l'enseignement forestier, etc. On a vu également que le Bureau de Renseignements Forestiers a élargi ses cadres par la création d'une nouvelle division dans la région des Cantons de l'Est.

Nous tenons en terminant à remercier le personnel du Service Forestier pour sa collaboration et son dévouement au cours de l'exercice qui vient de s'écouler.

Respectueusement soumis,

Roland DESCHAMPS,
Chef du Service Forestier.



**RAPPORT
DU SERVICE
DE LA PROTECTION**

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service de la Protection pour l'exercice financier 1958-1959.

Fondé en 1924, le Service de la Protection a pour mission de veiller à la protection des terrains vacants de la Couronne, des réserves cantonales et des territoires de colonisation, en plus d'exercer le contrôle de tout le système de protection des forêts de la Province. Cette trente-cinquième année du Service de la Protection a été marquée d'initiatives et de réalisations qui font de l'année 1958 une autre étape importante dans le domaine de la protection des forêts en cette Province.

C'est probablement au chapitre des feux de forêt qu'on a obtenu cette année les meilleurs résultats. Il faut en effet remonter à l'an 1928 pour trouver une année qui a été marquée par un plus petit nombre d'incendies et une plus petite superficie incendiée qu'en 1958. De fait, le nombre des feux de forêt enregistrés en 1958 ne s'est élevé qu'à 377, comparativement à une moyenne de 1,077 pour les dix années précédentes. De même, la superficie incendiée en 1958 ne s'est établie qu'à 6,893 acres en 1958, comparativement à une moyenne de 216,778 acres pour les dix années précédentes. Ce sont incidemment les voyageurs qui constituent encore cette année la principale cause d'incendie.

Le Service de la Protection a vu s'accroître cette année le territoire sous sa surveillance par la création d'un nouveau district, dans la région de Chibougamau, qui a été la scène de développements importants en ces dernières années. Ajoutons qu'on a entrepris depuis une couple d'années une étude de l'efficacité de nos organisations de protection des forêts, qui contribuera sans doute à améliorer notre système de protection forestière.

Au chapitre de la publicité et de la propagande forestière, on a réalisé entre autres cette année une deuxième Opération C.P., dans la région du St-

Maurice. Comme résultat favorable de la campagne d'éducation populaire en matière de protection et de conservation des forêts, à laquelle le Service de la Protection n'a pas ménagé ses efforts en ces dernières années, signalons qu'on a enregistré cette année seulement 288 cas d'infraction aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, comparativement à 402 au cours de l'année précédente.

L'École de Protection des Forêts a admis cette année 57 élèves, dont 32 au cours régulier et 25 au cours abrégé, ce qui porte à 469 le nombre des diplômés de cette École, probablement la seule institution du genre au Canada.

Au chapitre de la météorologie, mentionnons que le réseau des stations de météorologie forestière du Bureau de Météorologie s'est accru de 3 autres stations, qui portent à 168 le nombre des stations d'évaluation des dangers d'incendie en forêt.

Dans le domaine de l'entomologie forestière, on a réalisé cette année un autre projet d'arrosages aériens au DDT contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, sur une étendue de 760,000 acres ou 1,187.5 milles carrés en Gaspésie. Ce vaste projet d'arrosages marquera probablement la fin de la lutte entreprise en 1954 contre cette épidémie dans notre Province. Notons également que le nombre d'échantillons d'insectes que le Bureau d'Entomologie a reçu pour les fins de son inventaire annuel des insectes forestiers a atteint cette année le chiffre sans précédent de 9,071 échantillons.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Le coût global de la protection des forêts dans toute la Province s'est élevé en 1958 au montant de \$5,911,664.39, soit une moyenne de 5.4 cents par acre ou de \$34.37 par mille carré. A lui seul le Service de la Protection a déboursé 57.6 pour cent de cette somme, tandis que les autres organisations de protection ont soldé la balance, soit 42.4 pour cent.

Au Service de la Protection, les opérations financières se sont élevées à \$3,403,684.74, soit des dépenses budgétaires pour un montant de \$1,780,510.82 auxquelles s'ajoutent des dépenses de voyage pour un montant de \$265,861.26, les salaires des employés permanents pour un montant de \$581,832.20 et les salaires des employés saisonniers ou temporaires pour un montant de \$775,480.46.

Chez les autres organisations de protection, les opérations financières se sont élevées à \$2,783,421.71, dont il faut déduire une somme de \$275,442.06, qui leur a été remboursée par le Service de la Protection, y compris des frais d'extinction pour un montant de \$25,442.06, soit un grand total de \$2,507,979.65.

A eux seuls les frais d'extinction des incendies ne se sont élevés cette année qu'à un montant global de \$87,614.34, ce qui représente une diminution de \$168,583.18 comparativement à l'année précédente.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS

DESCRIPTION	SERVICE DE LA PROTECTION	ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS	TOTAL
Salaires:			
Permanents.....	\$ 581,832.20	\$ 330,999.03	\$ 912,831.23
Saisonniers et temporaires.....	775,480.46	1,545,642.01	2,321,122.47
Travaux d'amélioration.....	259,063.46	136,951.20	396,014.37
Outils et équipement.....	557,107.53	294,508.70	851,616.23
Extinction des incendies et aide au brûlage des abatis:			
Salaires.....	50,482.22	9,138.40(†)	59,620.62
Autres frais.....	25,188.86	6,962.04(†)	32,150.90
Dépenses de voyage.....	265,861.26	80,468.24	346,329.50
Dépenses diverses.....	1,042,624.24(*)	353,155.12	1,395,779.36
TOTAL.....	\$3,557,639.94	\$2,757,824.74	\$6,315,464.68
Remboursements.....	\$ 153,955.20	\$ 249,845.09	\$ 403,800.29
GRAND TOTAL.....	\$3,403,684.74	\$2,507,979.65	\$5,911,664.39

(*) Cette somme comprend entre autres un montant de \$453,850.00 pour les arrosages aériens contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette en Gaspésie, un montant de \$276,592.78 pour frais de patrouille payés aux associations de protection, un montant de \$94,089.81 pour frais de transport, etc.

(†) Ces montants comprennent des frais d'extinction d'incendies pour une somme globale de \$10,408.34, qui ont été remboursés aux associations de protection par divers individus ou organismes.

OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU SERVICE DE LA PROTECTION

Description	Montant
Dépenses budgétaires.....	\$ 1,934,466.02
Honoraires pour émission de permis de brûlage.....	\$ 3,727.60
Accidents du travail.....	2,488.27
Subventions.....	24,653.30
Contrats (*).....	503,795.67
Frais d'extinction d'incendies remboursés aux associations de protection.....	25,596.97
Frais d'extinction d'incendies combattus par le Service de la Protection.....	50,074.11
Frais de patrouille payés aux associations de protection.....	276,592.78
Assurances.....	45,653.40
Loyers.....	15,379.65
Chauffage et éclairage.....	12,748.68
Téléphone, télégrammes et frais de poste.....	21,949.25
Matériel : achat, entretien et réparations.....	576,093.90
Essence et lubrifiants.....	90,644.39
Automobiles et camions : achats, entretien et réparations.....	149,432.41
Transport.....	94,089.81
Provisions.....	31,986.02
Expositions.....	7,998.48
Divers.....	1,561.33
Remboursements.....	153,955.20
Total.....	\$ 1,780,510.82
Salaires.....	\$ 1,357,312.66
Permanents.....	\$581,832.20
Saisonniers et temporaires.....	775,480.46
Dépenses de voyage.....	265,861.26
Grand Total.....	\$ 3,403,684.74

(*) Cette somme comprend un montant de \$453,850.00 pour les arrosages aériens contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette en Gaspésie.

FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES ET D'AIDE AU BRÛLAGE DES ABATIS

Description	Montant
Frais d'extinction des incendies combattus par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés	\$ 41,697.41
Frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	25,596.97
Frais d'extinction remboursés par divers individus ou organismes aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	10,408.34
Frais d'extinction acquittés par les associations et par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés	\$ 5,692.10
Frais d'extinction des incendies combattus par le Service de la Protection	45,916.93
Frais d'extinction remboursés par le Service de la Protection aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés	25,596.97
Frais d'extinction acquittés par le Service de la Protection	71,513.90
Frais d'extinction remboursés aux associations et aux concessionnaires et propriétaires non-affiliés par divers individus ou organismes	10,408.34
Total	\$ 87,614.34
Frais d'aide au brûlage des abatits acquittés par le Service de la Protection	\$ 4,157.18
Grant Total	\$ 91,771.52

ORGANISATIONS DE PROTECTION

Le Système de protection des forêts dans la Province de Québec est composé de trois catégories d'organisations, soit le Service de la Protection, les associations de protection et les concessionnaires et propriétaires non-affiliés.

Le Service de la Protection est une organisation gouvernementale établie en 1924 au sein du Département des Terres et Forêts, pour assurer la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu et pour veiller à la protection des terres vacantes de la Couronne, des réserves cantonales et des territoires de colonisation. C'est lui qui exerce le contrôle de tout notre système de protection forestière. Le territoire sous sa surveillance est maintenant subdivisé en 13 districts, par suite de la création en 1958 d'un nouveau district dans la région de Chibougamau.

Les associations de protection sont des syndicats formés de concessionnaires et propriétaires forestiers, qui se sont prévalus de leur droit de se grouper en associations pour satisfaire avec plus d'efficacité et d'économie aux exigences de la loi, qui les oblige à protéger contre le feu leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Elles sont au nombre de 6. Leurs frais d'opération sont assumés par leurs membres au prorata de la superficie du territoire de chacun, mais cinquante pour cent des dépenses encourues pour l'extinction des incendies leur sont remboursées par le Service de la Protection.

La troisième catégorie est composée de concessionnaires et propriétaires forestiers qui préfèrent se soumettre indépendamment à leurs obligations de protéger leurs concessions forestières ou leurs forêts privées de 2,000 acres ou plus. Ils étaient en 1958 au nombre de 29. Ils ont les mêmes obligations et jouissent des mêmes privilèges que les associations de protection.

Signalons qu'on a entrepris depuis 1957 une étude de notre système de protection des forêts, en vue d'y apporter les améliorations destinées à mieux sauvegarder notre domaine forestier. Cette expertise a consisté jusqu'ici en une étude de l'efficacité de nos différentes organisations de protection. Quelques divisions choisies au hasard parmi nos organisations de protection de toutes catégories, ont reçu à cette fin la visite d'examineurs qui se sont occupés d'y faire une inspection complète et d'en vérifier le degré d'efficacité. Un questionnaire avait été préparé au préalable afin de guider les examineurs et d'assurer de la sorte des inspections uniformes et intégrales. Les frais de cette étude, qui est poursuivie en collaboration avec la Quebec Forest Industries Association Ltd., sont partagés au prorata par le Service de la Protection et les six associations de protection. Cette étude, qui sera continuée dans les années à venir, contribuera sans doute à améliorer notre système de protection forestière et à le rendre d'autant plus efficace.

SUPERFICIES PROTÉGÉES

Les superficies protégées en 1958 formaient une étendue de 110,095,634 acres ou 172,024.4 milles carrés, comparativement à 105,667,396 acres en 1957. A lui seul, le Service de la Protection a assuré la surveillance de 49.4 pour cent de cette étendue. Le territoire sous sa surveillance s'est en effet accru de 4,361,695 acres en 1958, par suite de la création d'un nouveau district dans la région de Chibougamau. De leur côté, les associations de protection ont assuré la surveillance de 48.0 pour cent de la superficie globale, tandis que le territoire protégé par les concessionnaires et propriétaires non-affiliés ne représentait que 2.6 pour cent de cette étendue.

Pour des raisons d'économie et d'efficacité, les diverses organisations de protection ont continué en 1958 leur politique de collaboration déjà établie depuis plusieurs années. C'est ainsi que le Service de la Protection a assuré, pour le compte de 79 concessionnaires ou propriétaires forestiers, la surveillance de 5,996,158 acres de terrains situés dans les cadres ou à proximité des territoires qu'il protège. De son côté, le Service de la Protection a confié aux associations de protection la surveillance de 5,514,085 acres réparties comme suit : Laurentian Forest Protective Association Ltd., 2,774,180 acres; Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd., 60,384 acres; Ottawa River Forest Protective Association Ltd., 410,240 acres; Price Brothers Forest Protective Association Ltd., 376,702 acres; St. Maurice Forest Protective Association Ltd., 895,572 acres; Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd., 1,027,725 acres.

SUPERFICIES PROTÉGÉES

Organisation	Nombre d'acres
SERVICE DE LA PROTECTION	54,397,615
District No 1 — Abitibi	10,998,995
" " 2 — Témiscamingue	3,627,840
" " 3 — Gatineau	1,478,400
" " 4 — Nord de Montréal	2,642,152
" " 5 — Haut St-Maurice	1,831,424
" " 6 — Chicoutimi	4,741,120
" " 7 — Roberval	4,198,080
" " 8 — Québec et Cantons de l'Est	2,618,438
" " 9 — Rive Sud	2,219,000
" " 10 — Gaspésie	2,424,886
" " 11 — Côte Nord	5,282,560
" " 12 — Parc des Laurentides	2,397,440
" " 13 — Chibougamau	9,937,280
ASSOCIATIONS DE PROTECTION	52,868,782
Laurentian Forest Protective Association Ltd.	15,452,001
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd. ...	11,051,520
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	5,970,080
Price Brothers Forest Protective Association Ltd.	5,377,536
St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	9,600,000
Southern St. Lawrence Forest Protective Ass'n Ltd.	5,417,645
CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS (29)	2,829,237
Total	110,095,634

PERSONNEL

Le personnel régulier des diverses organisations de protection formait en 1958 un total de 2,777, soit 390 inspecteurs et 2,387 gardes-feu. Les 153 inspecteurs et 931 gardes-feu du Service de la Protection étaient assistés de 299 sous-gardes-feu, qui ne sont pas considérés comme des employés réguliers, mais plutôt comme des émetteurs de permis de brûlage moyennant une rétribution nominale. Ils peuvent être appelés dans certains cas à émettre des permis de circulation et leurs services peuvent être requis occasionnellement, avec rémunération additionnelle, soit pour l'aide au brûlage des abatis, pour le combat des incendies, pour la patrouille en cas d'alerte ou en remplacement d'un garde-feu régulier, etc. C'est une fonction qui n'a sa raison d'être que dans les régions de colonisation, mais elle tend à disparaître graduellement. On en comptait 76 de moins en 1958, comparativement à l'année précédente.

Le personnel régulier des diverses organisations de protection était assisté de 1,065 émetteurs de permis de circulation en 1958. Ces derniers sont en

EFFECTIF DU PERSONNEL

ORGANISATION	RÉGULIERS		SOUS-GARDES-FEU	EMETTEURS DE PERMIS DE CIRCULATION	AUXILIAIRES	
	INSPECTEURS	GARDES-FEU			INSPECTEURS	GARDES-FEU
<i>Service de la Protection</i>						
Bureau-chef.....	24	—	—	21	184	442
District No 1.....	13	137	3	12	4	59
" " 2.....	9	101	—	29	6	30
" " 3.....	7	18	59	—	—	23
" " 4.....	12	41	71	4	—	4
" " 5.....	4	24	—	7	13	40
" " 6.....	9	84	31	56	5	41
" " 7.....	10	78	—	10	8	3
" " 8.....	4	27	50	31	—	20
" " 9.....	8	38	12	13	2	26
" " 10.....	19	113	70	5	14	67
" " 11.....	15	63	3	3	2	30
" " 12.....	15	154	—	18	—	—
" " 13.....	4	53	—	5	—	15
TOTAL.....	153	931	299	214	238	800
<i>Associations de protection</i>						
Laurentian F.P. Ass.	50	478	—	138	135	467
Lower Ottawa F.P. Ass.	54	204	—	163	103	233
Ottawa River F.P. Ass.	25	132	—	17	—	120
Price Bros. F.P. Ass.	19	133	—	69	72	128
St. Maurice F.P. Ass.	37	328	—	241	69	269
So. St. Lawrence F.P. Ass.	13	80	—	171	65	274
TOTAL.....	198	1,355	—	799	444	1,491
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés	39	101	—	52	16	148
GRAND TOTAL.....	390	2,387	299	1,065	698	2,439
TOTAL: Réguliers.....	2,777					
TOTAL: Sous-gardes-feu			299			
TOTAL: Emetteurs de permis de circulation				1,065		
TOTAL: Auxiliaires.....					3,137	

grande partie des secrétaires de clubs de chasse et de pêche, des gardiens de barrières, des résidents riverains de la forêt, etc., qui sont légalement autorisés à émettre des permis de circulation avec ou sans rémunération spéciale.

Au personnel régulier des organisations de protection s'ajoutent aussi 3,137 inspecteurs ou gardes-feu auxiliaires. Ces derniers ne sont généralement pas des employés des organisations de protection. Ce sont plutôt des officiers de compagnies, des fonctionnaires, des gardiens de clubs de chasse et de pêche, des ingénieurs, des arpenteurs, etc., auxquels on accorde une nomination d'officiers auxiliaires ne comportant pas de rémunération.

En plus du personnel régulier des diverses organisations de protection, l'on comptait également en 1958 un total de 166 gardes-feu municipaux dans 32 municipalités rurales de la Province.

Si l'on ajoute le nombre de ces gardes-feu municipaux, des sous-gardes-feu, des émetteurs de permis de circulation et des inspecteurs et gardes-feu auxiliaires au personnel régulier des diverses organisations de protection, l'on constate qu'un total de 7,278 personnes ont été directement ou indirectement liées à la protection des forêts en 1958. Mentionnons également qu'un total de 3,164 combattants ont été embauchés en 1958, pour travailler pendant 52,257 heures à l'extinction des incendies.

ÉQUIPEMENT

L'équipement des diverses organisations de protection comprenait en 1958 un total de 501 tours d'observation, 8,462 milles de lignes téléphoniques, 166 stations de météorologie, 1,948 pompes à moteur, 3,226,648 pieds de boyau à incendie, 10,827 sacs à eau avec gicleur, 9,629 réservoirs à eau avec gicleur, 77 automobiles, 473 camions, 47 camions-citernes et 673 appareils de radio, y compris 513 stations radiophoniques, sans compter des quantités considérables de pelles, haches, pioches, râpeaux, sciottes, chaudières, brûleurs à déchets, réservoirs à relais, tentes, batteries de cuisine, canots et autres embarcations, etc. Ces chiffres ne comprennent pas non plus un nombre considérable d'automobiles, camions et avions d'entreprises privées, dont les services ont été utilisés par les différentes organisations de protection durant toute la saison de protection et en particulier sur le combat des incendies.

Mentionnons à ce sujet que le Service de la Protection organise chaque année depuis plus de dix ans des concours sur l'entretien et le remisage de l'outillage et de l'équipement. Des inspections des dépôts d'outillage des gardes-feu et des inspecteurs sont effectuées à cette fin chaque année dans les différents districts du Service de la Protection, à la suite desquelles des prix en argent sont attribués aux vainqueurs de ces concours dans chaque district. En plus de prolonger la durée de l'outillage et de l'équipement, ces concours contribuent à assurer le fonctionnement de ce matériel en le maintenant toujours en bon état.

Ajoutons que le Service de la Protection a publié à cette fin en 1958 une nouvelle édition d'un livret d' "*Instructions concernant l'emploi, l'entretien et le remisage de l'outillage et de l'équipement*".

ÉQUIPEMENT DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATION	TOURS D'OR- SERVATION	MILLES DE LIGNES TÉLÉ- PHONIQUES	STATIONS DE MÉTÉOROLOGIE	POMPES À MOTEUR	BOYAUX DE 1 1/2" JON- GUEUR EN PIEDS	SACS À EAU AVEC GICLEUR	RÉSEROVIRS À EAU AVEC GICLEUR	AUTOMOBILES	CAMIONS	CAMIONS- CITERNES	RADIOS	
											NOMBRE D'APPA- REILS	NOMBRE DE STATIONS
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1.....	20	66	6	117	191,500	447	963	2	22	2	64	48
" " 2.....	10	16	7	91	145,300	747	125	—	18	2	26	19
" " 3.....	3	2	1	32	43,558	—	136	—	3	—	—	—
" " 4.....	7	31	4	78	122,373	263	724	—	18	1	1	1
" " 5.....	5	72	1	21	34,900	52	69	—	3	—	14	6
" " 6.....	15	74	5	84	113,650	627	154	1	16	1	42	20
" " 7.....	16	7	4	69	79,150	199	290	—	14	1	26	19
" " 8.....	1	—	7	66	97,135	197	400	1	16	—	2	1
" " 9.....	2	64	4	56	102,650	186	752	—	15	1	3	3
" " 10.....	—	63	13	136	246,343	281	751	—	30	3	—	—
" " 11.....	9	4	5	72	94,200	181	25	—	19	—	26	17
" " 12.....	17	643	6	74	81,750	335	164	1	26	—	5	5
" " 13.....	15	—	2	49	59,860	68	196	—	4	—	26	18
Bureau-chef.....	—	—	—	42	135,766	54	117	5	21	1	20	2
TOTAL.....	120	1,042	65	987	1,548,138	3,637	4,866	10	225	12	255	159
<i>Associations de protection</i>												
Laurentian F.P. Ass.....	121	1,519	36	224	426,000	802	2,028	—	58	10	137	137
Lower Ottawa F.P. Ass.....	62	1,716	20	197	291,095	937	1,103	1	34	6	170	132
Ottawa River F.P. Ass.....	38	579	11	100	201,600	429	69	2	14	—	70	57
Price Bros. F.P. Ass.....	23	646	10	96	164,100	1,153	286	2	14	2	11	7
St. Maurice F.P. Ass.....	88	1,478	13	166	292,200	2,198	187	4	27	13	17	14
So. St. Lawrence F.P. Ass.....	31	578	6	62	130,900	1,054	439	2	36	1	3	3
TOTAL.....	363	6,516	96	845	1,505,895	6,573	4,112	11	183	32	408	350
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	18	904	5	116	172,615	617	651	56	65	3	10	4
GRAND TOTAL.....	501	8,462	166	1,948	3,226,648	10,827	9,629	77	473	47	673	513

TRAVAIL EXÉCUTÉ

Le travail exécuté par le personnel des diverses organisations de protection consiste dans l'aménagement et l'entretien de facilités de transport, la construction et l'entretien de lignes téléphoniques, de tours d'observation, de camps et d'autres bâtisses, le maintien en bon état de l'équipement, la patrouille des terrains protégés, l'extinction des incendies, la surveillance dans les tours d'observation, le contrôle du brûlage des abatis, y compris l'aide au brûlage, le contrôle de la circulation et de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages, les observations météorologiques, le prélèvement d'échantillons d'insectes pour l'inventaire annuel des insectes forestiers, l'inspection des scieries, des voies ferrées, des locomotives, etc., la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, etc.

En 1958, un total de 351,370 jours de travail a été compilé. De ce total, 1.4 pour cent a été employé à couper de nouveaux portages, 2.1 pour cent à nettoyer d'anciens portages, 4.4 pour cent à la construction ou à l'entretien de lignes téléphoniques, 0.9 pour cent à la construction ou l'entretien de tours d'observation, 4.5 pour cent à la construction ou l'entretien de bâtisses, 24.6 pour cent à des patrouilles, 0.4 pour cent à l'extinction d'incendies, 11.3 pour cent à la surveillance dans les tours d'observation, 4.8 pour cent à des inspections, 11.7 pour cent à la surveillance des barrières, 17.1 pour cent aux postes de protection et 16.8 pour cent à des travaux divers.

En 1958 également, une distance globale de 5,781,459 milles a été parcourue par le personnel des diverses organisations de protection. De ce total, 7.6 pour cent a été parcouru à pied, 0.5 pour cent avec cheval, 1.7 pour cent en avion, 82.9 pour cent en automobile, 0.3 pour cent en bicyclette, 1.0 pour cent en draisine ou en chemin de fer et 6.0 pour cent en canot ou en yacht.

Les employés des diverses organisations de protection ont posé en 1958 un total de 63,578 affiches et coupé ou nettoyé 66,074 arpents de portages.

Les diverses organisations de protection ont émis en 1958 un total de 9,358 permis de brûlage autorisant l'élimination par le feu de 17,027 acres d'abatis ou autres déchets ligneux. Ce contrôle du brûlage des abatis a nécessité un total de 15,871 inspections, dont 9,725 avant le brûlage et 6,146 après le brûlage. Plusieurs colons parmi les détenteurs de ces permis de brûlage ont bénéficié d'une assistance spéciale du Service de la Protection pour effectuer sans danger pour la forêt le brûlage de leurs déchets. Cette aide au brûlage des abatis consiste à prêter des outils ou à déléguer un garde-feu ou un sous-garde-feu ou une équipe d'hommes sous la conduite d'un garde-feu

ou d'un sous-garde-feu, à quiconque n'est pas en mesure de faire le brûlage de son abatis sans danger que le feu ne gagne la forêt. En 1958, cette aide au brûlage des abatis a coûté une somme globale de \$4,157.18 au Service de la Protection.

Les organisations de protection ont également émis en 1958 un total de 878,391 permis de circulation en forêt, en vertu desquels on a alloué aux voyageurs un total de 8,177,094 jours en forêt. Notons également que les gardes-feu ont visé en 1958 les permis de 938,601 voyageurs en forêt. En plus de ces permis de circulation proprement dits, les gardes-feu du district No 12 (Parc des Laurentides) du Service de la Protection ont aussi émis des permis de traversée en forêt pour un total de 1,531,867 personnes durant la saison des feux de 1958. Ajoutons que les employés du Département de la Chasse et des Pêcheries ont également émis durant la saison de protection de 1958 des permis de traversée en forêt pour un total de 356,933 véhicules transportant jusqu'à 953,710 personnes dans les Parcs de la Gaspésie et de la Vérendrye et dans la réserve de Chibougamau. Si l'on ajoute le nombre de jours-hommes alloués en forêt en vertu de ces permis de traversée dans les différents parcs et réserves aux 8,177,094 jours-hommes alloués en forêt, en vertu des permis de circulation proprement dits et aux 525,904 jours-hommes également alloués en forêt en vertu des permis de cueillette de fruits sauvages, l'on constate qu'on a exercé en 1958 le contrôle de 11,188,575 jours-hommes de circulation en forêt.

On a continué en 1958 le mode de surveillance des cueilleurs de bleuets en vigueur depuis quelques années. Ce contrôle de la cueillette des bleuets et autres fruits sauvages consiste à surveiller les allées et venues des cueilleurs au moyen d'un permis de cueillette. Ce permis tient lieu de permis de circulation; il autorise le permissionnaire et les membres de son groupe à aller et séjourner en un endroit mentionné sur le permis, mais exclusivement pour y cueillir des bleuets ou autres fruits sauvages. Un seul permis n'est émis pour une même famille ou un même groupe et le permissionnaire est tenu responsable pour toute infraction aux stipulations du permis, commise par lui-même ou les membres de son groupe. En 1958, on a émis à cet effet un total de 6,728 permis, pour autoriser 31,587 personnes à aller cueillir des bleuets et autres fruits sauvages dans les régions sauvegardées durant un total de 525,904 jours. Sans compter les argentés dépensés à cette fin sur son propre territoire, le Service de la Protection a remboursé aux associations de protection en 1958 la somme de \$12,418.19. Notons que l'Office Provincial des Statistiques a compilé pour la même période une récolte de 6,917,172 livres de bleuets, qui ont rapporté aux cueilleurs la somme de \$1,129,434.00.

DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATION	À COUPER DE NOUVEAUX PORTAGES	À NETTOYER D'ANTIENS PORTAGES	À LA CONSTRUCTION ET À L'ENTRETIEN			À LA PATROUILLE	AUX TRAVAUX D'EXTINCTION	À LA SURVEILLANCE SUR TOURS D'OBSERVATION	À L'INSPECTION	AUX BARRIÈRES	AUX POSTES	À DIVERS TRAVAUX	TOTAL
			DE LIGNES TÉLÉPHONIQUES	DE TOURS D'OBSERVATION	DE BÂTIMENTS								
<i>Service de la Protection</i>													
District No 1.....	96	302	70	113	654	3,165	18	1,167	790	1,824	2,269	3,262	13,730
" " 2.....	108	218	31	180	318	1,654	64	645	12	3,938	1,414	2,266	10,848
" " 3.....	—	—	6	—	—	1,485	51	153	968	—	1,140	285	4,088
" " 4.....	—	32	202	63	55	2,320	128	427	603	—	1,596	1,031	6,457
" " 5.....	72	95	57	6	289	346	—	174	65	—	1,733	583	3,420
" " 6.....	19	4	270	154	438	3,434	5	631	1,654	588	2,532	3,775	13,504
" " 7.....	98	142	93	75	877	3,680	31	594	333	1,490	3,582	1,524	12,519
" " 8.....	—	30	—	—	4	2,829	68	62	—	156	964	548	4,661
" " 9.....	35	6	44	29	193	2,533	59	63	205	183	3,536	591	7,477
" " 10.....	—	—	76	—	23	9,249	85	—	847	—	6,337	596	17,213
" " 11.....	55	182	6	120	182	2,417	52	1,796	146	2,245	234	307	7,742
" " 12.....	338	602	891	55	2,221	4,435	6	318	811	7,156	2,322	8,246	27,401
" " 13.....	8	44	—	—	723	265	2	561	—	—	1,257	2,099	4,959
TOTAL.....	829	1,657	1,746	795	5,977	37,812	569	6,591	6,434	17,580	28,916	25,113	134,019
<i>Associations de protection</i>													
Laurentian F. P. Ass.....	177	412	1,246	946	5,103	16,623	204	9,142	2,433	7,422	10,103	12,005	65,816
Lower Ottawa F. P. Ass....	297	1,577	1,946	379	1,488	5,221	144	5,273	2,598	4,464	3,907	6,058	33,352
Ottawa River F. P. Ass.....	92	698	1,067	657	964	3,059	277	4,128	690	984	2,783	5,597	20,996
Price Bros. F. P. Ass.....	1	210	1,211	96	1,015	7,007	122	1,077	1,453	2,438	2,641	1,859	19,130
St. Maurice F. P. Ass.....	108	1,604	6,884	153	782	8,066	88	8,960	1,886	1,344	6,829	4,358	41,062
So. St. Lawrence F. P. Ass..	—	102	995	31	351	4,571	34	3,852	940	3,439	3,082	1,580	18,977
TOTAL.....	675	4,603	13,349	2,262	9,703	44,547	869	32,432	10,000	20,091	29,345	31,467	199,333
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	3,510	1,156	389	31	132	4,253	17	608	433	3,474	1,992	2,013	18,008
GRAND TOTAL.....	5,014	7,416	15,484	3,088	15,812	86,612	1,455	39,631	16,867	41,145	60,253	58,583	351,360
POURCENTAGE.....	1.4	2.1	4.4	0.9	4.5	24.6	0.4	11.3	4.8	11.7	17.1	16.8	100.0

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR LE PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATION	DISTANCE PARCOURUE EN MILLES							NOMBRE D'AFFICHES PORÉES	NOMBRE D'ARPENTS		
	A PIED	AVEC CHEVAL	EN AVION	EN AUTO	EN BICYCLETTE	EN DRAISINE OU CHEMIN DE FER	EN CANOT OU YACHT		TOTAL	NOUVEAUX PORTAGES COUPÉS	ANCIENS PORTAGES NETTOYÉS
<i>Service de la Protection</i>											
District No 1.....	10,747	551	5,985	166,158	—	5,452	15,420	204,313	2,539	106	213
" " 2.....	11,287	842	970	190,589	428	529	7,707	212,352	1,643	788	1,462
" " 3.....	502	—	110	91,022	—	—	398	92,032	1,435	—	—
" " 4.....	3,623	15	—	206,475	—	198	1,145	211,456	2,639	—	127
" " 5.....	2,353	—	758	1,822	—	3,192	9,906	18,031	449	—	82
" " 6.....	8,621	128	6,520	263,277	—	—	16,352	294,898	1,285	4	15
" " 7.....	5,731	2,542	340	166,812	11	713	8,796	184,945	934	122	166
" " 8.....	4,222	1,300	—	178,746	—	—	—	184,268	1,744	—	—
" " 9.....	2,841	209	—	190,158	—	—	5	193,213	1,863	6	35
" " 10.....	7,765	13,440	—	404,418	148	—	—	425,771	1,648	—	—
" " 11.....	7,450	—	26,362	32,412	—	1,670	32,717	100,611	794	302	139
" " 12.....	35,908	3,526	240	279,401	—	4,267	8,484	331,826	155	5,840	602
" " 13.....	3,340	—	8,381	13,813	—	836	1,803	28,173	239	75	35
TOTAL.....	104,390	22,553	49,666	2,185,103	587	16,857	102,733	2,481,889	17,367	7,243	2,876
<i>Associations de protection</i>											
Laurentian F. P. Ass....	90,108	364	39,097	858,186	10,487	17,870	68,019	1,084,131	10,000	523	5,230
Lower Ottawa F. P. Ass..	37,758	32	1,181	420,470	—	476	51,350	511,267	5,989	743	11,070
Ottawa River F. P. Ass....	15,067	35	2,277	143,612	50	1,170	45,372	207,583	4,925	715	18,654
Price Bros. F. P. Ass....	30,650	1,219	316	302,979	4,462	—	39,462	379,088	2,519	5	363
St. Maurice F. P. Ass....	129,891	2,725	270	449,985	702	5,637	33,244	622,454	18,000	399	14,532
So. St. Lawrence F. P. A	8,166	2,683	—	265,062	1,849	14,320	371	292,451	2,864	—	363
TOTAL.....	311,640	7,058	43,141	2,440,294	17,550	39,473	237,818	3,096,974	44,297	2,385	50,212
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	25,525	66	2,050	165,251	1,302	712	7,690	202,596	1,914	868	2,490
GRAND TOTAL.....	441,555	29,677	94,857	4,790,648	19,439	57,042	348,241	5,781,459	63,578	10,496	55,578
POURCENTAGE.....	7.6	0.5	1.7	82.9	0.3	1.0	6.0	100.0			

ÉMISSION DE PERMIS

ORGANISATION	PERMIS DE BRÛLAGE				PERMIS DE CIRCULATION			PERMIS DE CUEILLETTE DE FRUITS SAUVAGES		
	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	ACRES BRÛLÉS	LOTS VISITÉS AVANT LE BRÛLAGE	LOTS VISITÉS APRÈS LE BRÛLAGE	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE JOURS ALLOUÉS EN FORÊT	NOMBRE DE PERMIS VISÉS	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE PERSONNES ADMISES	NOMBRE DE JOURS ALLOUÉS EN FORÊT
<i>Service de la Protection</i>										
District No 1.....	608	960	755	356	21,680	384,751	22,202	181	1,640	9,615
" " 2.....	1,184	1,417	1,808	993	16,317	198,392	3,036	847	2,333	29,877
" " 3.....	145	122	88	66	62	900	84	5	14	56
" " 4.....	1,594	3,445	1,220	896	387	3,030	279	—	—	—
" " 5.....	—	—	—	—	101	505	81	9	42	74
" " 6.....	152	403	115	21	8,192	78,528	620	128	560	4,256
" " 7.....	122	137	135	50	10,114	35,568	12,787	1,344	7,650	198,654
" " 8.....	1,090	2,467	1,267	677	164	351	5	—	—	—
" " 9.....	1,187	2,707	1,133	700	1,370	2,186	25	—	—	—
" " 10.....	2,122	3,282	2,142	1,323	1,860	4,437	472	84	363	363
" " 11.....	32	42	3	4	3,581	27,858	1,421	26	83	312
" " 12.....	—	—	—	—	54,812	331,017	283,961	—	—	—
" " 13.....	4	45	—	—	963	13,056	—	12	55	550
TOTAL.....	8,240	15,027	8,666	5,086	119,103	1,080,579	324,973	2,636	12,740	343,757
<i>Associations de protection</i>										
Laurentian F. P. Ass.....	869	1,735	869	869	213,108	1,744,387	268,444	1,944	8,896	84,129
Lower Ottawa F. P. Ass....	26	9	—	—	85,830	862,313	65,429	339	1,277	14,503
Ottawa River F. P. Ass.....	13	25	8	8	30,763	292,990	20,486	36	177	769
Price Bros. F. P. Ass.....	27	—	2	3	137,117	477,437	106,178	271	1,591	13,320
St. Maurice F. P. Ass.....	162	226	162	162	186,354	1,920,453	92,751	573	2,746	44,217
So. St. Lawrence F. P. A....	—	—	—	—	101,726	1,740,338	51,506	866	4,092	24,552
TOTAL.....	1,097	1,995	1,041	1,042	754,898	7,037,918	605,694	4,029	18,779	181,490
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	21	24	18	18	4,390	58,597	7,934	63	68	657
GRAND TOTAL.....	9,358	17,046	9,725	6,146	878,391	8,177,094	938,601	6,728	31,587	525,904

PROTECTION DES FORÊTS SUR LE PARCOURS DES CHEMINS DE FER

Etant donné que le passage d'un chemin de fer en forêt contribue à augmenter les risques et dangers d'incendie, plusieurs articles de la loi concernant la protection des forêts contre le feu imposent aux compagnies de chemins de fer l'obligation de veiller à la protection des forêts sur le parcours de leurs voies ferrées. De leur côté, la Commission fédérale des Transports et la Régie provinciale des Transports ont promulgué des ordonnances qui obligent les compagnies de chemins de fer sous leur juridiction respective à munir leurs locomotives et autres véhicules ferroviaires d'appareils pour prévenir l'échappement du feu ou des étincelles, à effectuer des patrouilles sur le parcours de leurs voies ferrées, à enlever les matières combustibles sur l'emprise de leurs voies ferrées, etc.

Chaque année, un inspecteur du Service de la Protection s'occupe de vérifier l'état des appareils de prévention requis sur les locomotives et autres véhicules ferroviaires. Des 1,146 véhicules examinés en 1958, jusqu'à 32.3 pour cent furent jugés en mauvaise condition, comparativement à 15.1 pour cent en 1957. Le nombre de véhicules en mauvaise condition s'établit à 6.0 pour cent dans le cas des véhicules à vapeur, tandis qu'il s'élève à 44.7 pour cent dans le cas des véhicules à moteur diesel.

Cette proportion considérable de véhicules à moteur diesel en mauvaise condition provient du fait que, depuis la dernière révision de notre loi concernant la protection des forêts contre le feu, tout véhicule ferroviaire, qu'il soit à vapeur ou à moteur diesel, doit être pourvu d'appareils de prévention. Malheureusement la Commission fédérale des Transports n'a pas encore jugé bon de reviser ses règlements à ce sujet, de façon à obliger les compagnies de chemins de fer sous sa juridiction à se conformer aux nouvelles exigences de notre loi en ce qui a trait aux véhicules à moteur diesel. C'est ce qui explique qu'un si grand nombre de locomotives à moteur diesel de nos grandes compagnies de chemins de fer publics n'ont pas été jugées en bonne condition. Il est donc à souhaiter que la Commission fédérale des Transports finira par amender ses règlements, de façon à ce qu'ils concordent avec les exigences de notre loi, afin de parer aux conditions nouvelles créées par la dieselisation de nos chemins de fer.

Chaque année également, une trentaine d'inspecteurs des diverses organisations de protection forestière sont désignés par la Commission fédérale des Transports pour vérifier l'état de l'emprise des voies ferrées et pour enquêter sur les incendies allumés sur le parcours des chemins de fer publics. Notons à ce sujet que 26 incendies ayant originé en deçà de 300 pieds des

voies des chemins de fer publics ont été rapportés à la Commission fédérale des Transports en 1958, comparativement à 18 en 1957. Ces 26 incendies ont brûlé une superficie globale de 61.75 acres et causé des dommages évalués à \$435.50.

ÉTAT DES LOCOMOTIVES ET AUTRES VÉHICULES FERROVIAIRES

PROPRIÉTAIRE	EN BONNE CONDITION		EN MAUVAISE CONDITION		TOTAL
	Vapeur	Diesel	Vapeur	Diesel	
LOCOMOTIVES					
<i>Commission fédérale des Transports</i>					
Canadian National Rys.....	76	216	10	203	505
Canadian Pacific Ry.....	186	101	4	136	427
Quebec Central Ry.....	21	—	1	—	22
Quebec North Shore & Labrador Ry..	—	75	—	—	75
New York Central Ry.....	—	3	—	—	3
Delaware & Hudson Ry.	—	4	—	2	6
<i>Régie provinciale des Transports</i>					
Roberval & Saguenay Ry.....	7	24	—	—	31
Donnacona Paper Co. Ltd.....	—	5	—	—	5
Alma & Jonquière Ry.....	—	—	—	7	7
Gulf Pulp & Paper Co.....	—	—	2	—	2
Donohue Brothers Ltd.....	—	3	—	—	3
TOTAL.....	290	431	17	348	1,086
AUTRES VÉHICULES FERROVIAIRES					
<i>Commission fédérale des Transports</i>					
Canadian National Rys.....	23	—	—	—	23
Canadian Pacific Ry.....	11	—	—	—	11
Quebec Central Ry.....	1	—	—	—	1
<i>Régie provinciale des Transports</i>					
Donnacona Paper Co. Ltd.....	11	—	4	—	15
Alma & Jonquière Ry.....	1	—	—	—	1
Gulf Pulp & Paper Co.....	1	—	1	—	2
Donohue Brothers Ltd.....	7	—	—	—	7
TOTAL.....	55	—	5	—	60
GRAND TOTAL.....	345	431	22	348	1,146

PROTECTION DES FORÊTS DANS LES MUNICIPALITÉS RURALES

Le Service de la Protection s'est efforcé depuis quelques années, de concert avec l'Association Forestière Québécoise, de persuader les municipalités rurales de la Province à assurer la protection de leurs boisés contre le feu. Déjà en 1956, le Ministre des Terres et Forêts acceptait de rembourser aux municipalités qui désiraient s'organiser à cette fin, 50 pour cent de leurs déboursés pour l'achat d'équipement pour le combat des incendies, jusqu'à concurrence de \$1,000.00 par municipalité. Pour avoir droit à un tel remboursement, chaque municipalité devait toutefois satisfaire aux conditions suivantes : a) que le conseil municipal ait démontré durant au moins un an son intérêt en la matière, en décrétant la mise en vigueur des lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu; b) qu'au cours de cette première année, le conseil municipal ait demandé au Ministre des Terres et Forêts de ratifier la nomination de gardes-feu pour le compte de la municipalité; c) que la municipalité ait soumis au Service de la Protection à la fin de cette première saison de protection, un rapport sur les activités de ses gardes-feu, y compris le nombre de permis de brûlage émis, le nombre d'acres brûlées en vertu de ces permis, le nombre de jours de patrouille ou de combat des incendies, le nombre et l'étendue des incendies combattus, etc.

Une autre étape importante dans ce domaine a été marquée en 1957 par la reconnaissance officielle de la fonction de garde-feu municipal. Pour la première fois en effet en 1957, le Ministre des Terres et Forêts sanctionnait la nomination de 162 gardes-feu municipaux dûment nommés dans 32 municipalités rurales de la Province. Ce contingent de gardes-feu municipaux était porté en 1958 à 166 dans le même nombre de municipalités.

Il reste encore beaucoup à faire pour que toutes nos municipalités rurales soient organisées pour assurer la protection de leurs boisés contre le feu. C'est pourquoi le Service de la Protection publiait en 1958 un bulletin spécial intitulé : *La protection des boisés contre le feu dans les municipalités rurales*, en vue de renseigner les municipalités qui seraient intéressées à s'organiser à cette fin. Les progrès réalisés en ce sens au cours des dernières années ont toutefois été tellement satisfaisants, qu'il est permis d'espérer qu'avant longtemps la plupart de nos municipalités rurales auront reconnu la nécessité de nommer des gardes-feu municipaux pour assurer la protection de leurs boisés contre le feu.

INFRACTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS CONCERNANT LA PROTECTION DES FORÊTS CONTRE LE FEU

Les diverses organisations de protection des forêts ont rapporté en 1958 un total de 288 plaintes pour infractions aux lois et règlements concernant la protection des forêts contre le feu, dont 83, ou 30.6 pour cent, furent logées par les employés du Service de la Protection et 200, ou 69.4 pour cent, furent portées par le personnel des autres organisations de protection.

De ces 288 plaintes, 27.7 pour cent furent enregistrées durant le mois de mai, 25.7 pour cent durant le mois de juin, 24.4 pour cent durant le mois de juillet et 14.9 pour cent durant le mois d'août. Le mois de septembre vient ensuite avec 6.6 pour cent, suivi du mois d'avril avec 0.7 pour cent.

CAS D'INFRACTION RAPPORTÉS

Cause	Nombre	Pourcentage
Feux allumés sans permis	38	13.2
Feux échappés par manque de surveillance	1	0.3
Feux allumés avant l'heure réglementaire	1	0.3
Circulation en forêt sans permis (la forêt étant ouverte à la circulation)	187	65.0
Avoir fumé en contravention	59	20.5
Feux de campement négligés	2	0.7
Total	288	100.0

Jusqu'à 65.0 pour cent des cas d'infraction rapportés en 1958 avaient trait à la circulation en forêt sans permis et 20.5 pour cent résultaient d'avoir fumé en contravention. Seulement 13.8 pour cent de ces plaintes se rapportaient au brûlage des abatis, soit 13.2 pour cent pour des feux allumés sans permis, 0.3 pour cent pour des feux échappés par manque de surveillance et 0.3 pour cent pour des feux allumés avant l'heure prescrite. Enfin 0.7 pour cent des plaintes se rapportaient à des feux de campement négligés.

Les mesures prises à l'égard de ces 288 plaintes se répartissent comme suit : 6 plaintes furent retirées ou annulées; 181 cas de peu de gravité furent réglés par une réprimande verbale ou écrite; 13 inculpés furent bannis de la forêt; 9 autres furent contraints d'acquitter le paiement complet ou partiel des frais d'extinction des incendies qu'ils avaient causés; 7 colons subirent des confiscations de primes de colonisation, soit 4 pour un montant de \$10.00 et 3 pour un montant de \$20.00; 63 plaintes furent portées devant les tribunaux, dont 58 devant un Juge de Paix et 5 en Cour de Magistrat; enfin 8 plaintes sont restées en suspens. Des 63 causes portées devant les tribunaux, une seule fut renvoyée ou retirée. Les 62 autres furent jugées fondées et les inculpés furent condamnés à l'amende ou à l'emprisonnement.

MESURES PRISES À L'ÉGARD DES PLAINTES PORTÉES

ORGANISATION	Nombre de plaintes portées	Plaintes annulées ou retirées	Plaintes en suspens	Réprimandes verbales ou écrites	Inculpés bannis de la forêt	Paiement des frais d'extinction	Confiscations de primes de colonisation pour un montant de		Plaintes portées devant un Juge de Paix				Plaintes portées en Cour de Magistrat			
							\$10.00	\$20.00	Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condamnation		Nombre de plaintes portées	Plaintes renvoyées ou retirées	Condamnation	
											Amen-de	Pri-son			Amen-de	Pri-son
<i>Service de la Protection</i>																
District No 1.....	12	5	1	5	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	
“ “ 2.....	1	—	—	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 3.....	1	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 4.....	4	—	—	—	—	4	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 6.....	10	—	—	4	—	3	—	—	1	—	1	—	—	—	—	
“ “ 7.....	29	—	3	8	—	—	—	—	16	—	16	—	1	1	1	
“ “ 8.....	1	—	—	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 9.....	17	1	—	13	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 10.....	10	—	—	6	—	1	1	2	—	—	—	—	—	—	—	
“ “ 11.....	3	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	2	—	—	
<i>Associations de protection</i>																
Laurentian F.P. Ass.....	40	—	4	3	6	—	—	—	27	—	27	—	—	—	—	
Price Bros. F.P. Ass.....	89	—	—	82	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Lower Ottawa F. P. Ass.....	3	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	—	—	
Southern St. Lawrence F.P. Ass.....	59	—	—	59	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
St-Maurice F. P. Ass.....	8	—	—	—	—	—	—	—	8	—	8	—	—	—	—	
Ottawa River F. P. Ass.....	1	—	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—	—	
TOTAL.....	288	6	8	181	13	9	4	3	58	—	58	—	5	1	4	1

PUBLICITÉ

L'événement marquant de l'année 1958 dans le domaine de la publicité et de l'éducation populaire en matière de protection et de conservation des forêts fut sans contredit l'Opération C.P., une campagne de saturation publicitaire organisée par le Conseil de Publicité de l'Association Forestière Québécoise et dont le but principal était de mettre en application dans une région donnée tous les moyens de publicité et de propagande susceptibles d'intéresser les différentes classes de la population à la protection des forêts et à la conservation des ressources naturelles. Devant les succès obtenus en 1957 avec la première Opération C.P. dans la région de Beaupré, une deuxième expérience fut décidée pour l'été 1958 dans la région du Haut St-Maurice, entre Grand'Mère et le Rapide-Blanc, au nord de La Tuque. Il s'agit d'un territoire d'environ 2,500 milles carrés, habité par une population de quelque 40,000 âmes réparties en 16 municipalités de types différents. Les activités de cette deuxième Opération C.P. durèrent quatre mois, soit de la mi-mai à la mi-septembre. Plus de 100 volontaires y travaillèrent bénévolement, répartis en 12 comités sous la direction d'un comité central. Au lieu d'organiser des parades de chars allégoriques pour les cérémonies d'ouverture et de clôture de cette Opération C.P., l'on résolut d'aménager un centre permanent de conservation, où toutes les grandes démonstrations seraient tenues. Un terrain de 2,200 pieds de longueur par 600 pieds de largeur, situé sur les bords du St-Maurice le long du boulevard Ducharme, fut gracieusement donné à cette fin par la Consolidated Paper Corporation Ltd. et aménagé en un relais, qu'on a dénommé l'Etape Mékinac. Des tables, des abris, des foyers pour la cuisson des aliments, des toilettes, des incinérateurs et un kiosque central y ont été construits et aménagés au cours de l'été, de même qu'un magnifique parc de stationnement pour automobiles d'une capacité de 500 à 600 voitures. Parmi les démonstrations tenues et les moyens de publicité employés au cours de cette deuxième expérience, mentionnons en particulier les cérémonies d'ouverture et de clôture, des visites des écoles, des visites des chantiers, des concours de toutes sortes, des journées forestières, la course internationale de canots sur le St-Maurice, une journée champêtre pour les jeunes, des expositions, des visites des terrains de jeux, des conférences aux clubs sociaux, des causeries à la radio et à la télévision, des réunions de cultivateurs, des représentations cinématographiques, la présentation de l'ours bien connu Smokey, etc. On y distribua quelque 58,500 pièces de matériel éducatif : circulaires, brochures, dépliants, etc. Des affiches furent placées le long des routes et un écusson souvenir fut distribué à tous les participants. La presse, la radio et la télévision ont accordé beaucoup de publicité à cette Opération C.P. Les résultats de cette deuxième expérience ont été tellement concluants, qu'on a décidé de continuer

cette initiative dans d'autres régions de la Province au cours des années à venir.

Tout en prêtant son concours à cette Opération C.P., le Service de la Protection a également continué en 1958 sa campagne de propagande et d'éducation populaire en matière de conservation des forêts. Tous les moyens de publicité ont en effet été mis en oeuvre, afin de faire comprendre au public que la protection des forêts n'incombe pas seulement aux gardes-feu, mais que c'est le devoir de chaque citoyen.

On a fait une distribution abondante des dépliants illustrés intitulés : *Bonnes manières en forêt* et *Ce qu'il faut faire et ne pas faire en forêt* et de buvards illustrés pour les écoles. On a également distribué des milliers d'exemplaires de différents fascicules bilingues portant sur les règlements concernant la circulation en forêt, le brûlage des abatis et des déchets forestiers, les scieries en forêt, l'exécution de travaux publics en forêt, et la cueillette de fruits sauvages sur les terres de la Couronne. Ajoutons qu'on a aussi distribué des milliers d'exemplaires d'un dépliant intitulé : *Si tu veux brûler ton abatis* et d'un fascicule bilingue intitulé : *Mesures de protection des forêts à l'adresse des détenteurs de clubs de chasse et de pêche*. Notons enfin que le Service de la Protection a publié en 1958 un nouveau bulletin intitulé : *La protection des boisés contre le feu dans les municipalités rurales*, à l'intention des municipalités qui seraient intéressées à s'organiser pour la protection de leurs boisés contre le feu.

Les employés du Service de la Protection et des autres organisations de protection ont posé en 1958 un total de 63,578 affiches de publicité, pour inciter le public à la prudence en forêt. Mentionnons à ce sujet que le Service de la Protection a discontinué depuis 1957 la fabrication d'affiches de 2 pieds par 3 pieds en carton, pour les remplacer par des affiches en métal de mêmes dimensions. Ajoutons que le Service de la Protection a utilisé également depuis 1957 pour fins de publicité des panneaux-réclames de 10 pieds par 20 pieds, qui sont posés à la sortie des grandes villes pour demander au public de prévenir les feux de forêt.

Comme par les années passées, un appel du Ministre des Terres et Forêts a été adressé au début de la saison des feux de 1958 à tous les curés des paroisses situées en bordure de la forêt, afin de leur demander de bien vouloir exhorter leurs ouailles à observer les lois et règlements concernant la protection des forêts et à ne se servir du feu qu'avec une extrême prudence.

La Société Radio-Canada et la plupart des autres postes de radio de la Province ont gracieusement prêté leur concours pour la diffusion d'appels au

Sur les terres de la Couronne, le génie forestier a fait planter une superficie approximative de 33,715 acres dans 39 cantons.

Une estimation approximative des terres reboisées dans la province, nous donne les chiffres suivants :

Sur les terres publiques — par le Service Forestier	33,715 acres.
Sur les terres privées — par les particuliers	3,000 "
Sur les terres publiques — par les licenciés	17,000 "
	53,715 "

C'est peu assurément, en regard de l'étendue des terres, soit privées, soit publiques, qui profiteraient du reboisement artificiel, mais il ne faut pas oublier que, sous notre climat et sous nos conditions économiques, ce travail ne se recommande généralement pas de la nécessité. Les phénomènes d'érosion sont rares, car la nature chez nous arrive presque toujours à réparer les dommages même s'il faut y mettre le temps et, surtout, si l'on ne regarde pas à la qualité. Bien autrement important que le reboisement artificiel, nous apparaît celui de la reproduction naturelle provoquée par l'emploi des méthodes sylviculturales appropriées. N'empêche, cependant, que les travaux de reboisement s'imposent à certains endroits où l'on ne peut compter sur la reproduction naturelle et qu'il y aurait à faire sur des sols appropriés et dans nombre de localités des reboisements artificiels financièrement très profitables.

Il y aurait lieu, pour le Service Forestier, de suivre très attentivement les reboisements qui ont été faits dans toutes conditions et avec toutes sortes d'essences, afin d'en tirer des conclusions, pour améliorer, en tous lieux, la technique de ce travail aussi bien que pour faire la somme des connaissances acquises sur le comportement des essences mises à l'essai. Nous exprimons le regret qu'un plus grand nombre de ces plantations n'aient pas été faites le long des routes où elles pourraient aujourd'hui servir de leçons de choses pour le public, mais nous espérons pouvoir corriger graduellement cette lacune.

Sous le rapport de l'éducation du public, nos pépinières ont plus fait cependant pour populariser les plants d'ornement que les plants de reboisement qu'elles ont distribués. C'est un fait qu'elles s'annoncent partout où elles existent dans la province, dans un certain rayon, du moins, par l'aspect moins dénudé des routes, des rues et des parterres.

Nous réclamons donc la poursuite des travaux de pépinière et de reboisement dirigés vers la mise en valeur des terrains dépréciés, afin de faire nos routes et nos rues plus accueillantes et, en général, pour intéresser le public et lui donner l'élan dont il a besoin.

séances de vues animées qui ont été présentées à l'Exposition provinciale de Québec et à l'exposition régionale de Rouyn. Ajoutons que des séances de vues animées ont également été présentées par d'autres organisations de protection forestière dans diverses régions de la Province.

Mentionnons que le Service de la Protection a préparé en 1957, avec la collaboration du Service Provincial de Ciné-Photographie, quatre films de 16 mm, sonores et en couleurs d'une minute chacun, traitant du permis de circulation, des feux de campement, des feux pour chasser les moustiques et des scies mécaniques en forêt. Ces films ont été présentés à différents intervalles au cours des deux dernières saisons de protection, aux divers postes de télévision de la Province. Ajoutons que des copies de ces films ont été préparées en 1958 sur pellicules de 35 mm, pour présentation dans les différentes salles de cinéma de la Province.



Poste de Service de la Protection à la rivière Chicoubiche, dans la Réserve de Chibougamau. Le Service de la Protection apporte chaque année beaucoup d'améliorations aux différents postes de protection des forêts à travers la Province.

ÉCOLE DE PROTECTION DES FORÊTS

Fondée en 1947 et située à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, l'Ecole de Protection des Forêts s'occupe de la formation technique d'un personnel bien qualifié et entraîné en protection des forêts. Le programme des études comporte des cours théoriques et des travaux d'application pratique.

Le cours régulier, qui dure environ huit semaines pendant les mois de mars et avril, a été suivi en 1958 par 32 élèves, dont 7 étaient à l'emploi du Département des Terres et Forêts et les 25 autres étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts. Il comportait un total de 269 heures d'enseignement, soit 155 heures de cours théoriques et 114 heures de travaux pratique. Tous les élèves de cette onzième promotion de l'école de Protection des Forêts ont réussi à décrocher leur diplôme, dont 4 avec très grande distinction, 17 avec grande distinction, 8 avec distinction et 3 avec succès.

Le cours abrégé, qui dure environ trois semaines et qui est désormais présenté durant le mois d'octobre, a également été suivi en 1957 par 25 élèves dont 8 étaient à l'emploi du Département des Terres et Forêts et les 17 autres étaient des employés des compagnies forestières ou des associations de protection des forêts. Il comportait un total de 119 heures d'enseignement, soit 65 heures de cours théoriques et 54 heures de travaux pratiques.

Depuis sa fondation, l'Ecole de Protection des Forêts a reçu un total de 469 élèves, dont 213 au cours régulier et 256 au cours abrégé.

ENTRAÎNEMENT DU PERSONNEL

Les différentes organisations de protection ont porté en ces dernières années une attention sans cesse grandissante à l'entraînement de leur personnel. Les 469 gradués de l'Ecole de Protection des Forêts depuis sa fondation en 1947 témoignent en effet de l'importance que l'on attache à la formation technique du personnel préposé à la protection des forêts.

Comme complément de cette Ecole, le Service de la Protection a organisé en 1958 près de Chicoutimi un centre d'entraînement pour le personnel des différentes organisations de protection des régions du Saguenay et du Lac St-Jean. Deux autres centres semblables seront établis en 1959 respectivement en Abitibi, pour les gardes-feu des régions de l'Abitibi et du Témiscamingue, et sur la Rive-Sud, pour les gardes-feu des régions du Bas-du-Fleuve et de la Gaspésie.

D'autres organisations de protection organisent également chaque printemps des périodes d'entraînement pour leur personnel. C'est le cas par exemple de la Laurentian Forest Protective Association Ltd., qui réunit chaque année depuis trois ans tous ses inspecteurs pour une période d'entraînement de trois jours à la Station Forestière de Duchesnay. D'autres réunions semblables sont organisées à l'intention des gardes-feu dans les différents secteurs du territoire de cette Association, de sorte que tous les membres du personnel bénéficient d'une période d'entraînement avant de commencer l'exercice de leur fonctions.

LES INCENDIES FORESTIERS EN 1958

La saison des feux de 1958 peut être considérée comme la meilleure dont nous avons bénéficié depuis les trente dernières années. Il faut en effet remonter à 1928 pour trouver une année qui a été marquée par un plus petit nombre d'incendies et une plus petite superficie incendiée.

Les statistiques révèlent qu'on a enregistré en 1958 seulement 377 feux de forêt, comparativement à 364 en 1957 et à une moyenne de 1,076.7 pour les dix années précédentes. De même, la superficie globale incendiée ne s'est établie qu'à 6,893.00 acres en 1958, comparativement à 71,783.25 acres en 1957 et à une moyenne de 216,777.55 acres pour les dix années précédentes. Enfin, le montant des dommages causés à la forêt s'est chiffré à un minimum sans précédent de \$7,254.02 en 1958, comparativement à une moyenne de \$456,449.44 pour les dix années précédentes.

Cette superficie de 6,893.00 acres incendiée en 1958 ne représente que 0.006 pour cent ou 6/1000 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts présentement protégées en cette province. C'est donc une perte bien en deçà de la superficie incendiée admissible d'après les normes établies pour les forêts d'épinette et de sapin de l'Est du Canada, laquelle superficie ne doit pas dépasser 0.1 pour cent ou 1/10 de 1 pour cent de l'étendue globale des forêts protégées.

Si l'on considère les différentes organisations de protection, l'on constate que le nombre des incendies a diminué de façon générale en 1958 comparative-ment à l'année précédente, sauf sur le territoire de l'Ottawa River Forest Protective Association, où le nombre des incendies a augmenté, bien que la superficie incendiée y ait diminué de plus de la moitié. Quant à la superficie incendiée, l'on constate également une diminution générale, sauf sur les territoires des districts No 10 (Gaspésie) et 11 (Côte Nord) du Service de la Protection, où elle a augmenté.

La diminution de la superficie incendiée s'est également étendue à la plupart des régions économiques de la province, sauf dans la région de Romaine et à un moindre degré dans les régions de St-François, des Plateaux de la Rive-Sud et des Plateaux Rimouski-Matane, où la superficie incendiée a augmenté.

Si l'on considère les divers bassins hydrographiques, l'on constate que de façon générale la superficie incendiée a diminué dans la plupart des bassins, sauf dans quelques bassins où elle a augmenté sensiblement. C'est le cas en particulier des bassins des Rivières St-François, Chaudière, Cap-Chat, Kipawa, Noire, Mingan, etc.

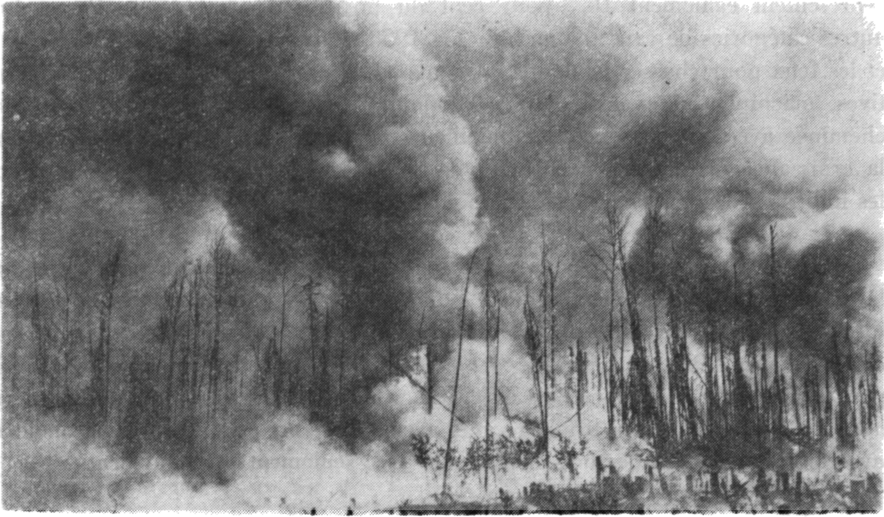
C'est dans le district No 11 (Côte Nord) du Service de la Protection qu'on a enregistré le plus gros incendie de la saison, soit un feu de 1,920.00 acres dans le bassin de la rivière Mingan. Notons à ce sujet qu'on n'a enregistré en 1958 aucun feu de plus de 5,000 acres, comparativement à 2 en 1957, et seulement un feu de plus de 1,000 acres, comparativement à 15 en 1957.

Nonobstant la diminution du nombre des incendies et de la superficie incendiée, la saison des feux de 1958 a duré 15 jours de plus qu'en 1957. Elle a en effet duré un total de 216 jours, soit du 4 avril, date du premier incendie, au 5 novembre, date du dernier incendie.

En moyenne les feux de forêt ont duré moins longtemps en 1958 qu'en 1957. Les statistiques révèlent en effet que 16.5 pour cent des incendies ont duré moins d'une heure en 1958, comparativement à seulement 6.0 pour cent en 1957, et que 63.2 pour cent ont duré moins de 24 heures en 1958, comparativement à 45.5 pour cent en 1957. Par contre, seulement 7.7 pour cent des incendies ont duré 4 jours au plus en 1958, comparativement à 17.1 pour cent en 1957.

En moyenne les feux de forêt ont également couvert une plus petite étendue en 1958 qu'au cours de l'année précédente. Les statistiques révèlent en effet que 83.1 pour cent des incendies n'ont pas dépassé une étendue de 10 acres en 1958, comparativement à 67.4 pour cent en 1957 et que par contre seulement 3.2 pour cent ont ravagé une superficie de plus de 100 acres en 1958, comparativement à 10.6 pour cent en 1957. A noter que ces feux de forêt de plus de 100 acres représentent 66.3 pour cent de la superficie globale incendiée en 1958, bien qu'ils ne comptent que 3.2 pour cent du nombre des incendies. A eux seuls les feux de plus de 1,000 acres, qui ne compte que 0.3 pour cent du nombre des incendies, représentent 27.3 pour cent de la superficie incendiée en 1958.

C'est durant le mois de mai qu'on a enregistré le plus grand nombre



On a enregistré dans le Québec en 1958 seulement 377 feux de forêt, qui n'ont dévasté qu'une superficie de 6,893 acres. Il faut reculer de 30 ans pour trouver une année qui a été marquée par un plus petit nombre d'incendies et une plus petite superficie incendiée.

d'incendies et la plus grande superficie incendiée. Les statistiques révèlent en effet qu'on a enregistré durant ce mois 36.3 pour cent du nombre des incendies et 44.2 pour cent de la superficie globale incendiée. Le mois d'août vient en second lieu pour le nombre des incendies avec 17.5 pour cent du nombre des incendies, mais, si l'on considère la superficie incendiée, c'est le mois d'avril qui occupe le deuxième rang avec 38.2 pour cent de la superficie globale. C'est d'ailleurs durant ce mois d'avril qu'on a enregistré le seul incendie de plus de 1,000 acres de la saison, un feu de 1,820.00 acres dans le bassin de la rivière Mingan.

Parmi les causes d'incendie, ce sont les voyageurs qui occupent le premier rang en 1958 avec 24.9 pour cent du nombre des incendies et 50.5 pour cent de la superficie incendiée. La récréation vient en second rang avec 19.6 pour cent du nombre des incendies et 26.8 pour cent de la superficie incendiée. Les causes non classifiées viennent ensuite avec 14.9 pour cent du nombre des incendies et 7.1 pour cent de la superficie incendiée. La foudre occupe le quatrième rang pour le nombre des incendies avec 13.5 pour cent, suivie des ouvriers forestiers avec 6.4 pour cent, des chemins de fer avec 4.8 pour cent, etc.

Les incendies imputables aux fumeurs représentent 39.3 pour cent du nombre des incendies en 1958. De leur côté les incendies imputables aux pêcheurs et aux chasseurs représentent 16.7 pour cent du nombre des incendies. Les incendies occasionnés par les brûlages de déchets ligneux et les feux d'herbe

représentent également 16.7 pour cent du nombre des incendies. Parmi les autres catégories de causes d'incendie en 1958 signalons les feux de campement et les feux pour chasser les moustiques avec 8.5 pour cent, les feux de locomotives, machines ou explosifs avec 6.9 pour cent, les feux de maison ou de cheminée avec 5.0 pour cent, les cueilleurs de bleuets et les feux pour activer la croissance des bleuets avec 3.4 pour cent, les scieries avec 1.1 pour cent, les indiens et les trappeurs avec 0.3 pour cent, etc.

Les étendues de bois marchands ne représentent que 5.1 pour cent de la superficie globale incendiée en 1958. Ce sont les autres terrains forestiers qui occupent le premier rang parmi les types de terrains ravagés par le feu en 1958 avec 29.2 pour cent. Les bûchés récents viennent ensuite avec 17.8 pour cent, suivis des jeunes bois avec 15.6 pour cent, des terrains non-forestiers avec 14.2 pour cent, des brûlis récents avec 11.5 pour cent, des brûlis anciens avec 6.6 pour cent et des bois marchands avec seulement 5.1 pour cent.

Les statistiques révèlent que 70.8 pour cent des feux de forêt de 1958 ont nécessité l'engagement de combattants pour aider les gardes-feu à les enrayer. Au Service de la Protection, seulement 4.0 pour cent des incendies ont pu être combattus par les gardes-feu sans aide supplémentaire, comparative-ment à 29.2 pour cent dans le cas des associations de protection. C'est la Laurentian Forest Protective Association Ltd., qui détient le plus grand pourcentage d'incendie combattus sans aide supplémentaire, soit 80.4 pour cent. La St. Maurice Forest Protective Association Ltd., vient ensuite avec 75.9 pour cent, suivie de la Price Brothers Forest Protective Association Ltd., avec 75.0, de l'Ottawa River Forest Protective Association Ltd., avec 33.3 pour cent, etc.

C'est encore le public qui occupe le premier rang parmi les moyens de découverte des incendies en 1958, avec 54.4 pour cent du nombre des incendies, les gardes-feu viennent ensuite avec 27.3 pour cent, suivis des tours d'observation avec 16.2 pour cent et des avions avec 2.1 pour cent.

En plus des \$7,254.02 de dommages causés à la forêt proprement dite, les feux de forêt ont détruit en 1958 des bâtisses et dépôts évalués à \$325.00, du matériel et des provisions pour une valeur de \$150.00 et des bois empilés pour \$298.00, soit un total de seulement \$773.00, comparativement à \$18,275.00 en 1957.

**NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIÉE ET DOMMAGES CAUSÉS
PAR ANNÉE, 1924-2958**

Année	Nombre d'incendies	Superficie incendiée, acres	Dommages à la forêt
1924	636	203,262.75	\$ 598,064.88
1925	607	20,130.01	29,213.72
1926	799	33,343.16	83,818.80
1927	514	40,969.34	59,896.75
1928	295	6,533.25	8,835.63
1929	426	10,494.00	10,538.25
1930	591	44,034.00	50,387.00
1931	1,020	42,485.25	49,023.13
1932	1,466	1,027,159.00	2,536,937.13
1933	1,553	113,358.00	213,228.38
1934	1,102	287,649.50	535,212.62
1935	1,277	280,295.50	577,966.95
1936	556	29,546.50	20,425.50
1937	1,033	90,286.24	268,565.25
1938	1,150	126,535.25	339,262.75
1939	856	80,300.75	148,009.00
1940	861	39,948.00	83,310.37
1941	1,710	1,590,234.25	5,932,345.37
1942	931	27,613.75	42,817.87
1943	699	48,305.75	121,675.62
1944	1,542	599,818.00	1,110,147.75
1945	996	43,688.25	66,614.37
1946	992	55,764.00	116,163.62
1947	1,111	96,919.25	203,801.75
1948	1,280	224,749.75	355,478.25
1949	1,537	137,888.00	289,336.00
1950	1,304	203,618.00	317,450.62
1951	869	267,659.75	683,799.50
1952	604	55,856.75	145,804.75
1953	2,257	574,481.75	974,800.12
1954	392	51,958.75	72,727.62
1955	1,276	549,550.50	1,444,598.37
1956	384	30,229.00	165,038.51
1957	864	71,783.25	115,460.62
1958	377	6,893.00	7,254.02
Total	33,867	7,113,342.25	\$17,777,830.85
Moyenne annuelle	967.6	203,238.35	\$ 507,938.02

**NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIÉE ET DOMMAGES CAUSÉS
PAR ORGANISATION DE PROTECTION**

ORGANISATION	NOMBRE D'INCEN- DIES	SUPERFICIE INCENDIÉE, ACRES	DOMMAGES CAUSÉS À LA FORÊT
<i>Service de la Protection</i>			
District No 1.....	7	22.50	\$ 27.00
" " 2.....	16	566.75	708.75
" " 3.....	40	195.25	329.00
" " 4.....	59	985.25	1,368.00
" " 5.....	1	0.25	—
" " 6.....	12	239.00	173.75
" " 7.....	3	19.75	32.50
" " 8.....	16	784.50	764.25
" " 9.....	4	11.25	66.13
" " 10.....	35	849.00	1,196.25
" " 11.....	3	1,970.00	70.00
" " 12.....	—	—	—
" " 13.....	2	2.50	18.75
TOTAL.....	198	5,646.00	\$ 4,754.38
<i>Associations de protection</i>			
Laurentian F. P. Ass.....	56	64.00	\$ 98.13
Lower Ottawa F. P. Ass.....	23	269.75	440.50
Ottawa River F. P. Ass.....	48	348.75	1,261.75
Price Bros. F. P. Ass.....	17	3.25	9.50
St. Maurice F. P. Ass.....	29	526.25	616.13
So. St. Lawrence F. P. Ass.....	4	—	—
TOTAL.....	176	1,212.00	\$ 2,426.01
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	3	35.00	\$ 73.63
GRAND TOTAL.....	377	6,893.00	\$ 7,254.02

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISATION DE PROTECTION, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

ORGANISATION	ABATIS	OUVRIERS FORESTIERS	RÉCRÉATION	VOYAGEURS	CHEMINS DE FER	FOUDRE	TRAVAUX PUBLICS	INCENDIAIRES	NON-CLASSIFIÉES	INCONNUES	TOTAL	POUR-CENTAGE
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1.....	2	1	1	3	—	—	—	—	—	—	7	1.9
" " 2.....	4	—	2	5	—	—	—	1	2	2	16	4.2
" " 3.....	2	1	9	10	—	5	1	—	10	2	40	10.6
" " 4.....	2	—	18	22	—	4	2	—	11	—	59	15.6
" " 5.....	—	—	—	—	1	—	—	—	—	—	1	0.3
" " 6.....	2	—	6	3	—	—	—	1	—	—	12	3.2
" " 7.....	—	2	—	—	—	—	—	1	—	—	3	0.8
" " 8.....	—	—	5	5	2	—	1	1	2	—	16	4.2
" " 9.....	—	—	1	1	—	1	—	—	1	—	4	1.1
" " 10.....	3	3	4	6	—	1	—	2	11	5	35	9.3
" " 11.....	—	—	—	2	—	—	1	—	—	—	3	0.8
" " 12.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 13.....	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	2	0.5
TOTAL.....	15	7	47	58	3	11	5	6	37	9	198	52.5
<i>Associations de protection</i>												
Laurentian F.P.A.....	1	6	4	17	7	1	7	1	12	—	56	14.9
Lower Ottawa F.P.A.....	—	2	12	2	1	5	—	—	1	—	23	6.1
Ottawa River F.P.A.....	—	2	4	5	4	23	1	3	1	5	48	12.7
Price Bros. F.P.A.....	—	3	2	5	—	1	1	—	—	4	16	4.2
St. Maurice F.P.A.....	—	3	5	4	3	9	1	—	4	—	29	7.7
So. St. Lawrence F.P.A....	—	1	—	1	—	1	—	—	1	—	4	1.1
TOTAL.....	1	17	27	34	15	40	10	4	19	9	176	46.7
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	—	—	—	2	—	—	—	1	—	—	3	0.8
GRAND TOTAL.....	16	24	74	94	18	51	15	11	56	18	377	100.0
POURCENTAGE.....	4.2	6.4	19.6	24.9	4.8	13.5	4.0	2.9	14.9	4.8	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR RÉGION ÉCONOMIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAIN
SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

Région économique	Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total
Matagami	2.50	—	—	—	—	—	—	2.50
Abitibi	2.00	87.50	315.00	2.00	5.25	30.00	11.50	453.25
Témiscamingue	22.75	96.50	49.50	130.50	2.00	—	43.25	344.50
Outaouais	196.75	90.00	17.00	—	137.50	9.75	140.25	591.25
Nord de Montréal	80.00	112.75	21.00	5.00	406.50	4.00	364.00	993.25
St-Maurice	10.75	107.00	5.00	—	322.00	12.00	110.00	566.75
Jacques-Cartier (Nord de Québec)	4.25	27.50	—	124.00	6.00	—	71.25	233.00
Lac St-Jean	1.00	—	—	—	7.00	—	—	8.00
Saguenay	—	18.00	2.00	—	2.25	1.00	35.25	58.50
Manicouagan	9.00	20.25	2.50	—	55.00	1.75	14.00	102.50
Romaine	—	—	—	—	—	1,920.00	0.50	1,920.50
St-François	9.75	—	5.00	—	229.00	12.00	6.00	261.75
Chaudière	—	—	—	—	—	20.00	—	20.00
Plateaux de la Rive-Sud	8.75	150.00	—	17.00	0.50	—	152.00	486.25
Plateaux Rimouski-Matane	—	313.50	26.75	282.00	4.00	—	12.00	638.25
Matapédia	—	42.00	3.00	70.00	5.00	—	2.50	122.50
Baie des Chaleurs	—	11.00	—	—	32.00	—	—	43.00
Caspé	2.00	3.00	9.00	1.00	11.50	2.00	18.75	47.25
Total	349.50	1,079.00	455.75	789.50	1,225.50	2,012.50	981.25	6,893.00
Pourcentage	5.1	15.6	6.6	11.5	17.8	29.2	14.2	100.0

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE, SELON LES TYPES DE TERRAINS

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

Bassin hydrographique (*)		Bois marchands	Jeunes bois	Brûlis anciens	Brûlis récents	Bûchés récents	Autres terrains forestiers	Terrains non- forestiers	Total
No	Désignation								
101	Riv. St-Jean	8.00	—	—	—	—	—	—	8.00
102	Riv. Noire	0.75	—	—	—	—	—	—	0.75
104	Lac Témiscouata	—	—	—	—	0.50	—	2.00	2.50
106	Riv. Matapédia	—	42.00	3.00	70.00	5.00	—	2.50	122.50
112	Riv. Grande et Petite Pabos	—	11.00	—	—	32.00	—	—	43.00
204	Riv. St-François (Hall)	9.75	—	—	—	200.00	12.00	4.00	225.75
206	Riv. Bécancour	—	—	5.00	—	29.00	—	2.00	36.00
208	Riv. Chaudière	—	150.00	—	175.00	—	20.00	150.00	495.00
214	Riv. Rimouski (du Sud-O. et du Bic)	—	—	—	—	2.00	—	—	2.00
215	Riv. Mitis	—	0.50	26.75	—	1.00	—	0.50	28.75
216	Riv. Matane (Tartigou et Blanche)	—	8.00	—	2.00	1.00	—	12.00	23.00
217	Riv. Cap-Chat	—	305.00	—	280.00	—	—	0.25	585.25
218	Riv. Ste-Anne-des-Monts	—	—	3.00	—	1.00	—	10.00	14.00
220	Riv. Madeleine (Grande-Vallée)	—	—	—	—	1.50	—	8.00	9.50
221	Riv. Dartmouth	—	3.00	6.00	1.00	3.00	2.00	—	15.00
223	Riv. St-Jean (Douglastown)	2.00	—	—	—	6.00	—	—	8.00
301	Riv. Outaouais	—	90.50	334.50	10.50	2.00	30.00	3.00	470.50
302	Riv. Kipawa	22.75	11.50	15.00	120.00	—	—	43.25	212.50
303	R. Dumoine (Magenasapi et à l'Ours)	8.00	—	—	—	—	—	—	8.00
304	Riv. Noire (Swéga)	62.75	23.50	—	—	9.00	3.00	17.50	115.75
305	Riv. Coulonge (Quyon)	66.50	7.00	—	—	14.00	—	7.00	94.50
306	Riv. Gatineau	23.50	51.50	19.00	—	42.50	1.75	92.75	231.00
307	Riv. Lièvre	15.00	27.00	17.00	5.00	347.50	—	16.50	434.00
308	Riv. Petite Nation (Blanche)	21.00	8.00	—	—	24.00	5.00	23.00	81.00
309	Riv. Rouge	58.00	45.75	7.00	—	107.00	4.00	346.00	567.75
311	Riv. L'Assomption	22.00	10.00	—	—	—	—	1.50	33.50
312	Riv. Maskinongé	—	30.00	—	—	—	—	—	30.00
313	Riv. du Loup (Yamachiche)	—	—	—	—	—	—	1.00	1.00
314	Riv. St-Maurice	10.75	107.00	5.00	—	322.00	12.00	101.00	557.75
315	Riv. Batiscan	—	—	—	—	—	—	3.00	3.00
316	Riv. Ste-Anne-de-la-Pérade	4.00	10.00	—	—	5.25	—	14.00	33.25
317	Riv. Jacques-Cartier	—	—	—	—	—	—	3.25	3.25
318	Riv. Montmorency	—	—	—	—	—	—	4.00	4.00
320	Riv. du Gouffre	0.25	—	—	—	0.75	—	—	1.00
324	Riv. A Mars (Ha! Ha! et du Moulin)	—	18.00	—	—	—	—	32.25	50.25

325	Lac Kénogami	—	—	2.00	124.00	—	—	50.00	176.00
327	Riv. Ouiatchouane	—	—	—	—	7.00	—	—	7.00
329	Riv. Mistassini	—	12.75	—	—	—	—	—	12.75
330	Riv. Péribonca	1.00	4.75	—	—	—	—	—	5.75
331	Riv. Shipshaw (Valin)	—	—	—	—	2.25	1.00	8.00	11.25
333	Riv. des Escoumains	—	—	—	—	—	0.75	—	0.75
334	Riv. Portneuf	2.00	0.25	—	—	—	1.00	5.25	8.50
335	Riv. Sault-au-Cochon (Laval)	—	—	—	—	—	—	0.25	0.25
336	Riv. Betsiamites (Papinachois)	7.00	—	2.50	—	1.00	—	1.50	12.00
337	Riv. aux Outardes	—	—	—	—	4.00	—	—	4.00
338	Riv. Manicouagan	—	20.00	—	—	30.00	—	—	50.00
340	Riv. Pentecôte	—	—	—	—	20.00	—	—	20.00
343	Riv. Moisie	—	—	—	—	—	—	7.50	7.50
348	Riv. Mingan	—	—	—	—	—	1,920.00	—	1,920.00
401	Lac Abitibi	—	78.00	—	2.00	3.25	—	—	83.25
402	Riv. Harricana (Missisicabi)	2.00	4.60	10.00	—	2.00	—	8.00	26.00
403	Riv. Nottaway	2.50	—	—	—	—	—	0.50	3.00
Total		349.50	1,079.00	455.75	789.50	1,225.50	2,012.50	981.25	6,893.00
Pourcentage		5.1	15.6	6.6	11.5	17.8	29.2	14.2	100.0

(*) Voir la carte des "Principaux bassins hydrographiques de la Province de Québec", publiée en 1944 par le Bureau de l'Economie Forestière, Département des Terres et Forêts, Hôtel du Gouvernement, Québec.

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE DE DURÉE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CLASSE DE DURÉE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAL	POURCENTAGE
De 0 heure à 1 heure.....	4	23	8	15	8	3	1	—	62	16.5
De 1 heure à 4 heures.....	5	18	10	7	6	—	2	1	49	13.0
De 4 heures à 12 heures.....	8	20	11	7	9	3	—	—	58	15.4
De 12 heures à 24 heures.....	7	22	9	4	17	6	3	1	69	18.3
De 1 jour à 2 jours.....	5	25	7	11	6	2	2	1	59	15.6
De 2 jours à 3 jours.....	3	11	2	2	7	2	2	—	29	7.7
De 3 jours à 4 jours.....	1	9	1	1	5	2	3	—	22	5.8
De 4 jours et plus.....	3	9	5	3	8	1	—	—	29	7.7
TOTAL.....	36	137	53	50	66	19	13	3	377	100.0
POURCENTAGE.....	9.6	36.3	14.1	13.3	17.5	5.0	3.4	0.8	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE D'ÉTENDUE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CLASSE D'ÉTENDUE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	3	26	13	21	33	11	3	—	107	28.4
De 0.1 à 1 acre.....	4	25	14	14	16	4	—	1	78	20.7
De 1.1 à 5 acres.....	17	40	12	9	9	4	1	1	93	24.7
De 5.1 à 10 acres.....	5	13	8	2	3	—	4	—	35	9.3
De 10.1 à 50 acres.....	4	24	4	3	5	—	4	1	45	11.9
De 51 à 100 acres.....	—	4	2	—	—	—	1	—	7	1.8
De 101 à 500 acres.....	2	7	—	1	—	—	—	—	10	2.6
De 501 à 1,000 acres.....	—	1	—	—	—	—	—	—	1	0.3
De 1,001 à 5,000 acres.....	1	—	—	—	—	—	—	—	1	0.3
Plus de 5,000 acres.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	36	137	53	50	66	19	13	3	377	100.0
POURCENTAGE.....	0.2	36.3	14.1	13.3	17.5	5.0	3.4	0.8	100.0	

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	1	8	2	2	1	1	1	—	16	4.2
Ouvriers forestiers.....	—	4	6	10	2	2	—	—	24	6.4
Récréation.....	5	41	11	5	1	1	7	3	74	19.6
Voyageurs.....	11	36	11	17	14	4	1	—	94	24.9
Chemins de fer.....	1	7	5	1	3	—	1	—	18	4.8
Foudre.....	1	3	5	4	35	3	—	—	51	13.5
Travaux publics.....	3	6	3	2	1	—	—	—	15	4.0
Incendiaires.....	—	3	2	5	1	—	—	—	11	2.9
Non-classifiées.....	10	25	8	1	5	4	3	—	56	14.9
Inconnues.....	4	4	—	3	3	4	—	—	18	4.8
TOTAL.....	36	137	53	50	66	19	13	3	377	100.0
POURCENTAGE.....	9.6	36.3	14.1	13.3	17.5	5.0	3.4	0.8	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LA CLASSE D'ÉTENDUE DES INCENDIES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CLASSE D'ÉTENDUE	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	—	12.00	—	—	—	—	—	—	12.00	0.2
De 0.1 à 1 acre.....	9.25	14.75	6.75	8.50	—	2.75	—	0.50	54.00	0.8
De 1.1 à 5 acres.....	202.00	121.50	56.75	21.50	17.25	11.00	1.75	2.00	433.75	6.3
De 5.1 à 10 acres.....	38.00	116.25	61.00	18.00	22.00	—	31.00	—	286.25	4.1
De 10.1 à 50 acres.....	107.00	572.00	97.75	88.00	126.25	—	69.00	15.00	1,075.00	15.6
De 51 à 100 acres.....	—	241.00	145.00	—	—	—	75.00	—	461.00	6.7
De 101 à 500 acres.....	360.00	1,384.00	—	322.00	—	—	—	—	2,066.00	30.0
De 501 à 1,000 acres.....	—	585.00	—	—	—	—	—	—	585.00	8.5
De 1,001 à 5,000 acres.....	1,920.00	—	—	—	—	—	—	—	1,920.00	27.8
Plus de 5,000 acres.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAL.....	2,636.25	3,046.50	367.25	458.00	177.00	13.75	176.75	17.50	6,893.00	100.0
POURCENTAGE.....	38.2	44.2	5.3	6.6	2.6	0.2	2.6	0.3	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	2.00	200.50	11.00	3.25	1.00	2.00	20.00	—	239.75	3.4
Ouvriers forestiers.....	—	0.75	150.75	15.25	—	—	—	—	166.75	2.4
Récréation.....	173.00	1,147.00	43.50	324.25	—	—	147.00	17.50	1,852.25	26.8
Voyageurs.....	2,120.50	1,219.00	29.25	31.75	84.50	1.00	—	—	3,486.00	50.5
Chemins de fer.....	—	12.25	3.00	38.00	—	—	—	—	53.25	0.8
Foudre.....	16.00	76.00	3.50	—	68.75	—	—	—	164.25	2.4
Travaux publics.....	38.00	13.50	30.75	8.00	1.50	—	—	—	91.75	1.6
Incendiaires.....	—	190.25	61.50	34.00	15.00	—	—	—	300.75	4.3
Non-classifiées.....	277.00	158.50	34.00	1.50	4.25	4.75	9.75	—	489.75	7.1
Inconnues.....	9.75	28.75	—	2.00	2.00	6.00	—	—	48.50	0.7
TOTAL.....	2,636.25	3,046.50	367.25	458.00	177.00	13.75	176.75	17.50	6,893.00	100.0
POURCENTAGE.....	38.2	44.2	5.3	6.6	2.6	0.2	2.6	0.3	100.0	

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR TYPE DE TERRAIN, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES ET PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRÛLIS ANCIENS	BRÛLIS RÉCENTS	BÛCHÉS RÉCENTS	AUTRES TERRAINS FORESTIERS	TERRAINS NON- FORESTIERS	TOTAL	POURCENTAGE
Abatis.....	—	102.00	10.00	70.00	34.25	—	23.50	239.75	3.4
Ouvriers forestiers.....	22.75	28.25	6.00	—	37.75	2.00	70.00	166.75	2.4
Récréation.....	116.75	508.50	14.25	281.50	740.00	30.00	161.25	1,852.25	26.8
Voyageurs.....	45.50	292.75	322.00	261.00	310.00	1,949.75	305.00	3,486.00	50.5
Chemins de fer.....	—	37.00	—	2.00	9.00	0.50	4.75	53.25	0.8
Foudre.....	115.00	3.50	1.00	—	25.50	3.00	16.25	164.25	2.4
Travaux publics.....	11.00	9.00	12.50	—	40.00	0.75	18.50	91.75	1.6
Incendiaires.....	30.00	46.25	30.00	175.00	4.50	—	15.00	300.75	4.3
Non-classifiées.....	7.50	40.75	30.00	—	23.50	26.50	361.50	489.75	7.1
Inconnues.....	1.00	11.00	30.00	—	1.00	—	5.50	48.50	0.7
TOTAL.....	349.50	1,079.00	455.75	789.50	1,225.50	2,012.50	981.25	6,893.00	100.0
POURCENTAGE.....	5.1	15.6	6.6	11.5	17.8	29.2	14.2	100.0	

**POURCENTAGE DU NOMBRE D'INCENDIES, DE LA SUPERFICIE INCENDIÉE
ET DES DOMMAGES CAUSÉS, PAR CAUSES D'INCENDIE**

CAUSES	NOMBRE D'INCENDIES	SUPERFICIE INCENDIÉE	DOMMAGES CAUSÉS A LA FORÊT	MOYENNE DES POUR- CENTAGES
Abatis.....	4.2	3.4	4.4	4.0
Ouvriers forestiers.....	6.4	2.4	3.7	4.2
Récréation.....	19.6	26.8	40.4	28.9
Voyageurs.....	24.9	50.5	25.1	33.5
Chemins de fer.....	4.8	0.8	1.2	2.3
Foudre.....	13.5	2.4	12.4	9.4
Travaux publics.....	4.0	1.6	2.1	2.6
Incendiaires.....	2.9	4.3	7.3	4.8
Non-classifiées.....	14.9	7.1	2.6	8.2
Inconnues.....	4.8	0.7	0.8	2.1
TOTAL.....	100.0	100.0	100.0	100.0

**NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISATION DE PROTECTION,
SELON LE MODE D'EXTINCTION**

ORGANISATION	EXTINCTION				TOTAL	
	AVEC AIDE		SANS AIDE		NOMBRE	POUR- CENTAGE
	NOMBRE	POUR- CENTAGE	NOMBRE	POUR- CENTAGE		
<i>Service de la Protection</i>						
District No 1.....	5	71.4	2	28.6	7	1.9
" " 2.....	16	100.0	—	—	16	4.2
" " 3.....	38	95.0	2	5.0	40	10.6
" " 4.....	58	98.3	1	1.7	59	15.6
" " 5.....	1	100.0	—	—	1	0.3
" " 6.....	11	91.7	1	8.3	12	3.2
" " 7.....	3	100.0	—	—	3	0.8
" " 8.....	15	93.8	1	6.2	16	4.2
" " 9.....	4	100.0	1	—	4	1.1
" " 10.....	35	100.0	—	—	35	9.3
" " 11.....	3	100.0	—	—	3	0.8
" " 12.....	—	—	—	—	—	—
" " 13.....	1	50.0	1	50.0	2	0.5
TOTAL.....	190	96.0	8	4.0	198	52.5
<i>Associations de protection</i>						
Laurentian F.P. Ass..	11	19.6	45	80.4	56	14.9
Lower Ottawa F.P.A..	17	73.9	6	26.1	23	6.1
Ottawa River F.P.Ass.	32	66.7	16	33.3	48	12.7
Price Bros. F.P.Ass...	4	25.0	12	75.0	16	4.2
St. Maurice F.P.Ass..	7	24.1	22	75.9	29	7.7
So.St.Lawrence F.P.A.	4	100.0	—	—	4	1.1
TOTAL.....	75	42.6	101	57.4	176	46.7
Concessionnaires et pro- priétaires non-affiliés..	2	66.7	1	33.3	3	0.8
GRAND TOTAL.....	267	70.8	110	29.2	377	100.0

NOMBRE D'INCENDIES PAR ORGANISATION DE PROTECTION, SELON LE MOYEN DE DECOUVERTE

ORGANISATION	AVIONS		TOURS		GARDES-FEU		PUBLIC		TOTAL	
	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%	NOM-BRE	%
<i>Service de la Protection</i>										
District No 1...	—	—	—	—	2	28.6	5	71.4	7	1.9
" " 2...	—	—	4	25.0	9	56.2	3	18.8	16	4.2
" " 3...	—	—	3	7.5	3	7.5	34	85.0	40	10.6
" " 4...	—	—	7	11.9	7	11.9	45	76.2	59	15.6
" " 5...	—	—	—	—	1	100.0	—	—	1	0.3
" " 6...	—	—	3	25.0	3	25.0	6	50.0	12	3.2
" " 7...	—	—	—	—	1	33.3	2	66.7	3	0.8
" " 8...	—	—	—	—	—	—	16	100.0	16	4.2
" " 9...	—	—	1	25.0	1	25.0	2	50.0	4	1.1
" " 10...	—	—	—	—	13	37.1	22	62.9	35	9.3
" " 11...	1	33.3	—	—	1	33.3	1	33.3	3	0.8
" " 12...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
" " 13...	—	—	1	50.0	—	—	1	50.0	2	0.5
TOTAL...	1	0.5	19	9.6	41	20.7	137	69.2	198	52.5
<i>Associations de protection</i>										
Laurentian F. P. A	—	—	10	17.8	29	51.8	17	30.4	56	14.9
Lower Ott. F.P.A.	—	—	8	34.8	2	8.7	13	56.5	23	6.1
Ottawa Riv. F.P.A.	7	14.6	13	27.1	17	35.4	11	22.9	48	12.7
Price Bros. F.P.A.	—	—	1	6.2	9	56.3	6	37.5	16	4.2
St. Maurice F.P.A.	—	—	9	31.0	4	13.8	16	55.2	29	7.7
So. St. Lawr. F.P.A.	—	—	1	25.0	—	—	3	75.0	4	1.1
TOTAL...	7	4.0	42	23.9	61	34.6	66	37.5	176	46.7
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés....	—	—	—	—	1	33.3	2	66.7	3	0.8
GRAND TOTAL	8	2.1	61	16.2	103	27.3	205	54.4	377	100.0

BUREAU DE MÉTÉOROLOGIE

Dr G.-O. Villeneuve, i.f., Directeur

Dans le rapport que nous avons eu l'honneur de soumettre l'an dernier, nous avons fait une rétrospective des activités du Bureau de Météorologie depuis sa fondation. Nous avons constaté que les stations faisant rapport au Bureau, au nombre de 48 en 1938, formaient un total de 377 en 1957. En météorologie forestière, 45 observateurs déterminaient l'état des dangers de feu en 1938, tandis que 165 observateurs exécutaient ce travail en 1957. Enfin, nous avons mentionné les 31 études publiées à date par le Bureau de Météorologie, l'envoi régulier du *Feuillel Météorologique* depuis janvier 1950 à plus de mille destinataires intéressés, et les demandes nombreuses soumises par les divers départements du Gouvernement Provincial, par les compagnies d'utilités publiques et par de nombreux citoyens intéressés à la météorologie et à son application.

Dans le présent rapport, nous nous proposons de spécifier les domaines particuliers où la météorologie est devenue nécessaire et de mentionner les organismes qui ont un besoin régulier des données climatiques. Nous y ajoutons évidemment les additions apportées durant la dernière année en ce qui a trait aux instruments et aux stations.

Utilisation de la Météorologie dans la Province de Québec

Tous les jours, la météorologie prouve sa nécessité dans les divers domaines de l'activité humaine. Il va de soi que les services gouvernementaux doivent fournir des données précises, régulières et de première valeur à tous les corps publics et à tous les individus intéressés à appliquer des données dans leurs champs d'action respectifs. Ainsi, le Bureau de Météorologie du Département des Terres et Forêts est nécessaire à tous les départements ou services gouvernementaux, aux corps publics de la Province en général, de même qu'à nombre d'individus, de groupements et de sociétés.

a) *Protection des forêts*

Le premier but du Bureau de Météorologie a été d'appliquer une méthode de déterminer scientifiquement les dangers d'incendies forestiers. En effet, les observations météorologiques et l'intégration des données permettent au garde-

feu de déterminer exactement l'indice d'inflammabilité des forêts. Ainsi, on peut prévenir les dangers d'incendie forestier et mettre conséquemment en pratique des méthodes adéquates de prévention et de combat. Durant la dernière saison de protection, 168 observateurs distribués dans toute la Province ont déterminé quotidiennement l'indice d'inflammabilité des forêts. Ces observateurs appartenaient aux organismes suivants :

Département des Terres et Forêts	69
Laurentian Forest Protective Association Ltd.	38
St. Maurice Forest Protective Association Ltd.	14
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.	15
Price Brothers Forest Protective Association Ltd.	10
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.	8
Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd.	5
Département de la Chasse et de la Pêche	3
Fermes Expérimentales Fédérales	2
Fraser Companies Ltd.	1
Hammermill Paper Company	1
St. Anne Power Company	1
St. Lawrence Corporation Ltd.	1

Le seul fait pour chacune de ces 168 stations de météorologie forestière de contribuer à prévenir un seul incendie forestier par année peut représenter une économie de milliers de dollars à la Province.

b) *Aménagement des forêts*

Les forestiers qui aménagent les terres de la Couronne ne doivent pas oublier de tenir compte dans leurs plans et projets, des conditions climatiques des diverses régions québécoises. C'est la raison pour laquelle le Bureau de Météorologie du Département des Terres et Forêts est obligé de fournir aux ingénieurs du Gouvernement et à ceux des compagnies d'exploitation forestière, des données précises sur le climat des différentes régions. La régénération des essences forestières québécoises, leur exploitation, les périodes de coupe, de charroyage et de flottage dépendent en partie des conditions climatiques du pays. Les données recueillies au Bureau de Météorologie procurent donc au sylviculteur comme à l'exploitant, des instruments, des méthodes et des lois qui lui aident à résoudre de nombreux problèmes. En 1958, le Bureau de Météorologie a répondu à une vingtaine de demandes dans ce domaine.

c) *Ressources hydrauliques*

L'étude des caractéristiques hydrométriques des rivières et des lacs nécessite des observations météorologiques constantes. La connaissance de ces don-

nées permet entre autres d'évacuer la réserve des bassins à la veille des orages et d'utiliser les réservoirs pour diminuer le débit d'inondation. Les études hydrologiques permettent aussi de prédire la débâcle au printemps et la période propice au flottage des bois.

Les données météorologiques provenant des stations installées aux écluses sont adressées régulièrement au Département des Ressources Hydrauliques, lequel en fait parvenir copie au Bureau de Météorologie du Département des Terres et Forêts. Le Département des Ressources Hydrauliques opère d'ailleurs plus de 200 stations dans le but d'obtenir les données nécessaires aux études hydrologiques. Il reçoit de plus les rapports de nombreuses stations relevant, soit du Bureau de Météorologie du Département des Terres et Forêts, soit des compagnies hydro-électriques, soit encore du Département Fédéral des Transports.

Il faut mentionner ici la collaboration qui existe actuellement entre le Bureau de Météorologie du Département des Terres et Forêts et le Département des Ressources Hydrauliques, en ce qui a trait à l'échange de renseignements. Les deux Départements collaborent également avec le Service Météorologique Fédéral à la publication d'un bulletin météorologique mensuel, publié par le Bureau des Statistiques du Département de l'Industrie et du Commerce.

d) *Agriculture*

La météorologie moderne et la climatologie apportent à l'agriculture des données qui lui sont nécessaires dans l'étude de la croissance des végétaux. Par exemple, les données de température et de précipitation servent à expliquer les écarts de production des pâturages, des plantes fourragères et des céréales. La relation comparée qui existe entre l'évaporation et la précipitation permet de mieux mesurer la quantité d'eau utilisable par les plantes. Le mûrissement des fruits dépend de la durée et de l'intensité de l'insolation durant la période saisonnière de croissance. La longueur de cette période de croissance est établie par les dates des dernières gelées au printemps et celles des premières gelées à l'automne. La température durant ces deux saisons critiques permet de mieux expliquer le gel et le dégel de la terre, la formation de la glace dans les champs, la période des labours, le développement de la vie bactérienne et des maladies cryptogamiques. Le vent détermine le séchage du foin, le dessèchement des pâturages ou la dessiccation des légumes.

Dans notre Province, on préconise l'étude du micro-climat des formations écologiques rapprochées et l'établissement d'un calendrier phénologique. Par cette étude, on pourrait établir une corrélation entre l'inventaire floristique des différentes régions et les données météorologiques.

L'étude de la pénétration du froid dans le sol suivant sa porosité, sa perméabilité, son aération, etc. permettrait l'établissement de règles pour l'installation des conduites d'eau, des drains, des canaux d'égouts, des citernes et des caveaux à légumes, de même que pour l'organisation méthodique des arrosages de plantes. Enfin, le climat étant un des principaux facteurs qui conditionnent la valeur agricole d'un territoire, les données météorologiques qui en sont l'expression sont non seulement utiles mais nécessaires, si on désire profiter au maximum de la fertilité du sol.

C'est pour toutes ces raisons que les techniciens des divers services du Département de l'Agriculture et les agronomes des diverses régions de la Province désirent des données météorologiques de première valeur. C'est également pour ces raisons que le Département de l'Agriculture demande au Bureau de Météorologie l'établissement de stations dans des régions où les données climatiques sont inexistantes. Ainsi durant l'année 1953, onze stations nouvelles ont été installées pour satisfaire les fins agricoles des régions respectives où elles sont en opération. Les officiers du Département de l'Agriculture désirent d'ailleurs des données météorologiques complètes pour la construction de cartes climatiques de base. Il faut ajouter que, depuis plusieurs années déjà, le Bureau de Météorologie essaie de satisfaire aux besoins du Département de l'Agriculture, en fournissant des appareils aux fermes expérimentales, en préparant des rapports climatiques et, en général, en collaborant aux études agricoles de ce Département.

e) *Voirie*

Les routes de première classe qui sillonnent maintenant la Province et leur entretien durant la saison d'hiver font qu'au Bureau de Météorologie, les officiers sont obligés d'installer des stations supplémentaires qui permettent aux employés du Département de la Voirie de procéder avec méthode au déblaiement de la neige, de prévoir les conditions dangereuses pour les automobilistes et, par conséquent, les périodes d'épandage de sel ou de sable.

De plus, le Département de la Voirie possède un système de communications qui permet à ce Département et aussi au Bureau de Météorologie d'être au courant de l'état des routes durant la saison dangereuse aux automobilistes. Le Bureau de Météorologie peut, de ce fait, renseigner le public sur l'état des routes durant la période des neiges.

f) *Publicité touristique*

En plus de renseigner le public sur l'état des routes, le Bureau de Météorologie est également chargé de fournir à la radio, à la presse, à la télévision

et à plus de 250 agences de publicité au pays et à l'étranger, les conditions des pentes enneigées de la Province au bénéfice des sportifs et particulièrement des skieurs. L'état de l'enneigement, provenant de plus de 50 stations hivernales, a été communiqué quotidiennement encore cet hiver au nom de l'Office de Publicité de la Province de Québec, pour le bénéfice du public touristique. Comme par les années passées, le Bureau de Météorologie a obtenu, pour la diffusion de ces renseignements, la collaboration des compagnies de chemin de fer, des compagnies de transport routier et des compagnies d'aviation. Un fait extraordinaire est à signaler pour la dernière saison d'hiver : aucune critique n'est parvenue au Bureau de Météorologie concernant la diffusion de l'état de l'enneigement. Notons que durant l'hiver 1958-1959, aucun dégel appréciable ne s'est produit dans les centres sportifs et la température s'est maintenue régulièrement à un niveau au-dessous du point de congélation. Il en est résulté une couche de neige de densité presque uniforme sur toutes les pentes propices au ski. De ce fait, les rapports d'enneigement ont toujours été favorables aux skieurs et aux centres de sports d'hiver.

g) *Mines*

On sera sans doute surpris d'apprendre que les géologues, particulièrement ceux du Département des Mines, viennent chercher au Bureau de Météorologie des données climatiques en mesure de leur permettre de projeter d'une façon méthodique leurs explorations scientifiques. Ces géologues nous apprennent de plus qu'il leur faut connaître les conditions de climat pour prévoir les façons d'exploiter le minerai, de construire des dépôts et des centres d'habitation, de prévoir les méthodes de chauffage des bâtiments et les moyens d'approvisionner en combustible les nouveaux développements miniers. Quelques compilations à cette fin ont été demandées au Bureau de Météorologie durant le dernier exercice.

h) *Assurances*

Depuis quelques années et particulièrement l'an dernier, il ne se passe pas un seul jour sans que les officiers du Bureau de Météorologie aient à renseigner les assureurs sur les conditions atmosphériques de diverses localités de la Province. Les accidents de toutes sortes, dans le transport ou dans la construction, occasionnent des demandes de données météorologiques.

Il faut ajouter que les assurances contre le mauvais temps rencontrent une faveur croissante. On s'assure contre la pluie lors d'une fête en plein air, d'un événement sportif, d'une excursion de fin de semaine ou d'un séjour de longue durée aux endroits de vacances. Ce n'est que par des stations météorologiques qu'on peut constater la réalisation du beau ou du mauvais temps. Le Bureau

de Météorologie possède depuis cette année une formule spéciale de certificat qui est adressée à tous les intéressés sur demande. Cette formule, dûment signée et certifiant la réalisation de conditions atmosphériques, a été adressée à plus de 300 personnes durant le dernier exercice.

i) *Justice*

Les hommes de loi se sont prévalus dans le passé et se prévalent encore de plus en plus des registres climatologiques du Bureau de Météorologie. Ils apportent ainsi dans leur plaidoyer des preuves irréfutables sur le temps et le climat. C'est dire que les avocats constituent un groupe imposant d'intéressés à la météorologie. Durant le dernier exercice, près d'une cinquantaine d'hommes de loi ont ainsi demandé au Bureau de Météorologie des copies exactes des registres météorologiques officiels.

j) *Urbanisme et zonage*

Les municipalités, les chambres de commerce et les syndicats industriels sont des nouveaux venus dans le domaine de la météorologie. Ils n'en sont pas moins les plus désireux de compilations climatologiques. En effet, ces organismes veulent ou attirer l'industrie et le tourisme, ou zoner un territoire de telle façon qu'on puisse mettre à profit les conditions climatiques.

Préparer de telles études exige d'abord la compilation de toutes les données climatiques à date, mettant en relief les extrêmes et les moyennes de température, d'humidité, de précipitation, de vent, d'insolation, etc. Ces études permettent d'établir les périodes pluvieuses ou d'enneigement, celles de sécheresse ou d'humidité, les vagues de chaleur ou de froid, la fréquence des grands vents, et les conditions qui favorisent un bon entretien des routes, des moyens de transport rapide et peut-être aussi la pratique de certains sports. La présentation des données météorologiques doit être telle que les industriels ou le public touristique voient d'un seul coup d'oeil les avantages climatiques d'une localité.

Très souvent, il faut ajouter à de telles études, des comparaisons avec le climat des localités ou régions avoisinantes. Ainsi, une zone industrielle produit peut-être des fumées qui ne doivent pas polluer l'air des zones résidentielles. Les grands vents influencent probablement aussi le coût de déblaiement de la neige. Les différences topographiques apportent également des différences thermiques ou hygrométriques, dont il est utile de tenir compte dans les développements futurs. C'est dire que la température, l'humidité et le vent sont des phénomènes importants dans une étude climatique annexée à un projet municipal de zonage.

k) *Economie, industrie et commerce*

Pour des fins d'études économiques ou géographiques, de nombreuses personnes viennent chercher au Bureau de Météorologie les données originales dont elles ont besoin. C'est ainsi que les officiers du Département de la Colonisation, ceux de compagnies de chemin de fer, des représentants d'agences de réfrigération, de produits industriels ou de denrées alimentaires viennent compiler au Bureau de Météorologie des données qui les aident dans leurs problèmes.

Pour ne citer que quelques exemples de l'utilité de ces renseignements météorologiques, disons que les marchands de pétrole et les fabricants de crème glacée calculent le degré-jour de chaleur qui permet aux premiers de connaître les provisions de pétrole de leurs clients et aux derniers de prévoir la consommation probable de crème glacée. Les compagnies de chemin de fer ont recours aux statistiques météorologiques pour évaluer la main-d'oeuvre nécessaire à l'enlèvement de la neige sur les voies ferrées, tandis que des médecins cherchent les sites de repos à climat sain. Enfin, un bon nombre d'intéressés désirent connaître les "belles périodes" de vacances de leurs endroits de prédilection.

Collaboration du Bureau de Météorologie

Le Bureau de Météorologie collabore à la publication du *Monthly Weather Record* par le Département Fédéral des Transports et à la publication du *Bulletin Mensuel* par le Bureau des Statistiques du Département de l'Industrie et du Commerce. Il adresse son *Feuillelet Météorologique* à tous les observateurs du réseau météorologique du Département des Ressources Hydrauliques et de celui des associations de protection des forêts. Il tient au courant des dangers d'incendies forestiers, le Surintendant de la Chasse et de la Pêche, le Directeur du Bureau de Renseignements Forestiers du Département des Terres et Forêts et le Chef de Service de l'Agronomie du Département de la Colonisation. Il collabore aussi avec la Direction des Forêts du Ministère Fédéral du Nord Canadien et des Ressources Nationales. Il aide enfin les nombreux ingénieurs, agronomes, forestiers, biologistes, entomologistes, arpenteurs, etc., à leur compte personnel, à celui de compagnies d'utilités publiques ou à celui des Gouvernements Fédéral ou Provincial.

Météorologie instrumentale

Nous avons publié l'an dernier la liste de tous les instruments météorologiques installés aux diverses stations du Bureau de Météorologie.

Voici celle des instruments installés durant le dernier exercice, soit pour opérer de nouvelles stations, soit pour compléter le matériel des stations déjà en opération, soit encore pour remplacer des appareils défectueux :

Abris météorologiques	19	Règles à neige	24
Abris thermométriques	7	Tables à neige	22
Anémomètres	12	Thermographes	3
Barographes	12	Thermomètres à maxima	32
Baromètres	6	Thermomètres à minima	45
Bourdons pour anémomètres	10	Thermomètre à minima (herbe)	1
Echelles à neige	30	Thermomètres Six	49
Evaporomètres	32	Thermomètres à maxima solaires	8
Girouettes	5	Thermomètre de sol	1
Héliographes	5	Thermomètre pour psychromètres	96
Hydrographes	3	Verres gradués (0 à 100cc)	50
Pluviomètres	44	Verres gradués (0.00" à 0.50")	66
Psychromètres	42	Verres pour psychromètres	20

Ces totaux ne comprennent pas les instruments installés par d'autres organismes, comme les compagnies d'utilités publiques et les stations expérimentales.

Sommaire et conclusion

Le nombre des stations dont le Bureau de Météorologie reçoit rapport est rendu au chiffre imposant de 404. De ce total, 168 rapportent également l'indice d'inflammabilité des forêts. En plus de ce nombre, il faut ajouter 50 stations supplémentaires qui sont utilisées aux renseignements sur l'état de l'enneigement ou des routes. C'est dire que la météorologie prend de plus en plus d'importance dans les activités humaines et que son importance dans la Province de Québec est toujours croissante.

Il faut donc conclure non seulement à l'utilité de la météorologie, mais à sa très grande nécessité, si l'on veut profiter au maximum des conditions climatiques enregistrées dans notre Province.

BUREAU D'ENTOMOLOGIE

Gérard Paquet, i.f., Directeur

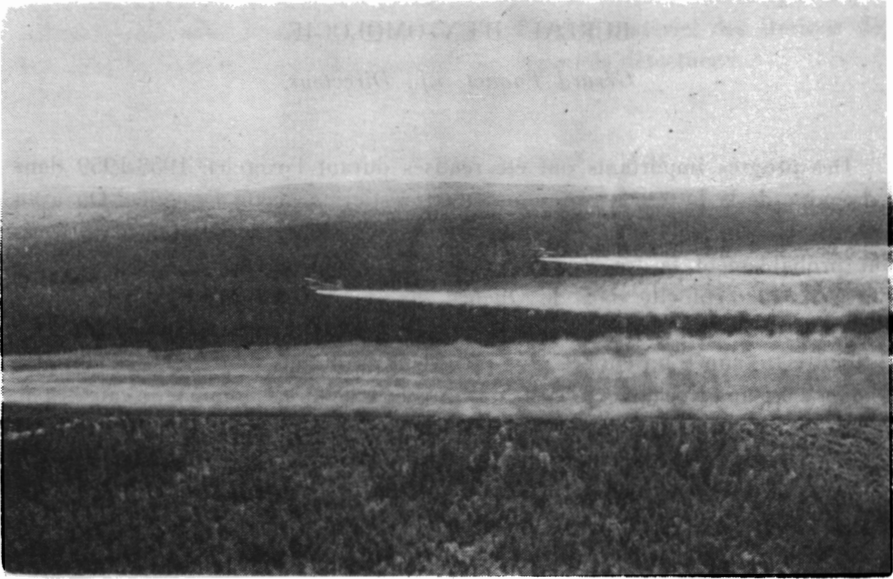
Des progrès importants ont été réalisés durant l'exercice 1958-1959 dans le domaine de la lutte contre les insectes forestiers en cette Province. On a en effet effectué en 1958 un vaste projet d'arrosages aériens au DDT, qui marqueront probablement la fin de la lutte contre l'épidémie de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette dans le Québec. Le nombre d'échantillons d'insectes prélevés pour les fins de l'inventaire annuel des insectes forestiers du Québec a atteint cette année un chiffre sans précédent. Ajoutons que le Bureau d'Entomologie s'est aussi occupé en 1958 de faire le relevé des dommages causés par les insectes nuisibles de nos forêts. Notons enfin que le Bureau d'Entomologie a encore été appelé cette année à effectuer des inspections spéciales de forêts ravagées par les insectes et à répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant les insectes forestiers et les moyens de les combattre.

Arrosages aériens

Chaque année depuis 1954, des centaines de milliers d'acres de forêts ravagées par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette ont été arrosées au DDT dans la péninsule de la Gaspésie. Le projet de cette année couvrait une superficie globale de 760,000 acres ou 1,187.5 milles carrés, répartie dans les comtés de Rimouski, Matane, Matapédia, Bonaventure et Gaspé-Sud.

Comme par le passé, il s'agissait d'une entreprise conjointe du Département des Terres et Forêts et des compagnies forestières intéressées. L'organisation du projet avait été confié à un comité de la Quebec Forest Industries Association Ltd., composé de représentants de cette dernière association, des compagnies concernées et du Département des Terres et Forêts.

On a utilisé pour le projet de cette année cinq pistes d'envol, soit les aéroports municipaux de Rimouski et de Gaspé et trois pistes spécialement construites à cette fin et désignées sous les noms de Pabos, Farm Lake et Charlo. Cette année, 54 avions spécialement adaptés à ce genre de travail ont participé aux opérations d'arrosage, soit 47 biplans Stearman et 7 monoplans de marque Grumman Avenger, qui étaient utilisés pour la première fois cette année et dont le rayon d'action et la capacité de chargement étaient à peu près le double des avions Stearman. Ajoutons que 15 autres avions d'inspection étaient chargés de vérifier le travail de ces 54 avions d'arrosage. C'est donc dire qu'au total 69 avions ont été utilisés sur le projet de cette année.



L'année 1958 a marqué la fin de la lutte entreprise en 1954 contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette. Les 760,000 acres de forêts qui ont été arrosées au DDT en 1958 portent à 3,812,800 acres ou 5,958 milles carrés la superficie globale des arrosages aériens qui ont été effectués en Gaspésie au cours de ces cinq dernières années.

L'insecticide employé était du DDT en solution dans une huile minérale, à raison d'une livre par gallon américain, ce qui donnait une solution de 12½ pour cent en poids. On a dépensé cette année 385,250 gallons américains de cette solution à raison de ½ gallon par acre ou l'équivalent de ½ livre de DDT par acre.

Des 760,000 acres de forêts arrosées en 1958, une superficie de 261,400 acres ou 34.4 pour cent était composée de terrains de colonisation, de terrains vacants de la Couronne et de réserves cantonales. La balance, soit 498,600 acres ou 65.6 pour cent, était constituée de grandes propriétés privées et de concessions forestières.

On a dépensé à cette fin en 1958 un montant global de \$495,377, soit environ \$0.65 par acre ou \$417.16 par mille carré. A lui seul, le Département des Terres et Forêts a déboursé un montant de \$453,850, soit 100 pour cent du coût des arrosages sur les terrains de colonisation, les terrains vacants de la Couronne et les réserves cantonales et 50 pour cent du coût des arrosages sur les grandes propriétés privées et les concessions forestières.

Les arrosages de cette année marqueront probablement la fin de la lutte contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette en cette Province, étant donné

que l'épidémie de cet insecte, qui sévissait depuis 1939, s'est brusquement ralentie en 1958. Depuis le début de ces arrosages en 1954, une superficie globale de 3,812,800 acres ou 5,957.5 milles carrés a été arrosée dans les six comtés de la péninsule de la Gaspésie. On a dépensé au cours de ces cinq années un montant global de \$3.232,960, soit environ \$0.85 par acre ou \$542.67 par mille carré.

Inventaire Annuel des Insectes Forestiers

Le Bureau d'Entomologie poursuit depuis 1938 un inventaire annuel des insectes forestiers de la Province, avec la collaboration des gardes-feu du Service de la Protection et des associations de protection et du personnel des compagnies forestières. Tous ces collaborateurs s'occupent de faire la collection d'échantillons d'insectes dans leurs territoires respectifs, suivant une méthode uniforme. Ces échantillons sont adressés à notre laboratoire d'entomologie, situé à la Station Forestière de Duchesnay, comté de Portneuf, où les insectes sont identifiés, après quoi les larves ou chenilles sont mises en élevage jusqu'à l'état adulte.

Des progrès importants ont été réalisés dans ce domaine de l'inventaire des insectes forestiers en 1958. En effet, comme on pourra le constater au tableau No 1, le nombre des collectionneurs d'insectes s'est accru de 838 en 1957 à 991 en 1958. De même, le nombre d'échantillons d'insectes adressés à cette fin à notre laboratoire de Duchesnay a augmenté de 7,531 en 1957, au chiffre sans précédent de 9,071 en 1958. Ajoutons que ces 9,071 échantillons renfermaient un total de 44,760 spécimens d'insectes. De ces 9,071 échantillons, 2,320 furent recueillis par les gardes-feu du Service de la Protection, 4,808 par le personnel des associations de protection ou des compagnies forestières, 1,883 par les employés du Bureau d'Entomologie et 60 par divers autres collaborateurs.

C'est la Laurentian Forest Protective Association Ltd. qui s'est classée encore cette année au premier rang parmi les collaborateurs de cet inventaire, avec un total sans précédent de 1,652 collections en 1958, comparativement à 1,287, en 1957 et à 571 en 1956. La Price Brothers Forest Protective Association Ltd. vient ensuite avec 655 collections, suivie de la St. Maurice Forest Protective Association Ltd. avec 579, de la Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd. avec 490, du district No 2 (Témiscamingue) du Service de la Protection avec 447, etc.

Tableau No 1 - ECHANTILLONNAGE DES INSECTES FORESTIERS

Organisation		Nombre de collectionneurs		Nombre de collections	
		1957	1958	1957	1958
SERVICE DE LA PROTECTION					
District No	1 - Abitibi.....	28	25	95	106
"	" 2 - Témiscamingue.....	61	67	448	447
"	" 3 - Gatineau.....	6	17	62	134
"	" 4 - Nord de Montréal.....	26	27	201	227
"	" 5 - Haut St-Maurice.....	12	14	58	71
"	" 6 - Chicoutimi.....	19	32	217	262
"	" 7 - Roberval.....	28	37	172	293
"	" 8 - Québec et Cantons de l'Est.....	17	17	97	151
"	" 9 - Rive-Sud.....	20	19	194	198
"	" 10 - Gaspésie.....	40	58	114	217
"	" 11 - Côte Nord.....	-	18	-	55
"	" 12 - Parc des Laurentides.....	23	37	90	146
"	" 13 - Chibougamau.....	-	7	-	13
Total		280	375	1,748	2,320
ASSOCIATIONS ET COMPAGNIES					
	John Breakey Ltd.....	5	5	48	39
	Canada Paper Company.....	1	-	1	-
	Canadian International Paper Company				
	Division Noranda.....	21	26	270	249
	" Clova.....	2	4	4	72
	" Maniwaki.....	15	21	112	115
	" St-Jovite.....	1	2	1	27
	" St-Maurice.....	-	8	-	38
	Ferme Forestière de Harrington.....	1	2	9	25
	Station de Recherches Forestières de Causapsal.....	1	1	18	4
	Collin Lumber Ltd.....	1	-	6	-
	Consolidated Paper Corporation Ltd.				
	Division Grand'Mère.....	3	5	17	39
	" Ile d'Anticosti.....	2	3	6	16
	Donnacona Paper Company Ltd.....	1	-	4	-
	E. B. Eddy Company Ltd.....	1	1	20	19
	Hammermill Paper Company.....	1	1	95	100
	Lake Megantic Pulp Company.....	1	2	19	16
	Laurentian Forest Protective Association Ltd.....	159	159	1,287	1,652
	James McLaren Company Ltd.....	20	25	129	135
	Megantic Manufacturing Company.....	2	4	19	18
	Ottawa River Forest Protective Association Ltd.....	57	66	316	374
	Price Brothers Forest Protective Association Ltd.				
	Division Chicoutimi.....	41	50	308	359
	" Rimouski.....	21	23	282	296
	Quebec North Shore Paper Company.....	3	1	16	1
	St. Lawrence Corporation Ltd.				
	Division East Angus.....	1	1	15	5
	" Dolbeau.....	3	4	7	43
	St. Maurice Forest Protective Association Ltd.....	66	69	660	579
	St. Raymond Paper Ltd.				
	Division Desbiens.....	2	3	6	6
	" St-Raymond.....	1	1	20	14
	Singer Manufacturing Company.....	5	5	40	76
	L.-E. Soucy Inc.....	1	1	2	1
	Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd.	64	61	442	490
Total		503	554	4,179	4,808
	Bureau d'Entomologie.....	6	6	1,555	1,883
	Divers autres collaborateurs.....	49	57	49	60
Grand Total		838	992	7,531	9,071

On verra au tableau No 2 comment se répartissent les 9,071 collections d'insectes effectuées en 1958, suivant les essences inventoriées. On y constatera qu'environ 90 pour cent des échantillons furent prélevés sur des essences résineuses et environ 10 pour cent sur des essences feuillues. A eux seuls le sapin et l'épinette, qui étaient attaqués par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette,

Tableau No 2
NOMBRE DE COLLECTIONS PAR
ESSENCE INVENTORIÉE

Essence inventoriée	Nombre de collections
RÉSINEUX	
Epinette	3,315
Sapin	3,688
Pin gris	420
Pin blanc	73
Pin rouge	38
Pin (divers)	65
Cèdre	57
Pruche	22
Mélèze	463
Total	8,141
FEUILLUS	
Bouleau	317
Merisier	46
Tremble	280
Erable	74
Orme	15
Peuplier	44
Sorbier	3
Cerisier	12
Saule	17
Aune	6
Frêne	1
Hêtre	2
Petit merisier	7
Aubépine	1
Chêne	3
Cormier	41
Caragana	1
Total	870
Divers	60
Grand Total	9,071

ont fait l'objet de plus de 77 pour cent des échantillons prélevés en 1958, soit 3,688 collections sur le sapin et 3,315 sur l'épinette. Le mélèze et le pin gris, qui sont infestés respectivement par la Mouche à scie du mélèze et la Mouche à scie du pin gris, viennent ensuite avec 463 collections sur le mélèze et 420 sur le pin gris, suivis du bouleau avec 317 collections, du tremble avec 280 collections, etc.

Si l'on en juge par le tableau No 3, les populations d'insectes auraient apparemment augmenté en 1958, comparativement à l'année précédente. L'on y constate en effet que, sur 50 espèces d'insectes, 33 espèces ont été plus fréquentes en 1958, comparativement à 13 espèces qui se sont avérées moins fréquentes et à 4 espèces dont la fréquence n'a pas changé. Parmi les espèces qui ont le plus augmenté mentionnons en particulier : la Chenille à raies vertes, la Chenille caméléon, la Mouche à scie à tête verte de l'épinette, la Mouche à scie à tête jaune de l'épinette, l'Autographe de l'épinette,

la Mouche à scie du mélèze, l'Arpenteuse verte de l'épinette, l'Arpenteuse verte du sapin, l'Arpenteuse de la pruche, etc. Par contre d'autres espèces ont été moins fréquentes. C'est le cas surtout de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, dont le nombre de collections ne s'est élevé qu'à 802 en 1958, comparativement à 1,554 en 1957 et à 2,004, en 1956. Parmi les autres espèces qui se sont avérées moins fréquentes mentionnons en particulier : la Tordeuse à tête noire le l'épinette, la Pyrale des aiguilles de l'épinette, etc.

Tableau No 3 - FREQUENCE COMPAREE DE QUELQUES ESPECES D'INSECTES

Nom de l'insecte	Nombre de collections			
	1955	1956	1957	1958
Anisote de l'érable (<i>Anisota rubicunda</i>).....	10	5	1	-
Arléquin de l'épinette (<i>Palthis angulalis</i>).....	21	11	15	26
Arléquin du sapin (<i>Elaphria versicolor</i>).....	51	53	34	46
Arpenteuse bossue de la pruche (<i>Ectronia crepuscularia</i>).....	8	-	-	1
Arpenteuse brune de l'épinette (<i>Eupithecia palpata</i>).....	49	23	54	85
Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscularia</i>).....	121	144	110	165
Arpenteuse de l'épinette (<i>Caripeta divisata</i>).....	1	2	4	15
Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcellaria</i>).....	242	128	151	313
Arpenteuse du printemps (<i>Palaeocrita vernata</i>).....	62	2	2	-
Arpenteuse du tilleul (<i>Brammia tiliaria</i>).....	26	23	2	3
Arpenteuse native de l'épinette (<i>Eupithecia filmata</i>).....	14	5	13	18
Arpenteuse verte de la pruche (<i>Nepytia phantasmaria</i>).....	8	6	4	8
Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	551	111	199	342
Arpenteuse verte du mélèze (<i>Semiothisa sexmaculata</i>).....	41	13	25	31
Arpenteuse verte du sapin (<i>Nyctobia limitaria</i>).....	50	40	81	129
Autographe de l'épinette (<i>Autographa sp.</i>).....	53	40	54	132
Chenille à houppes blanches (<i>Hamocampa leucostigma</i>).....	-	10	-	-
Chenille à houppes grises de l'épinette (<i>Olena placiatata</i>).....	23	37	13	28
Chenille à nœuds jaunes (<i>Notolabus antiqua</i>).....	11	7	3	3
Chenille à houppes du mélèze (<i>Tolyne laricis</i>).....	2	9	13	5
Chenille à raies vertes (<i>Feralia iocosa</i>).....	85	140	79	280
Chenille à tente des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>).....	82	66	-	-
Chenille à tente d'Amérique (<i>Malacosoma americana</i>).....	16	4	4	-
Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	16	16	24	19
Chenille à tente du cerisier (<i>Archips cerasivorana</i>).....	-	-	9	7
Chenille cameléon (<i>Anomogyne elinata</i>).....	43	71	47	144
Chenille des marais salins (<i>Estigmene acreana</i>).....	1	-	-	-
Chenille verte du chêne (<i>Nadata gibbosa</i>).....	7	16	35	71
Fausse arpenteuse de la pruche (<i>Nepytia canosaria</i>).....	6	9	8	5
Lexis bicolore (<i>Lexis bicolor</i>).....	16	13	11	19
Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	71	103	153	324
Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>).....	57	35	42	52
Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimockii</i>).....	117	111	91	238
Mouche à scie de Leconte (<i>Neodiprion lecontei</i>).....	3	3	1	5
Mouche à scie de l'orme (<i>Cimbex americana</i>).....	6	3	4	9
Mouche à scie du bouleau (<i>Arges pectoralis</i>).....	5	2	8	2
Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>).....	26	144	222	350
Mouche à scie du pin gris (<i>Neodiprion swaini</i>).....	162	80	93	67
Mouche à scie du sorbier (<i>Pristiphora geniculata</i>).....	3	11	38	43
Mouche à scie européenne de l'épinette (<i>Diprion hercyniae</i>).....	409	376	529	596
Mouche à scie tisseuse (<i>Cephalcia fascipennis</i>).....	11	15	9	21
Mouche à scie verte du bouleau (<i>Nematyx unicolor</i>).....	9	18	14	23
Petite mouche à scie du mélèze (<i>Anoplonyx laricis</i>).....	43	23	64	59
Phalène de l'épinette (<i>Panthea acronyctoides</i>).....	3	7	10	13
Phalène grise de l'épinette (<i>Anomogyne perquiritata</i>).....	14	11	17	39
Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i>).....	4	1	-	2
Pyrale des aiguilles de l'épinette (<i>Piorvria reticulella</i>).....	72	101	44	3
Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris variata</i>).....	91	107	148	104
Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Gnoristoneura fumiferana</i>).....	1,488	2,004	1,554	802
Tordeuse verte de l'épinette (<i>Tortrix packardiana</i>).....	5	3	3	17

Tableau No 4 - FRÉQUENCE ET ABONDANCE DE QUELQUES ESPÈCES
D'INSECTES PAR ESSENCE INVENTORIÉE

Essence	Nom de l'insecte	Nombre de collections		Nombre moyen de spécimens par collection	
		1957	1958	1957	1958
Épinette	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	483	200	8.0	3.8
	Mouche à scie européenne de l'épinette (<i>Diprion hercyniae</i>).....	529	596	3.3	3.5
	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	79	143	1.7	1.9
	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcellaria</i>).....	58	107	1.4	1.5
	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>).....	65	190	1.6	2.4
	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	127	265	2.8	3.3
	Pyrale des aiguilles de l'épinette (<i>Diorvetryia reticulella</i>).....	38	2	1.5	1.0
	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollaria</i>).....	31	44	1.6	1.5
	Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris varians</i>).....	54	47	1.5	1.4
	Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>).....	14	13	1.6	2.3
	Chenille caméléon (<i>Anomomyia elimata</i>).....	17	51	1.3	1.5
	Chenille à tente d'Amérique (<i>Malacosoma americana</i>).....	1	-	2.0	-
	Chenille à tente de l'Ouest (<i>Malacosoma pluviale</i>).....	2	-	42.0	-
	Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>).....	1	1	1.0	4.0
	Tordeuse jaune de l'épinette (<i>Zeiraphera fortuneana</i>).....	6	5	1.7	3.0
	Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>).....	-	15	-	4.0
	Sapin	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	1,060	582	10.8
Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....		96	155	2.0	2.7
Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcellaria</i>).....		77	156	1.4	1.5
Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollaria</i>).....		66	99	1.6	1.8
Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris varians</i>).....		92	55	1.6	1.2
Mouche à scie à tête noire du sapin (<i>Neodiprion abietis</i>).....		28	39	2.6	2.1
Chenille caméléon (<i>Anomomyia elimata</i>).....		22	71	1.0	1.2
Pyrale des aiguilles de l'épinette (<i>Diorvetryia reticulella</i>).....		6	1	2.3	2.0
Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>).....		24	39	1.9	1.8
Tordeuse jaune de l'épinette (<i>Zeiraphera fortuneana</i>).....		-	2	-	1.5
Pyrale des cônes de l'épinette (<i>Diorvetryia abietella</i>).....		-	1	-	1.0
Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>).....		-	7	-	2.7
Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....		21	45	1.8	1.3
Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>).....		2	-	1.0	-
Mélèze	Arpenteuse verte du mélèze (<i>Semiothisa sermaculata</i>).....	25	31	3.1	5.3
	Petite mouche à scie du mélèze (<i>Anoplonyx laricis</i>).....	64	59	7.7	5.9
	Mouche à scie du mélèze (<i>Pristiphora erichsonii</i>).....	222	328	15.4	41.96
	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	9	11	3.9	2.2
	Porte-case du mélèze (<i>Coleophora laricella</i>).....	-	2	-	1.0
	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcellaria</i>).....	2	14	1.0	2.9
	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	1	4	1.0	22.2
	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollaria</i>).....	1	2	1.0	1.0
	Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris varians</i>).....	1	2	5.0	1.0
	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	1	-	65.0	-
	Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>).....	-	1	-	1.0
	Chenille caméléon (<i>Anomomyia elimata</i>).....	-	1	-	1.0
	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>).....	-	4	-	3.0

Pin gris	Mouche à scie du pin gris (<i>Neodiprion swainci</i>).....	93	67	52.9	38.3
" "	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	2	2	1.5	1.5
" "	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	1	8	1.0	1.4
" "	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	11	17	1.8	1.4
" "	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	1	2	1.0	2.0
" "	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimockii</i>).....	-	2	-	1.0
" "	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>).....	3	3	1.0	1.0
" "	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollis</i>).....	-	2	-	1.0
Pin rouge	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	-	5	-	1.8
" "	Mouche à scie de Leconte (<i>Neodiprion lecontei</i>).....	-	5	-	25.6
" "	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	-	-	-	-
" "	Mouche à scie du pin blanc (<i>Neodiprion pinetum</i>).....	2	2	14.5	71.0
" "	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	-	3	-	1.7
Pin blanc	Charançon du pin blanc (<i>Pissodes strobi</i>).....	2	5	1.0	1.8
" "	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	4	6	1.7	2.3
" "	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	2	5	1.0	1.4
" "	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollis</i>).....	1	1	1.0	2.0
" "	Mouche à scie du pin blanc (<i>Neodiprion pinetum</i>).....	5	10	22.0	65.4
" "	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	-	1	-	1.0
" "	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>).....	-	2	-	1.5
Câdre	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	2	1	1.5	1.0
" "	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	1	2	1.0	2.0
" "	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollis</i>).....	3	1	1.0	2.0
" "	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	-	3	-	10.0
" "	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimockii</i>).....	-	2	-	1.0
" "	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	3	1	2.3	1.0
" "	Mouche à scie du pin blanc (<i>Neodiprion pinetum</i>).....	42	23	6.9	7.6
" "	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>).....	-	1	-	1.0
Fruche	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	-	2	-	4.0
" "	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollis</i>).....	-	8	-	6.1
" "	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	-	3	-	2.0
Bouleau	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>).....	-	3	-	1.0
" "	Mouche à scie du bouleau (<i>Arge rufocincta</i>).....	8	2	9.9	3.0
" "	Mouche à scie verte du bouleau (<i>Nematyus unicolor</i>).....	14	17	2.0	2.1
" "	Mouche à scie à tête noire du bouleau (<i>Citocopa latitarsus</i>).....	1	-	31.0	-
" "	Chenille à tente d'automne (<i>Hypphantria cunea</i>).....	8	3	38.5	39.3
" "	Arpenteuse d'automne (<i>Alsophila rometaria</i>).....	1	2	19.0	27.0
" "	Chenille à houppes rousses (<i>Notolophus antiqua</i>).....	-	-	-	-
" "	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	2	5	1.0	1.6
" "	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	1	-	1.0	-
" "	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimockii</i>).....	1	-	1.0	-
" "	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	1	3	18.0	1.0
" "	Chenille caméléon (<i>Anomogyna elimata</i>).....	2	7	1.0	1.0
" "	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscicollis</i>).....	4	2	1.0	1.0
" "	Tordeuse à tête noire de l'épinette (<i>Acleris varians</i>).....	1	-	1.0	-
" "	Chenille à tente des forêts (<i>Malacosoma disstria</i>).....	1	-	27.0	-
" "	Porte-case du bouleau (<i>Coleophora salmani</i>).....	1	-	4.0	-

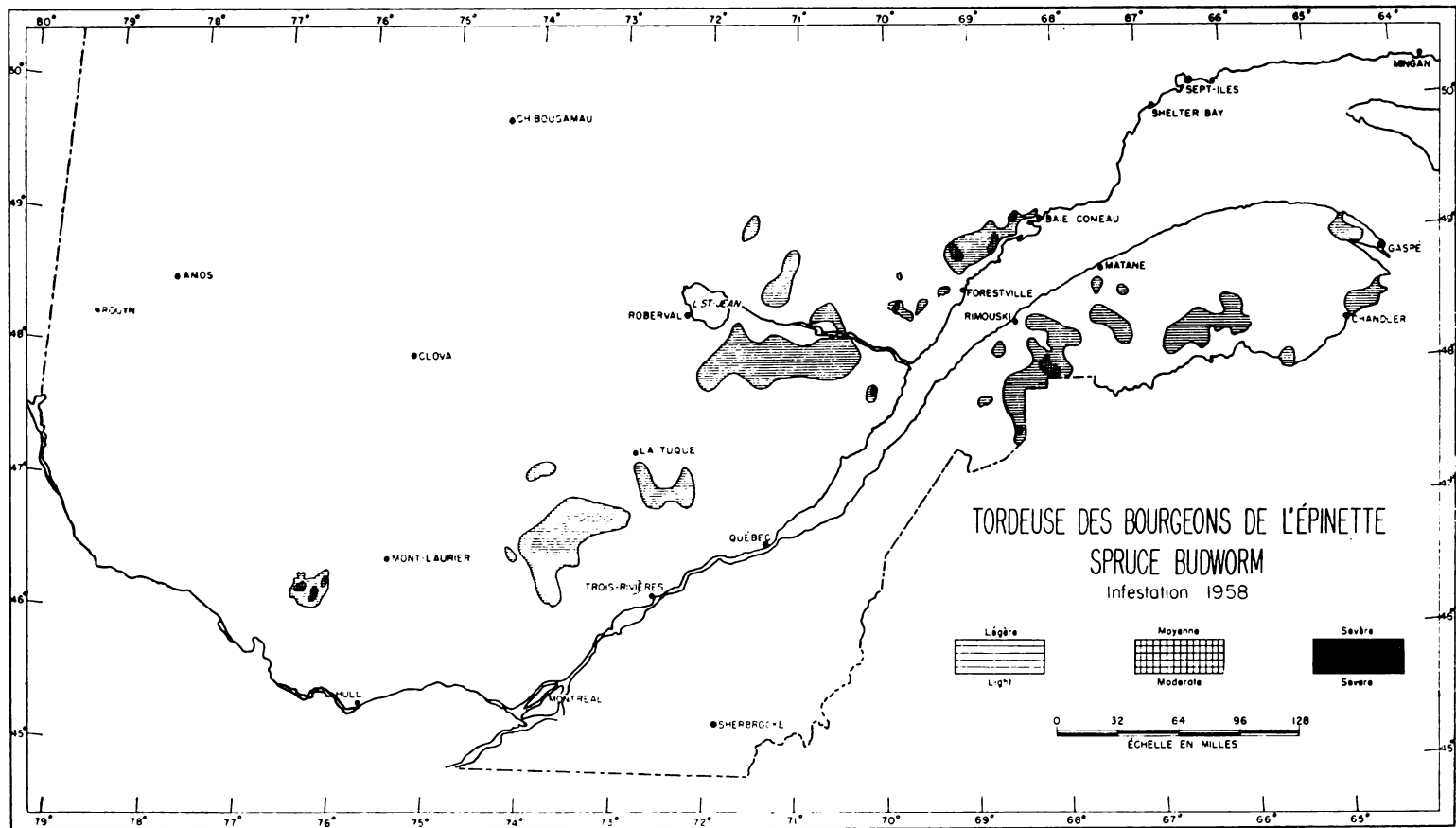
Tremble	Chenille caméléon (<i>Anomogyna eliminata</i>).....	-	2	-	1.0
"	Mouche à scie verte du bouleau (<i>Nematus unicolor</i>).....	-	6	-	3.0
"	Tordeuse du tremble (<i>Archips conflictana</i>).....	5	1	3.6	107.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	1	3	1.0	1.3
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscellaria</i>).....	1	2	1.0	1.0
"	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	1	-	66.0	-
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	4	4	2.0	1.2
"	Chenille à houppes rousses (<i>Notolonthus antiqua</i>).....	-	1	-	1.0
"	Mouche à scie de l'aune (<i>Hamichroa crocea</i>).....	-	1	-	4.0
"	Mouche à scie à tête verte de l'épinette (<i>Pikonema dimmockii</i>).....	-	1	-	1.0
"	Chenille notodontide (<i>Gluphysia septentrionalis</i>).....	-	1	-	3.0
Peuplier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	-	2	-	98.5
"	Tordeuse du tremble (<i>Archips conflictana</i>).....	1	1	2.0	95.0
"	Chenille à tente de l'ouest (<i>Malacosoma pluviales</i>)....	-	1	-	2.0
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna eliminata</i>).....	-	2	-	1.5
"	Chenille à bosse rouge (<i>Schizura concinna</i>).....	-	1	-	23.0
"	Mouche à scie à tente jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	-	1	-	1.5
Merisier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	3	1	19.0	1.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	1	-	2.0	-
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna eliminata</i>).....	2	-	1.0	-
Erable	Anisote de l'érable (<i>Anisota rubicunda</i>).....	1	-	1.0	-
"	Arpenteuse d'automne (<i>Alsophila pomataria</i>).....	4	2	35.0	18.0
"	Arpenteuse du printemps (<i>Palaearctia vernata</i>).....	3	-	1.0	-
"	Arpenteuse verte de l'épinette (<i>Semiothisa disjuncta</i>)..	2	1	2.5	1.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	3	4	2.0	2.2
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna eliminata</i>).....	1	-	1.0	-
"	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscellaria</i>).....	2	-	1.0	-
"	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	2	3	21.0	37.7
"	Tordeuse des bourgeons de l'épinette (<i>Choristoneura fumiferana</i>).....	1	1	1.0	1.0
Aulne	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	2	3	44.5	8.3
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	-	1	-	1.0
Petit Merisier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	-	1	-	44.0
Saule	Mouche à scie à tête jaune de l'épinette (<i>Pikonema alaskensis</i>).....	1	1	12.0	11.0
"	Chenille à tente d'Amérique (<i>Malacosoma americana</i>)....	2	-	8.0	-
"	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	1	-	11.0	-
"	Mouche à scie du saule (<i>Arge clavicornis</i>).....	4	2	40.0	14.5
"	Chenille caméléon (<i>Anomogyna eliminata</i>).....	-	1	-	1.0
"	Mouche à scie du saule (<i>Nematus ventralis</i>).....	-	3	-	21.0
Sorbier	Mouche à scie du sorbier (<i>Fristiphora geniculata</i>).....	38	43	30.9	42.5
Frêne	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	1	-	12.0	-
Cerisier	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	2	1	95.0	100.0
"	Chenille à tente de l'ouest (<i>Malacosoma pluviales</i>)....	-	1	-	29.0
Orme	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	3	4	44.6	103.5
Chêne	Chenille à tente d'automne (<i>Hyphantria cunea</i>).....	-	1	-	68.0
Hêtre	Arpenteuse de la pruche (<i>Lambdina fuscellaria</i>).....	-	1	-	2.0
"	Arpenteuse dodue (<i>Protoboarmia porcelaria</i>).....	-	1	-	3.0

L'on trouvera au tableau No 4 une liste détaillée des principales espèces d'insectes échantillonnées en 1957 et 1958 sur les différentes essences inventoriées.

Tel que ci-dessus mentionné, on a constaté en 1958 une diminution drastique dans la population de la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, qui a été la cause d'une épidémie sérieuse en cette Province depuis 1939. En effet seulement 11.2 pour cent des échantillons prélevés en 1958 sur le sapin ou l'épinette renfermaient des spécimens de cet insecte, comparativement à 25.8 pour cent en 1957 et à 36.9 pour cent en 1956. De même le nombre moyen de spécimens par collection de cet insecte ne s'est élevé qu'à 5.0 en 1958, comparativement à 9.9 en 1957 et à 11.9 en 1956.

Comme on pourra le constater sur la carte ci-jointe, un seul petit foyer d'infestation sévère a été détecté en 1958, dans le bassin de la rivière Kedgwick, près de la frontière du Nouveau-Brunswick dans le comté de Rimouski. D'autres petits foyers d'infestation modérée ont été observés ici et là, notamment : a) dans le bassin des rivières Owen et Bosley, dans le comté de Témiscouata; b) dans les bassins des rivières Escoumains, Laval, Nipi, Papi-nachois et aux Outardes, dans le comté de Saguenay; c) dans le bassin de la rivière Noire, dans le comté de Charlevoix; d) dans le bassin de la rivière à l'Aigle, un tributaire de la rivière Gatineau, dans le comté de Pontiac. Plusieurs autres foyers d'infestation légère complètent le bilan de cette infestation, qui est d'ailleurs à son déclin en cette Province depuis 1957 et dont la virulence a nettement diminué en 1958. Rappelons que des arrosages aériens au DDT ont été effectués en 1958 sur une étendue de 760,000 acres dans les peuplements le plus sévèrement infestés en ces dernières années dans la péninsule de la Gaspésie.

La Mouche à scie du pin gris, qui a également été la cause d'une épidémie en ces dernières années, a aussi perdu beaucoup de sa virulence en 1958. En effet seulement 15.9 pour cent des échantillons d'insectes prélevés sur le pin gris renfermaient des spécimens de cet insecte en 1958, comparativement à 28.7 pour cent en 1957. De même le nombre moyen de spécimens par collection de cet insecte a diminué de 52.9 en 1957 à 33.3 en 1958. Les secteurs infestés en 1958 s'étendent par taches disséminées du bassin de la rivière Outaouais aux régions du Lac St-Jean et du Saguenay, mais c'est au nord du Saguenay que se trouvent les secteurs le plus sévèrement contaminés. D'autres foyers d'infestation modérée ou sévère se rencontrent également dans les bassins de rivières Outaouais, Gatineau, du Lièvre, Manouane, Vermillon, Ouiatchouane, Ouiachouanisque, à Mars, etc. D'autres foyers d'infestation légère ont été observés dans toute la zone de contamination au nord du fleuve St-Laurent.



On a constaté cette année une augmentation sensible dans la population de la Mouche à scie du mélèze. En effet, bien que la fréquence des échantillons d'insectes prélevés sur le mélèze et renfermant des spécimens de cette Mouche à scie n'ait augmenté que de 69.4 pour cent en 1957 à 70.8 pour cent en 1958, par contre le nombre moyen des spécimens par collection de cet insecte s'est accru de 15.4 en 1957 à 41.9 en 1958. L'insecte est distribué généralement dans toute la partie de la Province située au nord du fleuve St-Laurent et à l'ouest de Baie Comeau. Mais c'est de la partie nord-ouest de la Province d'où provenaient le plus grand nombre de collections de cet insecte en 1958. Des foyers d'infestation sévère ont été observés notamment : a) à l'ouest de Val d'Or et d'Amos jusqu'à la frontière de l'Ontario; b) dans la partie supérieure de la rivière Outaouais, aux alentours du réservoir Cabonga et au sud de la ligne du chemin de fer transcontinental; c) dans le bassin de la rivière L'Assomption, au nord de Joliette; d) au nord de Pointe-du-Lac, près de Trois-Rivières; e) un vaste secteur de la région de Chibougamau s'étendant du lac d'Argenson, dans la Réserve de Chibougamau, jusqu'à la rivière Chibougamau, aux environs du lac Opawica. Plusieurs autres centres d'infestation légère ou modérée ont également été observés dans les régions de l'Abitibi, du Témiscamingue, de la Gatineau, du Nord de Montréal, du St-Maurice, du Parc des Laurentides, du Lac St-Jean et du Saguenay.

D'autres espèces d'insectes, comme la Mouche à scie de Leconte, le Coupe-feuilles de l'éridanthe, la Mouche à scie du pin blanc, la Mouche à scie à tête jaune de l'épinette, la Tordeuse jaune de l'épinette, la Cécidomyie du sapin, etc., ont aussi présenté ici et là des petits foyers d'infestation. Quant aux autres espèces, elles ne font que signaler leur présence dans nos forêts sans y causer d'épidémies sérieuses.

Relevé des Dommages Causés par les Insectes Forestiers

Comme par les années passées, le Bureau d'Entomologie s'est occupé en 1958 de faire un relevé des dommages causés par les insectes de nos forêts. Ce travail a consisté en une série d'observations oculaires effectuées autant que possible à tous les deux milles de distance sur tous les chemins carrossables. Pour faire ces observations, les préposés à ce relevé de dommages devaient s'éloigner du chemin et pénétrer à l'intérieur de la forêt, afin d'obtenir des lectures plus représentatives des peuplements visités. Les données recueillies à chacun de ces points d'observations avaient trait à la nature et la condition des peuplements examinés, à savoir le type de peuplement, le pourcentage des différentes essences et, dans le cas d'une infestation d'insecte, le nom de l'insecte, le pourcentage moyen de défoliation des différentes essences affectées, le pourcentage de mortalité de chaque essence, etc. Ajoutons que plusieurs observations

pouvaient être effectuées à un même point d'observation, si plus d'une espèce d'insecte y causaient des épidémies sur les différentes essences qui composaient le peuplement.

Un total de 2,718 points d'observation ont ainsi été visités en 1958 dans les différents bassins hydrographiques de la Province. On y a effectué un total de 2,890 observations, soit 2,197 observations sur le sapin et l'épinette dans des peuplements infestés par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette, 423 observations sur le pin gris dans des peuplements infestés par la Mouche à scie du pin gris et 270 observations sur le mélèze dans des peuplements infestés par la Mouche à scie du mélèze. Les données recueillies de ces observations constituent une précieuse documentation sur les dommages causés à nos forêts par les insectes.

En plus de faire ce relevé des dommages causés par les insectes, le Bureau d'Entomologie a également été appelé en 1958 à effectuer des inspections spéciales de forêts ravagées par la Tordeuse des bourgeons de l'épinette dans les bassins des rivières Métabetchouane et Kedgwick.

CONCLUSION

Comme on a pu s'en rendre compte, l'année 1958 a marqué une autre étape importante dans le domaine de la protection des forêts en cette Province. Des progrès remarquables ont en effet été réalisés, particulièrement au chapitre des feux de forêt où l'on a enregistré les meilleurs résultats depuis trente ans, tant au point de vue du nombre des incendies que de la superficie incendiée.

Le Service de la Protection a aussi réalisé cette année l'extension du territoire sous sa surveillance par la création d'un nouveau district dans la région de Chibougamau. De même le Bureau de Météorologie a augmenté de trois autres stations son réseau de stations de météorologie forestière dans la Province.

Notons enfin qu'on a effectué en 1958 un vaste projet d'arrosages aériens au DDT, qui marqueront probablement la fin de la lutte entreprise en 1954 contre la Tordeuse des bourgeons de l'épinette.

Nous tenons en terminant à remercier le personnel du Service de la Protection et des autres organisations de protection des forêts pour son dévouement et sa coopération. Des remerciements s'adressent également à l'Association Forestière Québécoise et à la Canadian Forestry Association, de même qu'à messieurs les curés, aux journaux, à la Société Radio-Canada et aux autres postes de radio, et au public en général, qui nous ont généreusement prêté leur concours au cours de l'année qui vient de s'écouler.

Respectueusement soumis,

Henri KIEFFER,

Chef du Service de la Protection.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES ARPENTAGES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service des Arpentages pour l'exercice financier 1958-1959.

Le Service des Arpentages est une branche du Département des Terres et Forêts, qui a pour objet principal de subdiviser, de répartir, de mesurer et de borner les terres de la Couronne.

C'est au Service des Arpentages qu'incombe la tâche de préparer des cartes géographiques officielles, sur lesquelles apparaissent les limites des districts électoraux, des seigneuries et des cantons, qui sont à la base de la division territoriale de la Province. Ces cartes, qui doivent être de plus en plus précises et détaillées et dont on ne saurait exagérer la valeur comme l'un des facteurs les plus importants du développement économique d'une province aussi riche que la nôtre en ressources naturelles, indiquent aussi les chemins de fer, les principales routes et les grandes nappes d'eau.

A cette fin et pour satisfaire aux besoins urgents du Département des Mines, le Service des Arpentages a fait établir environ 1,500 milles de parallèles de latitude et de grandes lignes méridiennes à l'endroit de lignes extérieures de nouveaux cantons projetés dans les districts électoraux d'Abitibi-Est, d'Abitibi-Ouest, de Chicoutimi, de Roberval et de Saguenay, ainsi que dans les territoires de Mistassini et du Nouveau-Québec, soit dans les régions où des découvertes de minéraux de grande valeur attirent de nouveaux prospecteurs. Ces arpentages permettent aux prospecteurs de localiser leurs claims miniers avec précision et faciliteront aux registraires du Département des Mines, l'enregistrement et l'émission des titres miniers dans ces régions.

Les levés de grandes nappes d'eau exécutés concurremment avec ces arpentages de lignes de base, rattachés au réseau géodésique, constituent une importante documentation cartographique, dont la mise en plan facilitera le développement des ressources hydrauliques et forestières que renferment ces vastes régions. Le Département de la Chasse et de la Pêche y trouvera également son profit, de même que tous ceux qui ont charge d'études économiques, ainsi que les industriels qui s'intéressent au développement et à l'exploitation de nos res-

sources naturelles. Aussi est-il intéressant de constater que la carte de la Province s'enrichit d'année en année par l'illustration de l'incroyable multiplicité de lacs et rivières, qui nous étaient jusqu'ici presque entièrement inconnus et qui s'étendent sur nos territoires du Nord, dont les explorations par notre Service des Arpentages s'accroissent au rythme des découvertes minières, des développements hydro-électriques et de l'ouverture de voies de communications permettant l'accès à nos massifs forestiers.

Les plans de ces explorations sont dressés à l'échelle de 40 chaînes (1/2 mille) au pouce et les carnets d'opérations avec les rapports qui les accompagnent nous procurent une foule de renseignements sur le caractère général et les ressources naturelles des régions explorées. Ces documents, que nous conservons aux archives de notre Service des Arpentages, peuvent être consultés par tous ceux qui sont intéressés aux ressources forestières, minières et hydrauliques de la Province. La nature du sol, l'importance de la forêt, la direction des vents, les possibilités au point de vue de la chasse et de la pêche, sont autant de données qui ajoutent à la valeur des informations que renferment les rapports de nos arpenteurs au retour de leurs expéditions en forêt.

Le lotissement et le cadastrage d'emplacements de villégiature à l'endroit de la réserve de trois chaînes en bordure de certains lacs, ont nécessité l'exécution de travaux assez étendus, en particulier dans la région du Nord de Montréal. Le développement touristique, qui prend d'année en année beaucoup plus d'ampleur, est l'objet de demandes considérables d'emplacements, dont la localisation exacte nécessite dans certains cantons depuis nombre d'années, des opérations d'arpentage plutôt difficiles, afin d'assurer un titre parfait de location ou de vente par la Couronne. Divers autres travaux de renouvellement d'arpentage, d'établissement de lignes cantonales ou de concessions forestières, furent exécutés, afin de satisfaire aux besoins des Départements de la Colonisation, de la Chasse et de la Pêche, des Ressources Hydrauliques, du Service Forestier, de concessionnaires forestiers ou de municipalités.

Dans le domaine de la cartographie, le Service des Arpentages a publié, au cours du dernier exercice, la carte du comté municipal et de la division d'enregistrement de Laval. Cette nouvelle carte, d'une présentation attrayante par la variété des teintes démarquant les diverses municipalités, est un apport précieux à ceux qui sont intéressés au développement de cette localité. Nous avons également complété cette année le manuscrit d'une nouvelle carte régionale couvrant une partie des districts électoraux de Témiscamingue, Pontiac, Rouyn-Noranda, Abitibi-Est et Abitibi-Ouest. La réserve de chasse et de pêche de La Vérendrye, d'un grand intérêt pour les touristes et les amateurs de chasse et de pêche, apparaîtra sur cette carte, qui est actuellement entre les mains du lithographe et qui devrait être prête pour distribution au cours de l'été 1959. Notons

enfin que, pour satisfaire à des demandes formulées par certains services administratifs, tant de l'intérieur que de l'extérieur, nous avons publié une carte de la Province en bleu et noir, à l'échelle de 50 milles au pouce.

Le personnel du Service des Arpentages travaille actuellement à la confection d'un manuscrit en vue de la publication prochaine d'une carte à l'échelle de 3 milles au pouce, couvrant cette partie du territoire de la Province compris entre les latitudes 49° 00' et 51° 00', la longitude 72° 00' et la ligne interprovinciale Québec/Ontario. Les arpentages exécutés depuis quelques années dans ce territoire, pour les besoins miniers, forestiers, hydrauliques et de la colonisation, nous ont procuré des données cartographiques qui apporteront un complément de détails des plus intéressants à notre carte actuelle de cette région, dont la dernière édition, à l'échelle de 6 milles au pouce, date de 1950.

Le Service des Arpentages s'est également efforcé de satisfaire, dans toute la mesure du possible, aux demandes du Département des Affaires Municipales, en procédant à la vérification des plans et descriptions techniques et à la préparation des descriptions officielles en vue de l'érection ou de l'annexion de municipalités par voie de proclamations ou de législations. Vingt-six dossiers d'érection de municipalités, vingt-sept d'annexion de municipalités et seize projets de législation ont été examinés. A noter que, dans certains cas, les plans et descriptions furent complétés ou corrigés.

Les ateliers des impressions et de la photographie du Service des Arpentages ont également exécuté une somme de travail considérable, nécessité surtout par le développement prodigieux de la Province dans tous les domaines. Signalons que le manque d'espace aux archives du Service des Arpentages, où s'ajoute constamment un nombre de plus en plus considérable de plans, de carnets d'opération et de descriptions, pose un problème qui n'est pas sans causer beaucoup d'inquiétude. Il nous est agréable de témoigner que les employés du Service des Arpentages sont d'excellents collaborateurs, dévoués à la chose publique et bien qualifiés pour les tâches respectives qui leur incombent.

Des instructions pour travaux d'arpentage ont été émises cette année par le Service des Arpentages, au nombre de cent cinquante-trois, réparties comme suit :

a) 33 instructions pour travaux d'établissements de lignes méridiennes et de parallèles de latitude, ainsi que de levé de plan de nappes d'eau, pour les besoins du Département des Mines, dans les comtés suivants : Abitibi-Est (cantons de Aloigny, Bergères, Daniel, Du Tast, Galinée, Isle-Dieu, Morris, Noyelles, Pouchot, Sainte-Hélène, Subercase, Vignalb; Abitibi-Ouest (cantons de Beschefer, Gaudet, Orvilliers); Abitibi (territoire); Mistassini (territoire); Saguenay (cantons de Bernard, Berthelet, Blanchin, Blondel, Bouat, Brézel,

Brien, Cabano, Chiasson, Chaumont, Clément, Conan, Cortereal, De Lino, Deschambault, Des Groseillers, Faber, Fagundez, Forget, Francheville, Godefroy, Gomez, Hauteville, Hiché, Hesry, Jauffret, Laussedat, Lauzon, Le Strat, Leventoux, Malapart, Menneval, Monrepos, Noël, Noré, Pachot, Pelchat, Pétal, Pinet, Racicot, Rémy, Seignelay, Surveyer, Thury, Tilly, Tortellier, Vieux-Pont).

b) 31 instructions pour travaux de lotissement d'emplacements de villégiature et divers travaux d'arpentage pour les besoins du Service des Terres, dans les comtés suivants : Argenteuil (cantons de Montcalm et de Wentworth); Chicoutimi (canton de Falardeau); Gaspé-Sud (canton de Baie-de-Gaspé-Nord); Gatineau (cantons de Aumond, Aylwin, Denholm); Labelle (cantons de Campbell, Clyde, Labelle, Major, Marchand, Pérodeau, Turgeon); Laviolette (seigneurie de Batiscan); Mégantic (canton de Coleraine); Montcalm (canton de Chilton); Richmond (cantons de Stoke et de Windsor); Roberval (canton de Roberval); Saguenay (cantons de Bourdon, Franquelin, Leneuf, Letellier, Manicouagan).

c) 30 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes cantonales et de concessions forestières, pour les besoins de particuliers, dans les comtés suivants : Abitibi-Est (cantons d'Ailly et de Quévillon); Chicoutimi (canton de Laterrière); Labelle (cantons de Joly et de Labelle); Laviolette; Matane (canton de Romieu); Matapédia; Mistassini (territoire : canton de Duquet); Nouveau-Québec (territoire); Portneuf (canton de Bois); Rimouski (canton de Biencourt); Saguenay (cantons de Arnaud, Lafèche, Leneuf, Manicouagan); Terrebonne (canton de Wolfe).

d) 23 instructions pour travaux d'établissement de lignes et de levé de plan de chemins, cours d'eau et portages, pour les besoins de la cartographie, dans les comtés suivants : Beauce; Bonaventure (cantons de Guéguen et de Weir); Chicoutimi (cantons de Boileau, Bréboeuf, Ferland, Lallement, Périgny); Drummond; Gaspé-Nord (canton de Cap-Chat); Gaspé-Sud (cantons de Power et de Vendenvelden); Laviolette (canton de Carignan); Montcalm (canton de Chilton); Nouveau-Québec (territoire); Pontiac (cantons de Doutreleau et d'Egriselles); Portneuf; Saguenay (cantons de Belle-Roche, Berthelet, Brien, Jauffret).

e) 15 instructions pour travaux d'établissement et de renouvellement de lignes de concessions forestières et autres, pour les besoins du Service Forestier, dans les comtés suivants : Rimouski (cantons de Casupscull, Neigette, Ouimet); Roberval (cantons de Ashuapmouchouan, Charlevoix, Dalmas, Dequen, Dolbeau, Malherbe, Proulx, Racine); Temiscouata (cantons de Estcourt et de Packington et seigneurie de Témiscouata).

f) 10 instructions pour divers travaux d'arpentage, pour les besoins du Département de la Colonisation, dans les comtés suivants : Abitibi-Est (canton

de Cadillac); Abitibi-Ouest (cantons de Hébecourt et de Roquemaure); Gaspé-Nord (canton de Cap-Chat); Labelle (cantons de Campbell et de Turgeon); Matapédia (cantons d'Awantjish et de Pinault); Montcalm (canton de Chilton); Témiscamingue (cantons de Botsford et de Latulipe); Terrebonne (canton de Salaberry); Saguenay (canton de Ragueneau).

g) 4 instructions pour travaux de délimitation de propriétés, pour les besoins du Département de la Chasse et de la Pêche, dans les comtés suivants : Bonaventure (réserve Petite Cascapédia); Gaspé-Sud (canton de York); Québec (jardin zoologique); Stanstead (canton de Barnston).

h) 2 instructions pour travaux de levé de plan de nappes d'eau, pour les besoins conjoints de la cartographie et du Département des Mines, dans le territoire du Nouveau-Québec.

i) 1 instruction pour le renouvellement d'une ligne cantonale, pour les besoins de la Municipalité de Carpentier/Courville, dans le comté d'Abitibi-Est.

j) 1 instruction pour délimitation de lignes, pour les besoins conjoints du Service des Terres et du Département des Ressources Hydrauliques, dans des comtés de Berthier et de Maskinongé.

k) 1 instruction pour le renouvellement de lignes, pour les besoins conjoints du Service Forestier et du Service des Terres, dans le comté de Gaspé-Sud.

l) 1 instruction pour le renouvellement de lignes, pour les besoins de la Municipalité de Moffet, dans le comté de Témiscamingue.

m) 1 instruction pour des opérations de vérification et d'inspection d'arpentage, dans le comté d'Abitibi-Est.

On trouvera dans le tableau suivant un état des lots spécifiés au cours du dernier exercice financier.

**LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER
1958-1959**

Description	Nombre	Acres
Nouveaux lots de ferme	3,860	416,747.86
Anciens lots spécifiés de nouveau	439	37,058.60
Droits de passage pour lignes de transmission ou de chemin de fer	9	6,173.57
Terrains spécifiés en territoire non divisés (blocs, réserves cantonales)	58	55,702.73
Concession forestière	1	5,220.00
Blocs miniers	4	1,077.49
Lots de village	987	426.20
Iles	203	642.23

On trouvera enfin dans le tableau suivant un état des opérations d'arpentage terminées sur le terrain au cours du dernier exercice financier.

**OPÉRATIONS D'ARPEMENT TERMINÉES AU COURS DE
L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959**

Description	Nombre de milles
Relevés de lacs et rivières	10,993
Relevés de portages	248
Relevés de chemins	1,234
Lignes établies	1,492
Lignes renouvelées	174
Lotissements de lignes	15
Lotissements sur lacs et rivières	67
Lotissements sur chemins	42
Rattachements de lignes	5
Simple chainages	11

A la suite de plusieurs demandes d'informations que nous avons reçues, il nous semble à propos de rappeler qu'en vertu d'un arrêté-en-conseil du 30 octobre 1794 (Voir Vol. "Land C", Lower Canada, February 4 1792 to May 16 1795, page 375 - à la voûte du Service des Arpentages), chaque lot vendu par le Gouvernement contient un surplus de 5 pour cent de la superficie totale du lot, pour l'usage de chemins publics sur les terres de la Couronne. La superficie qui apparaît en regard de chaque lot au tableau de la spécification qui sert d'instrument aux livres terriers du Service des Terres du Département de Terres et Forêts et du Service des Terres du Département de la Colonisation, est donc de 5 pour cent de moins que la superficie réelle du lot. Ainsi, un lot vendu pour 100 acres n'est payé à la Couronne que pour cette superficie, tandis que le lot contient réellement 105 acres. A noter cependant que cette déduction de 5 pour cent dans la superficie d'un lot, tel qu'il apparaît sur le plan d'un arpentage primitif, ne s'applique pas dans le calcul de la superficie d'un lot, tel que décrit au livre de renvoi d'un cadastre.

Respectueusement soumis,

Georges CÔTÉ

Chef du Service des Arpentages.

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DU CADASTRE

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service du Cadastre pour l'exercice financier 1958-1959.

Le Service du Cadastre est une branche du Département des Terres et Forêts, chargée de fournir et de faciliter la description des propriétés et l'enregistrement des droits sujets à cette formalité. Il a pour mission principale la confection d'un plan de chaque cité, ville, village, paroisse, canton ou partie de ces localités, situés dans chaque comté ou division d'enregistrement de la Province, et d'un livre de renvoi officiel relatif à ce plan et énonçant ce qui suit :

- a) une description générale de chaque lot ou lopin de terre désigné sur le plan qui le concerne;
- b) le nom du propriétaire de chaque lot ou lopin de terre séparé ou le nom des propriétaires de tout droit réel en tel lot, en tant qu'il est possible de s'en assurer;
- c) toute chose propre à faire bien comprendre le plan.

Chaque lot ou lopin de terre séparé, désigné sur le plan est indiqué dans le livre de renvoi par un numéro, qui est marqué sur le plan et inscrit dans le livre de renvoi officiel.

Le morcellement d'une terre, sans qu'il y ait eu arpentage ou subdivision cadastrale, pose un problème sérieux dans la plupart des municipalités dont le développement est passé presque subitement de l'état rural à l'état urbain. Cette situation résulte du fait que les lots d'un cadastre confectionné dans la plupart des cas depuis près d'un siècle, ont été morcelés sans avoir été cadastrés. Les lots de cadastre sur lesquels on compte des dizaines de propriétaires, ne sont pas rares. Il en résulte une confusion dans la désignation des parcelles de lots qui ne sont pas rapportées sur le plan original ni sur la copie déposée au bureau d'enregistrement. Le public est dans l'impossibilité d'y voir clair et, comme conséquence, le coût de l'examen des titres de même que celui des certificats de recherches sont prohibitifs. Parfois le registrateur est aussi dans

l'impossibilité de certifier un état des charges reposant sur chaque parcelle ou morcellement de lots, rejetant tout sur le lot originaire. D'où l'importance de la mise à jour du plan cadastral dans les municipalités où les transactions immobilières et les morcellements de propriétés qui s'ensuivent se font à un rythme accéléré, par suite de l'essor prodigieux du développement de notre Province aux points de vue résidentiel et industriel. C'est à cette tâche de la mise à jour d'un cadastre, que nous nous efforçons de collaborer dans toute la mesure du possible.

Les opérations de revision cadastrale nécessaires à l'établissement des titres de propriété dans la Gaspésie et aux Iles-de-la-Madeleine, en vertu des lois 12 Geo. VI, chapitre 37 (1943) et 14-15 Geo. VI, chapitre 39 (1951), se sont poursuivies à un rythme régulier au cours du dernier exercice. Dans la division de Ste-Anne-des-Monts, division municipale de Gaspé-Ouest, nous avons déposé au bureau d'enregistrement susdit et au secrétariat des municipalités ci-après décrites les plans et livres de renvoi révisés des municipalités suivantes :

- a) Partie du canton de Christie, comprenant une partie de la municipalité de St-Joachim-de-Tourelle, la municipalité de Ste-Marthe-de-Gaspé, ainsi qu'une partie de la municipalité du village de Marsoui;
- b) Partie du canton de Duchesnay, comprenant la seconde partie de la municipalité du village de Marsoui et une partie de la municipalité de Duchesnay;
- c) Partie de la municipalité de St-Maxime-du-Mont-Louis, comprenant la seconde partie de la municipalité de Duchesnay, ainsi que les municipalités de Mont-St-Pierre et de St-Maxime-du-Mont-Louis;
- d) Partie du canton de Taschereau, comprenant la municipalité de Ste-Madeleine-de-Rivière-Madeleine.

Les proclamations concernant la mise en force de ces cadastres révisés seront lancées dans un avenir rapproché. Ces municipalités étant éloignées du chef-lieu de Ste-Anne-des-Monts, nous avons cru devoir accorder aux contribuables un délai raisonnable, afin qu'ils puissent prendre connaissance des plans et livres de renvoi révisés et formuler, s'il y a lieu, des objections telles que prévues par la dite loi d'établissement des titres de propriété en Gaspésie.

Dans la division d'enregistrement de Gaspé, division municipale de Gaspé-Est, nous avons procédé à la revision cadastrale des municipalités suivantes :

- a) *Partie du canton de Douglas* : Cette partie du canton de Douglas comprend la municipalité de Haldimand. Certaines difficultés d'ordre technique retardent l'émission de la proclamation, mais les plans et livres de renvoi révisés sont terminés.

b) *Partie de la municipalité de Pabos* : La revision du cadastre de cette municipalité, qui en comprend plusieurs autres, est en voie d'exécution. Jusqu'ici, nous avons révisé les lots primitifs de 57 à 75 inclusivement du premier rang, lesquels font maintenant partie de la ville de Chandler. A l'expiration des délais prévus par la loi et des délais additionnels que nous avons dû accorder aux propriétaires, en vertu de la loi 14-15 Geo. VI, chapitre 39 (1951), nous avons transmis au registrateur une liste des lots et des noms des personnes qui y sont mentionnées comme occupants. L'enregistrement de cette liste se fait par dépôt et l'inscription de cet enregistrement est faite à l'index des immeubles pour chaque lot compris dans la liste. Cet enregistrement et cette inscription comportent l'adjudication de chaque lot à son occupant, à titre de propriétaire. En plus de ce travail, nous avons procédé à la revision cadastrale de la seconde partie du territoire de la ville de Chandler, soit à l'endroit des lots 76 à F du premier rang, de 36 à 49 du second rang et de 38 à 48 du troisième rang. Ces travaux seront bientôt terminés.

Dans la division d'enregistrement des Iles-de-la-Madeleine, nous avons procédé au cours de l'été 1958 et de l'hiver 1959, à la demande des autorités municipales et de contribuables de l'île Alright, à un grand nombre de corrections et de subdivisions cadastrales des lots de cette localité. Nous avons raison de croire que ce travail apportera une solution pratique aux problèmes assez compliqués, occasionnés par cette revision cadastrale.

Les cadastres suivants ont été mis en vigueur au cours du dernier exercice :

a) *En vertu de la loi relative aux titres de propriété dans la Gaspésie et le district électoral de Saguenay (12 Geo. VI, chapitre 37, et 14 Geo. VI, chapitre 39) :*

1 — Partie de la municipalité de Pabos (Chandler), division d'enregistrement de Gaspé.

b) *En vertu de la loi relative à la revision cadastrale (21 Geo. VI, chapitre 104) :*

1 — Partie de la paroisse de St-Jean-Baptiste (Ville de Nicolet), division d'enregistrement de Nicolet No 2.

c) *En vertu de la loi du cadastre (Chapitre 320. S. R. Q. 1941) :*

1 — Canton de Belcourt, division d'enregistrement de Saguenay;

2 — Canton de Faucher, division d'enregistrement d'Abitibi;

3 — Canton d'Ailleboust, division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Ouest.

L'augmentation constante des transactions immobilières a nécessité un nombre de plus en plus considérable de subdivisions, d'annulations et de corrections cadastrales, qui ont occasionné au Service du Cadastre un surcroît d'activités débordantes, qui peuvent être résumées comme suit :

a) 3,737 plans de subdivisions cadastrales avec livres de renvoi, en vertu de l'article 2175 du Code civil, comprenant 56,017 descriptions de lots, furent examinés, acceptés officiellement et déposés à nos archives du Service du Ca-

dastre et aux bureaux d'enregistrement, comparativement à 3,413 plans comprenant 55,747 descriptions de propriétés au cours de l'exercice précédent.

b) 342 demandes pour l'annulation de 3,019 lots furent acceptées en vertu de l'article 2174A du Code civil et des articles 17 et 18, chapitre 320 de la Loi du cadastre, comparativement à 319 demandes d'annulation de 4,776 lots au cours de l'exercice précédent.

c) 690 demandes pour la correction de 2,340 descriptions de propriétés furent acceptées en vertu des articles 2174 et 2174A du Code civil, soit une augmentation de 124 demandes sur l'exercice précédent.

Le dépôt officiel de ces plans et livres de renvoi de subdivisions, d'annulations et de corrections cadastrales, a nécessité la signature de 20,026 certificats aux plans et livres de renvoi, soit une augmentation de 2,526 sur le nombre de certificats pour l'exercice précédent.

A la suite de certaines représentations qui nous furent faites par les autorités de la Cité de Montréal et pour témoigner de notre entière collaboration dans toutes démarches propres à hâter l'acceptation et le dépôt officiel des plans et livres de renvoi modifiant le cadastre de cette Cité, nous avons adressé, en décembre 1958, la circulaire suivante aux arpenteurs-géomètres de la région de Montréal : "Veuillez prendre note qu'à la suite d'instructions de l'honorable Jean-J. Bertrand, Ministre des Terres et Forêts, toute demande de modifications aux différents cadastres faisant partie de la Cité de Montréal devra être approuvée par les autorités de cette Cité, avant d'être soumis à la considération et à l'approbation de notre Service du Cadastre. Seuls les cas de corrections stipulées à l'article 2174 du Code civil seront considérés et approuvés, s'il y a lieu, par notre Service du Cadastre, sans qu'il soit nécessaire de les soumettre à l'approbation des autorités de la Cité de Montréal."

Nous avons enfin été heureux de pouvoir prêter notre collaboration au Département du Procureur Général, en lui fournissant les renseignements nécessaires à l'inspection de certains bureaux d'enregistrement. A cet effet, nous avons préparé les nomenclatures de lots de différents cadastres, entre autres pour les cantons de Lamy et de Malhiot. Pour arriver à un résultat satisfaisant, il nous a fallu faire certaines corrections aux plans et livres de renvoi. C'est ainsi que, pour les cantons de Lamy et de Malhiot, nous avons corrigé l'inscription de la division d'enregistrement en substituant les mots "de la Tuque" à ceux "de Champlain". Nous avons bon espoir d'avoir fourni un instrument de travail utile à l'inspecteur des bureaux d'enregistrement du Département du Procureur Général.

Respectueusement soumis,

Georges CÔTÉ,

Chef du Service du Cadastre.

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DES TERRES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
Hôtel du Gouvernement,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service des Terres pour l'exercice financier 1958-1959.

Le Service des Terres a pour objet principal l'administration des terres de la Province sous la juridiction du Département des Terres et Forêts.

Les activités du Service des Terres peuvent se résumer comme suit :

- a) la concession, par bail ou par vente, d'emplacements de village et de villégiature et de terrains nécessaires à l'industrie et au tourisme;
- b) l'acquisition par échange, en vertu de la Loi des Terres et Forêts ou de certaines lois particulières, de terres généralement boisées susceptibles de servir les intérêts de la colonisation et de son complément, la petite industrie établie en marge de la grande forêt dans les colonies ou paroisses dont la population ne peut vivre convenablement sans l'apport de l'industrie forestière, et l'octroi aux échangistes, en retour de ces terres, de terrains ou concessions forestières de valeur égale;
- c) la perception des rentes d'occupation, des loyers, des versements relatifs aux ventes et des redevances seigneuriales encore dues à la Couronne comme propriétaire des Biens des Jésuites et de la Seigneurie de Lauzon;
- d) l'administration des baux en vigueur : modifications nécessitées par l'arpentage, le cadastre ou autres causes, transports de gré à gré ou par voie de succession, renouvellements à l'échéance, révocations, etc.;
- e) l'étude des cas d'occupation sans titre des terres de la Couronne, en vue de concéder à l'occupant le terrain qui lui est nécessaire, lorsque l'intérêt public ne s'y oppose pas, et, dans les cas de "squatters" indésirables, qui refusent de délaisser le terrain après avoir reçu une mise en demeure à cet effet, la prise de procédures légales pour obtenir de la Cour la libération du terrain;
- f) l'administration des biens devenus la propriété de la Couronne par déshérence et la disposition des dits biens suivant l'intérêt de la Province.

Aux item qui précèdent s'ajoutent les nombreuses demandes de renseignements nécessitant des recherches considérables concernant les terres de la Couronne, tant celles déjà concédées depuis le début de la Colonie jusqu'à nos jours que celles non encore aliénées.

TRAVAIL EXÉCUTÉ

Les statistiques suivantes donnent une idée du travail exécuté au Service des Terres au cours du dernier exercice financier :

Baux en vigueur	7,726
Baux anciens	6,851
Baux nouveaux	875
Baux transportés	752
Baux révoqués	156
Certificats de vente émis	335
Lettres patentes accordées	446
Certificats de libération concernant les Biens des Jésuites et la Seigneurie de Lauzon	25
Projets d'arrêtés-en-conseil approuvés	22

RECETTES

Les revenus du Service des Terres pour l'exercice 1958-1959 se sont élevés à \$445,155.14 comparativement à \$276,893.18 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de \$168,261.96. Cette différence est attribuable en grande partie à une vente extraordinaire faite à Québec Cartier Mining Company au prix de \$91,950.00. Cette vente comprend l'emprise d'une ligne de chemin de fer d'environ 200 milles de longueur et les terrains du terminus ferroviaire de Port-Cartier. L'accroissement des revenus est également attribuable à une augmentation des prix de vente et des tarifs de location, laquelle s'est appliquée non seulement aux 875 nouveaux baux de l'année mais aussi à plusieurs centaines de baux anciens renouvelés à leur échéance.

CONCESSION DES TERRES

L'une des activités principales du Service des Terres consiste dans la concession d'emplacements pour fins de villégiature ou d'autres fins que la villégiature.

a) *Emplacements pour fins de villégiature*

Plus particulièrement depuis 1945, les emplacements de villégiature sont concédés à bail à certaines conditions. Ces baux, d'une durée de 10 ans avec

option de renouvellement, semblent donner satisfaction aux preneurs. Les demandes de locations de ce genre se maintiennent à un rythme croissant et, pour pouvoir rencontrer l'afflux de nouvelles demandes, des lotissements ont été exécutés par le Service des Arpentages, à la demande du Service des Terres, entre autres aux endroits suivants :

<u>Lac ou cours d'eau</u>	<u>Canton</u>	<u>Nombre approximatif d'emplacements</u>
Fleuve St-Laurent	Leneuf (Prolongation rang A)	80
Fleuve St-Laurent	Manicouagan (Rang A)	100
Lac Rond	Coleraine	50
Lac de la Haie	Turgeon	80
Rivière Ouareau	Lussier (Rang D)	70
Lac Gauvin	Campbell (Rang H)	70
Lac des Trois Montagnes	Clyde	140
Lacs Crevreuil et Castor	Clyde	50
Lac à la Truite	Clyde	50
Lac Cornu	Howard	50

Il s'agit, dans la majorité des cas, d'emplacements mesurant 2 chaînes (132 pieds) de front sur 3 chaînes (198 pieds) de profondeur, suivant la nouvelle politique inaugurée en 1957. Les 7,726 baux en vigueur à la fin du dernier exercice affectent en majorité des terrains de la région du Nord de Montréal. Toutefois la villégiature se développe rapidement aussi dans les autres régions, y compris l'Abitibi et la Côte-Nord. La vente définitive, par lettres patentes, des terrains ainsi loués se fait généralement, comme dans les autres cas, après un certain nombre d'années d'occupation, lorsque les constructions érigées et les améliorations effectuées donnent un caractère de permanence à l'établissement, surtout quand celui-ci forme avec d'autres une colonie estivale importante.

b) *Emplacements pour fins autres que la villégiature*

Les emplacements de village sont concédés par certificat de vente émis en vertu d'arrêtés-en-conseil, qui fixent pour chaque localité le prix et les conditions de la vente. Les lettres patentes sont émises sur demande, lorsque les conditions sont remplies.

Les autres cas qui peuvent se présenter sont soumis individuellement à l'approbation du Lieutenant-Gouverneur en Conseil, qui détermine pour chacun le prix de vente, le mode de paiement et les conditions d'établissement.

DÉVELOPPEMENT DE SEPT-ÎLES

En marge de la vente d'emplacements de village, il y a lieu de souligner

- qu'environ 60 pour cent des emplacements vendus ou patentés au cours du dernier exercice sont des terrains de la ville de Sept-Iles, dont le développement se poursuit à un rythme soutenu.

COMITÉ INTERDÉPARTEMENTAL

Ce comité, composé d'officiers des Départements des Terres et Forêts et de la Colonisation, s'est réuni trois fois au cours de l'année pour considérer les questions qui lui ont été soumises et dont les principales sont les suivantes :

- a) le transfert au Département de la Colonisation des terrains nécessaires à l'extension du domaine colonisable;
- b) l'utilisation rationnelle de certains lots impropres à la culture;
- c) la rétrocession par le Département de la Colonisation à celui des Terres et Forêts des terrains qui sont ou doivent être affectés à des fins autres que la colonisation.

Au cours des trois réunions qu'il a tenues durant l'année, le Comité fut prié de considérer un changement d'utilisation de 560 lots ou parties de lots. Parmi les recommandations du Comité à ce sujet mentionnons : a) le transfert au Département de la Colonisation de 108 lots ou parties de lots formant une superficie de 8,209 acres; b) la rétrocession au Département des Terres et Forêts de 116 lots ou parties de lots formant une superficie de 10,653 acres; c) l'incorporation aux réserves forestières cantonales de 54 lots ou parties de lots formant une superficie de 4,363 acres, dont 36 lots provenant de la rétrocession ci-dessus mentionnée. Quant aux autres lots ou parties de lots, la recommandation à faire à ce sujet a été différée jusqu'à la production de renseignements additionnels.

LOI FACILITANT LE RACHAT DES RENTES CONSTITUÉES AUX ÎLES-DE-LA-MADELEINE

En vertu de la loi 7-8 Elizabeth II, chapitre 20, adoptée au cours de la session de 1958-1959, la Couronne est devenue propriétaire, pour le prix de \$75,000.00, de tous les actifs, droits et réclamations relatifs aux rentes constituées affectant la majeure partie des propriétés aux Iles-de-la-Madeleine et découlant de la concession qui avait été faite par lettres patentes en date du 24 avril 1798. Cette loi permettra au détenteur de toute propriété détachée de la dite concession et encore affectée d'une rente d'en racheter le capital en s'adressant au Département des Terres et Forêts, chargé de l'exécution de cette loi. Le Service des Terres s'occupe de mettre sur pied le rouage administratif qui sera assigné à l'étude et au règlement des cas qui lui seront soumis.

RELATIONS AVEC LES AUTRES SERVICES OU DÉPARTEMENTS

Les officiers du Service des Terres travaillent en étroite collaboration avec ceux du Service des Arpentages, parce que le travail de ceux-ci sert de base à l'identification des terres impliquées dans la procédure administrative. Ils voient aussi à sauvegarder les exigences du Service Forestier et du Service de la Protection. Cette collaboration est d'autant mieux assurée que ce sont les ingénieurs et les inspecteurs de ces deux Services qui sont sur le terrain les agents du Service des Terres.

Dans l'analyse de chaque dossier, ils tiennent compte également des points de vue de plusieurs autres Départements, avec lesquels il n'existe pas de comité conjoint, tels que le Département du Procureur Général, dans les cas d'éviction par voie judiciaire et d'interprétation de certains textes légaux ou contrats; celui des Ressources Hydrauliques, dans les cas de la réserve de trois chaînes et des barrages et lignes de transmission affectant les terres de la Couronne; celui des Mines, pour les concessions de surface dans les régions minières et la création ou l'agrandissement de villages miniers; celui de la Chasse et de la Pêche, chaque fois qu'il s'agit d'affecter un nouveau lac à la villégiature; celui du Revenu, dans les cas de transport, par voie de succession, de baux ou de certificats de vente; ceux de la Voirie et des Mines, dans les cas de concession de dépôts de gravier; celui de la Santé, dans les cas de vente pour fins de cimetières et de location pour fins de dépôt; etc.

TENURE DES TERRES

On trouvera dans l'appendice No 13 un tableau montrant la tenure des terres de la Province au 31 mars 1955. A noter que, depuis cette date, cette distribution des terres de la Province a subi quelques changements. Dans l'ensemble, cependant, la superficie des terres aliénées de la Province depuis dix ans est encore notamment inférieure à celle des terres privées acquises par elle au cours de la même période. Signalons entre autres que la Province est devenue propriétaire, en 1949, de la Seigneurie de Terre Ferme de Mingan (900 milles carrés) et des terres privées de Quebec Pulp & Paper Corporation (664 milles carrés) et d'Hébécourt Corporation (plus de 94 milles carrés) et, en 1956, d'une partie de la Seigneurie Nicolas-Rioux (60 milles carrés), ce qui fait un total de 1,718 milles carrés ou 1,099,520 acres. C'est pourquoi on a différé la tenue d'un inventaire précis, d'après les terriers, des terres concédées et de celles récupérées, travail de compilation qui demanderait l'emploi d'une équipe avertie pendant plusieurs mois.

Respectueusement soumis,

Edmond POULIOT,
Chef du Service des Terres.

Appendice No 1

LISTE DES CONCESSIONS FORESTIÈRES RÉTROCÉDÉES À LA
COURONNE DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Domaine Seigneurial du Lac Matapédia Inc.	Canton Nemtayé	2 605/640
Price Brothers & Company Ltd.	Cantons Chénier et Duquesne	2 98/640
Price Brothers & Company Ltd.	Canton Macpès	2 440/640

Appendice No 2

LISTE DES NOUVELLES CONCESSIONS FORESTIÈRES ACCORDÉES
DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959

Nom du concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés
Jean-Baptiste Leclerc	Canton Gravier No 1	35
Garthby Manufacturing Company	Cantons Garthy, Ham- Nord, Ham-Sud, Wotton	4.6
Eugène Cellard	Canton Gravier No 2	25
Alfred Drapeau Inc.	Canton Richardson No 1	50

Appendice No 3

LISTE DES TRANSFERTS DE CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉS DURANT L'EXERCICE FINANCIER
1958-1959

Nom de l'ancien concessionnaire	Unité d'aménagement	Superficie, milles carrés	Nom du nouveau concessionnaire
Louis-Philippe St-Laurent	Rivière Betsiamites	20.31	Industries de Luceville Inc.
Dominion Prime Wood Products Co. Ltd.	Rivière Dumoine	300	Dominion Ayers Wood Products Co. Ltd.
John Murdock	Rivière du Cran No 1	15	Antoine Castonguay
Laberge & Frères Enr.	Rivière du Cran (Partie supérieure)	50	Laberge & Laberge Ltée
Domaine Seigneurial du Lac Matapédia Inc.	Canton Nemtayé No 2	5 557/640	Domaine Seigneurial du Lac Mata- pédia Enr.
Domaine Seigneurial du Lac Matapédia Enr.	Canton Nemtayé No 2	5 557/640	Price Brothers & Company Ltd.
Price Brothers & Company Ltd.	Canton Chénier No 2 (Partie B)	4 225/640	Domaine Seigneurial du Lac Mata- pédia Enr.
Roderick Miller Chisholm	Cantons Harrington et Wentworth	8 508/640	A. D. McGibbon & Sons Ltd.
J.-T. Lamontagne	Canton Ware	599/640	Alphonse Lamontagne
G. M. Strong Company Ltd.	Grand Lac Victoria	37 274/640	Maniwaki Lumber Co. Ltd.

Appendice No 4

BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT
L'EXERCICE 1958-1959, PAR BASSIN HYDROGRAPHIQUE

BASSIN HYDROGRAPHIQUE		NOMBRE DE PIEDS CUBES	BASSIN HYDROGRAPHIQUE		NOMBRE DE PIEDS CUBES
No	DÉSIGNATION		No	DÉSIGNATION	
101	Riv. St-Jean.....	73,591	314	Riv. St-Maurice.....	76,519,654
102	Riv. Noire.....	1,488,790	315	Riv. Batiscau.....	15,363,654
103	Riv. St-François de St-Jean.....	1,508,230	316	Riv. Ste-Anne-de-la-Pérade.....	5,916,348
104	Lac Témiscouata.....	2,985,829	317	Riv. Jacques-Cartier..	6,111,755
105	Riv. Patapédia.....	3,099,338	318	Riv. Montmorency.....	5,183
106	Riv. Matapédia.....	6,150,099	319	Riv. Ste-Anne-de-Beaupré.....	7,092
107	Riv. Nouvelle.....	11,745,979	320	Riv. Du-Gouffre.....	40,783
108	Riv. Grande-Cascapédia.	9,116,666	321	Riv. Malbaie.....	5,889,999
109	Riv. Petite-Cascapédia.	607,308	322	Riv. Noire de St-Siméon.....	1,154,779
110	Riv. Bonaventure.....	1,306,350	323	Riv. Petit-Saguenay et St-Jean.....	4,320,101
111	Riv. Port-Daniel.....	124,058	324	Riv. A-Mars (Ha! Ha! et du Moulin).....	3,650,430
112	Riv. Grand et Petit Pabos.....	3,928,679	325	Lac Kénogami.....	14,176,215
113	Grande Riv. et Riv. Malbaie.....	2,584,969	326	Riv. Métabetchouan..	6,542,947
204	Riv. St-François (Hall).	434,141	327	Riv. Oujatchouane (Oujatchouanish et Iroquois.....	8,528,951
206	Riv. Bécancour.....	27,538	328	Riv. Ashuapmouchouan.	13,375,719
207	Riv. Du-Chêne.....	8,302	329	Riv. Mistassini.....	21,811,688
208	Riv. Chaudière.....	2,625,860	330	Riv. Péribonka.....	6,993,162
209	Riv. Etchemin.....	813,548	331	Riv. Shipshaw (Valin).	7,770,758
210	Riv. Du-Sud (Boyer)..	773,409	332	Riv. Ste-Marguerite du Saguenay.....	1,591,641
211	Riv. Ouelle (Trois-Saumons).....	33,875	333	Riv. Escumains (Bergeronnes et Sault-au-Mouton).....	3,307,771
212	Riv. Du-Loup (St-Denis).....	168,232	334	Riv. Portneuf.....	7,023,034
213	Riv. Trois-Pistoles (Ile Verte).....	235,977	335	Riv. Sault-au-Cochon (Laval).....	13,271,156
214	Riv. Rimouski (du Sud-Ouest et du Bic).	3,862,627	336	Riv. Betsiamites (Papinachois).....	10,471,320
215	Riv. Métais.....	1,890,619	337	Riv. Outardes.....	3,016,333
216	Riv. Matane (Tartigou et Blanche).....	931,363	338	Riv. Manicouagan.....	10,501,494
217	Riv. Cap-Chat.....	2,150,851	339	Riv. Godbout (Franquelin et Trinité)....	10,734,102
218	Riv. Ste-Anne-des-Monts.....	4,611,095	340	Riv. Pentecôte.....	637,416
219	Riv. Mont-Louis.....	563,287	341	Riv. Aux-Rochers.....	5,128,028
220	Riv. Madeline (Grande-Vallée).....	2,943,078	342	Riv. Marguerite de Clarke-City.....	4,360,188
221	Riv. Dartmouth.....	3,028,882	343	Riv. Moisie.....	36,125
222	Riv. York.....	2,573,345	344	Riv. Sheldrake (Tortue).	107,007
223	Riv. St-Jean (Douglas-town).....	253,130	346	Riv. Magpie.....	94,030
301	Riv. Ottawa.....	15,063,619	347	Riv. St-Jean de Mingan.	52,042
302	Riv. Kipawa.....	5,645,318	348	Riv. Mingan.....	961
303	Riv. Dumoine (Maganasapi et à l'Ours)..	4,032,904	349	Riv. Romaine.....	59,822
304	Riv. Noire (Swéga)....	3,301,250	350	Riv. Piashti (Corneille et à l'Ours).....	28,760
305	Riv. Coulonge (Quyon).	7,784,635	353	Riv. Aguanish.....	66,292
306	Riv. Gatineau.....	45,142,078	354	Riv. Natashquan.....	61,621
307	Riv. Lièvre.....	16,941,818	401	Lac Abitibi.....	933,249
308	Riv. Petite-Nation (Blanche).....	1,076,765	402	Riv. Harricana (Missisicabi).....	13,736,651
309	Riv. Rouge.....	5,975,216	403	Riv. Nottaway.....	28,056,852
310	Riv. Du-Nord.....	74,387	404	Riv. Broadback.....	818
311	Riv. L'Assomption.....	3,540,763	405	Riv. Rupert.....	4,830
312	Riv. Maskinongé.....	1,107,939			
313	Riv. Du-Loup (Yamachiche).....	3,169,330			
Total.....					496,965,828

Appendice No 5—VOLUME EN PIEDS CUBES DES BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS DE LA COURONNE DURANT L'EXERCICE 1958-1959,
PAR DISTRICT ADMINISTRATIF DU SERVICE FORESTIER

District	Concessions spéciales	Concessions régulières			Terrains vacants		Réserves spéciales		Réserves cantonales	Terrains Vacants Rés. spéciales cantonales	Total
		Coupes par le concessionnaire	Bois vendu sur pied	Coupes par exception	Coupes pour fins commerciales	Coupes pour usage domestique	Coupes pour fins commerciales	Coupes pour usage domestique	Coupes pour usage domestique	Coupes par exception	
Abitibi.....	—	16,683,727	1,967,422	2,762	17,234,280	364,984	320,339	—	389,686	1,265,598	38,228,798
Témiscamingue.....	838	10,051,998	2,169,791	85	7,700,278	636,131	—	—	489,065	37,419	21,085,605
Gatineau.....	205,958	30,435,956	10,315,877	23,655	641,911	5,508	—	—	20,769	5,994	41,655,628
Nord de Montréal.....	—	27,780,915	10,419,987	28,073	517,284	13,309	—	—	53,023	5,507	38,818,098
St-Maurice.....	—	82,391,941	2,309,616	7,414	638,512	37,623	—	—	47,990	4,187	85,437,283
Chicoutimi.....	—	28,442,451	3,590,700	6,232	791,958	78,528	—	—	428,568	50,640	33,389,077
Roberval.....	—	40,333,914	6,503,995	6,612	9,388,582	124,997	—	—	828,195	160,091	57,346,386
Québec.....	655,620	39,303,794	2,523,403	7,994	196,630	72,651	—	—	103,579	14,255	42,877,926
Rive-Sud.....	—	3,642,119	2,616,349	—	221,936	—	—	—	590,362	40,965	7,111,731
Gaspésie.....	4,335	39,629,673	8,527,542	59,968	8,586,711	98,168	4,047,056	112,879	489,917	155,023	61,711,272
Côte-Nord.....	1,797,495	59,163,606	3,651,207	437	3,844,982	443,502	—	—	369,158	33,637	69,304,024
Total.....	2,664,246	377,860,094	54,595,889	143,232	49,763,064	1,875,401	4,367,395	112,879	3,810,312	1,773,316	496,965,828
Pourcentage..	0.5	76.0	11.0	—	10.0	0.4	0.9	—	0.8	0.4	100.0

Appendice No 6

ÉCHELLE DES DROITS DE COUPES EN VIGUEUR DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1958-1959 (Arrêté-en-Conseil No 433, de 1955)

1) BOIS COUPÉS DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES

a) Bois à pâte et à papier

1) Mesurés à la corde (128 pieds cubes apparents)

Epinette, sapin	\$2.50 la corde
Pin gris	\$2.00 la corde
Peuplier, tremble	\$1.00 la corde
Autres essences	\$2.00 la corde

2) Mesurés au pied cube solide

Epinette, sapin	\$2.94 le 100 p.c.
Pin gris	\$2.35 le 100 p.c.
Peuplier, tremble	\$1.19 le 100 p.c.
Autres essences	\$2.32 le 100 p.c.

Aux tarifs ci-dessus mentionnés, il sera ajouté 12% pour les bois écorcés à la sève et 20% pour les bois écorcés au couteau ou à la plane. Sont compris dans ces droits de coupe, les droits imposés en vertu de la loi 10, Georges VI, chapitre 21.

b) Bois de sciage

On entend ici les billes de 8 à 20 pieds de longueur destinées à être sciées, tranchées ou déroulées. Ces bois doivent être mesurés au 1,000 pieds mesure de planche "Roy". Les billes de sciage de moins de 8 pieds et de plus de 20 pieds doivent être mesurées au pied cube solide.

Pin blanc	\$5.50 le 1,000 p.m.p.
Pin rouge	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Pin gris	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Epinette	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Sapin	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Cèdre	\$3.25 le 1,000 p.m.p.
Pruche	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Mélèze	\$4.00 le 1,000 p.m.p.
Merisier	\$6.00 le 1,000 p.m.p.
Erable	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Chêne	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Caryer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Noyer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Frêne	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Hêtre	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Ostryer	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Cerisier	\$5.00 le 1,000 p.m.p.
Bouleau	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Tremble	\$3.00 le 1,000 p.m.p.
Autres essences	\$3.00 le 1,000 p.m.p.

c) Bois en grumes

Il s'agit ici des billes ne répondant pas aux dimensions ci-dessus mentionnées, c'est-à-dire ayant moins de 8 pieds ou plus de 20 pieds de longueur.

Pin blanc, pin rouge, orme, frêne, tilleul, merisier, érable	\$1.55 le 100 p.c.
Autres essences	\$1.34 le 100 p.c.

d) Bois équarris, flacheux ou méplats

Toutes les essences	\$0.15 le p.c.
---------------------------	----------------

- c) *Grands bois mesurés aux deux bouts*
 Toutes les essences \$3.50 le 100 p.c.
- f) *Bois de carbonisation et de distillation*
 Bouleau, tremble, peuplier \$1.30 le corde
 Autres essences \$2.00 la corde
- g) *Bois de chauffage*
 Toutes les essences \$1.00 la corde
 Bois récupéré dans les houppiers de bois de sciage \$0.50 la corde
- h) *Bois à fuseaux*
 Bouleau, tremble \$1.25 la corde ou
 \$1.50 le 100 p.c.
 Autres essences \$2.00 la corde ou
 \$2.35 le 100 p.c.
- i) *Traverses de chemin de fer*
 Toutes les essences \$0.22 l'unité
- j) *Bois de clôture*
 Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur \$0.05 l'unité
 Piquets de 8 à 16 pieds de longueur \$0.10 l'unité
 Piquets et perches de plus de 16 pieds de longueur \$2.50 le 100 p.c.
- k) *Bois à bardeaux*
 Toutes les essences \$2.00 la corde
- 2) **BOIS COUPÉS DANS LES RÉSERVES CANTONALES**
 Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.
- 3) **BOIS COUPÉS SUR LES TERRAINS NON CONCÉDÉS ET DANS LES RÉSERVES CANTONALES**
- a) *Bois coupés pour usage domestique*
 Mêmes tarifs que pour les bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.
- b) *Bois coupés pour fins commerciales*
 Le double des tarifs pour bois coupés dans les concessions forestières, les frais de mesurage étant à la charge du permissionnaire.

Lorsqu'il s'agit de bois de récupération ou de bois sensiblement détériorés et dont l'exploitation est de ce fait considérablement plus coûteuse, le Ministre des Terres et Forêts est autorisé, sur production d'un rapport d'un ingénieur forestier, à accorder toute réduction compatible à une utilisation rationnelle et économique.

Appendice No 7

PERSONNEL EMPLOYÉ ET SALAIRES PAYÉS PAR L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS DEPUIS 1947

Année	Nombre d'employés	Salaires payés
1947	60,115	\$124,281,194
1948	61,667	133,470,594
1949	46,166	112,491,821
1950	47,231	116,760,380
1951	71,037	172,141,132
1952	72,037	178,647,861
1953	59,368	164,257,056
1954	60,039	170,486,331
1955	64,496	185,086,046
1956	72,228	211,783,971
1957	65,239	202,778,199
1958	54,105	179,771,032

Appendice No 8
DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS
DANS LE QUÉBEC ET AU CANADA DEPUIS 1930

Année	Nombre d'usines		Nombre de cordes de bois utilisées		Nombre de tonnes de pâtes produites	
	Québec	Canada	Québec	Canada	Québec	Canada
1930	48	109	2,441,735	4,835,981	1,833,000	3,619,345
1931	45	103	1,973,089	4,148,279	1,513,658	3,167,960
1932	42	98	1,745,007	3,647,754	1,240,442	2,663,248
1933	42	95	1,840,379	4,404,876	1,360,704	2,979,562
1934	41	95	2,382,437	4,766,604	1,813,096	3,636,335
1935	41	95	2,458,666	5,005,083	1,916,382	3,868,341
1936	41	93	2,822,175	5,775,894	2,236,376	4,485,445
1937	42	98	3,200,536	6,613,639	2,551,546	5,141,504
1938	44	99	2,390,355	4,719,753	1,858,971	3,667,789
1939	44	100	2,723,699	5,386,240	2,119,183	4,166,301
1940	46	103	3,744,053	6,996,119	2,790,680	5,290,762
1941	47	106	4,214,740	7,688,388	2,963,967	5,720,847
1942	46	105	4,190,154	7,667,438	2,915,573	5,606,461
1943	46	106	3,803,591	7,263,155	2,638,144	5,272,830
1944	46	106	3,930,159	7,177,639	2,788,705	5,271,137
1945	46	106	3,969,445	7,478,508	2,901,902	5,600,814
1946	46	113	4,509,277	8,779,927	3,412,977	6,615,410
1947	48	115	4,945,142	9,668,091	3,715,842	7,253,671
1948	48	117	5,172,273	10,420,368	3,879,963	7,675,079
1949	48	123	4,830,057	10,243,467	3,686,910	7,852,998
1950	48	123	5,130,913	11,138,373	3,875,186	8,473,014
1951	53	126	5,722,993	12,182,737	4,205,446	9,314,849
1952	53	128	5,594,301	11,609,077	4,148,024	8,968,009
1953	53	127	5,596,996	11,681,613	4,132,371	9,077,063
1954	55	125	5,886,252	12,475,600	4,299,162	9,673,016
1955	55	125	6,044,067	14,432,034	4,485,385	10,150,547
1956	54	125	6,439,027	14,968,225	4,809,051	10,733,744
1957	54	126	6,436,821	13,187,474	4,619,385	10,425,295
1958	55	128	5,402,321		4,209,792	

Appendice No 9
STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS
DANS LE QUÉBEC DEPUIS 1930

Année	Capital Investi	Bois à pâte			Pâte produite	Papier produit
		Production totale	Utilisé dans le Québec	Exporté		
1930	363,928,249	3,386,137	2,441,735	484,640	1,833,000	1,536,240
1931	309,875,059	2,940,376	1,973,089	323,507	1,513,658	1,275,105
1932	289,932,719	2,540,243	1,745,007	165,772	1,240,442	1,057,433
1933	277,516,386	2,717,844	1,840,379	289,267	1,360,704	1,135,422
1934	275,423,024	3,410,324	2,382,437	373,514	1,813,096	1,569,578
1935	270,317,060	3,478,818	2,458,666	372,734	1,916,382	1,658,312
1936	263,914,480	4,005,523	2,822,175	397,018	2,236,376	1,960,905
1937	284,731,402	4,545,145	3,200,536	456,355	2,551,546	2,232,075
1938	310,894,280	5,496,526	2,390,355	312,461	1,858,971	1,635,317
1939	309,642,235	2,431,457	2,723,699	319,789	2,119,183	1,827,229
1940	338,424,650	4,374,798	3,744,053	319,406	2,790,680	2,285,796
1941	359,427,012	5,103,951	4,214,740	323,301	2,963,967	2,379,129
1942	348,981,976	5,389,930	4,190,154	313,130	2,915,573	2,174,642
1943	352,925,347	4,238,702	3,304,385	282,246	2,638,144	1,977,219
1944	—	4,931,404	3,920,405	315,238	2,788,705	2,165,636
1945	—	5,302,328	3,969,445	370,437	2,901,902	2,274,822
1946	—	6,114,139	4,898,359	359,699	3,412,977	2,853,589
1947	—	6,784,996	5,547,998	354,535	3,715,842	3,104,955
1948	—	7,331,900	5,962,627	388,001	3,879,963	3,200,571
1949	—	6,059,483	4,830,059	301,316	3,686,910	3,217,272
1950	—	4,850,374	5,130,913	383,578	3,875,186	3,301,300
1951	—	7,412,677	5,722,993	557,274	4,205,446	3,501,096
1952	566,235,565	8,166,516	5,594,301	599,318	4,148,024	3,519,877
1953	473,806,882	5,895,592	5,596,996	242,247	4,132,371	3,552,523
1954	583,345,057	6,076,858	5,886,252	255,210	4,299,162	3,652,363
1955	625,115,822	6,665,090	6,044,067	255,553	4,485,385	3,873,815
1956	656,346,802	7,941,991	6,439,027	252,019	4,809,051	4,054,413
1957	680,590,748	7,952,113	6,046,821	218,381	4,619,385	3,986,398
1958	683,188,321	5,709,512	5,402,321	150,874	4,209,792	3,693,541

Appendice No 10

PRODUCTION DES BOIS À PÂTES ET DES PÂTES A PAPIER
DANS LE QUÉBEC ET AU CANADA DEPUIS 1930

Année	Bois à pâte		Pâtes à papier	
	Québec	Canada	Québec	Canada
	Nombre de cordes		Nombre de tonnes	
1930	3,386,137	6,071,815	1,833,000	3,669,345
1931	2,940,376	5,199,914	1,513,658	3,167,970
1932	2,540,243	4,222,224	1,240,442	2,663,248
1933	2,717,844	4,746,383	1,360,704	2,979,562
1934	3,410,324	5,773,970	1,813,096	3,636,335
1935	3,478,818	6,095,016	1,916,382	3,868,341
1936	4,005,523	7,002,957	2,236,376	4,485,445
1937	4,545,145	8,298,165	2,551,546	5,141,504
1938	5,496,526	6,438,344	1,858,871	3,667,789
1939	2,431,457	6,899,986	2,119,183	4,166,301
1940	4,374,798	8,499,922	2,790,680	5,290,762
1941	5,103,951	9,349,914	2,963,967	5,720,847
1942	5,389,930	9,653,574	2,915,573	5,606,461
1943	4,238,702	8,801,368	2,638,144	5,272,830
1944	4,931,404	8,668,566	2,788,705	5,271,137
1945	5,302,325	9,145,673	2,901,902	5,600,814
1946	6,114,139	10,523,256	3,412,997	6,615,410
1947	6,784,996	11,484,522	3,715,842	7,253,671
1948	7,331,900	12,497,926	3,879,963	7,675,079
1949	6,059,483	11,850,254	3,686,910	7,852,998
1950	4,850,574	12,873,473	3,875,186	8,473,014
1951	7,412,677	15,053,919	4,205,446	9,314,849
1952	8,166,516	14,102,670	4,148,024	8,968,009
1953	5,895,592	13,380,816	4,132,371	9,077,063
1954	6,076,858	14,254,332	4,299,162	9,673,016
1955	6,665,090	15,377,280	4,485,385	10,150,547
1956	7,941,991	15,797,181	4,809,051	10,733,744
1957	7,952,113	15,092,813	4,619,385	10,425,295
1958	5,709,572		4,209,792	

Appendice No 11
 DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE
 DANS LE QUÉBEC DEPUIS 1930

Année	Capital investi	Salaires et gages	Production en 1,000 p.m.p.	Valeur de la production
1930	\$15,534,068	\$ 3,463,460	693,591	\$14,349,164
1931	19,138,698	3,253,676	399,581	15,333,194
1932	18,754,578	2,411,358	358,663	9,946,690
1933	12,747,876	1,425,294	275,210	6,571,372
1934	9,326,108	1,583,087	286,220	7,143,396
1935	10,114,001	2,097,161	453,956	9,869,342
1936	12,289,603	2,569,181	467,670	11,871,163
1937	11,809,302	4,045,548	700,350	18,800,636
1938	11,673,370	3,793,519	710,826	17,192,384
1939	10,887,249	3,468,303	663,293	15,647,276
1940	10,872,725	5,247,711	784,037	18,229,734
1941	10,221,659	5,192,619	927,287	24,310,704
1942	12,238,988	6,971,237	1,018,415	34,337,741
1943	13,252,289	6,869,951	1,035,309	37,961,227
1944	—	8,021,746	1,069,238	44,487,765
1945	—	8,967,163	1,107,552	49,368,928
1946	—	10,888,712	1,224,579	56,214,616
1947	—	13,243,804	1,308,836	67,496,859
1948	—	12,163,450	1,195,989	63,256,566
1949	—	12,768,144	1,270,060	66,450,979
1950	—	13,518,015	1,154,971	65,866,314
1951	—	14,575,802	1,239,090	82,739,803
1952	—	14,063,289	1,173,110	78,490,733
1953	—	14,440,714	1,234,152	82,268,914
1954	—	13,336,667	1,127,695	74,998,484
1955	—	12,971,525	1,050,038	70,857,645
1956	—	15,400,054	1,135,446	78,766,226
1957	—	14,119,960	1,091,621	74,959,904
1958	—	14,476,072	955,148	66,001,834

Appendice No 12
 PRODUCTION DE LATTES ET BARDEAUX DANS LE QUÉBEC
 DEPUIS 1930

Année	Lattes		Bardeaux	
	Nombre de milles	Valeur	Nombre de carrés	Valeur
1930	126,129	\$334,690	239,368	\$ 692,214
1931	65,612	157,549	114,303	431,920
1932	61,892	122,607	167,289	357,090
1933	41,745	76,776	228,595	436,580
1934	19,824	36,080	180,506	426,733
1935	44,682	84,768	322,172	627,271
1936	45,337	131,748	430,912	727,826
1937	90,206	266,107	415,711	893,778
1938	55,999	118,920	354,800	821,124
1939	27,572	62,427	401,607	716,040
1940	43,305	99,198	397,795	924,559
1941	34,949	90,163	334,996	885,088
1942	44,377	156,341	365,476	1,112,190
1943	23,111	95,230	332,334	1,240,718
1944	24,960	133,527	303,427	1,244,814
1945	30,556	163,528	274,681	1,652,225
1946	36,900	266,697	238,967	1,180,594
1947	44,486	318,042	260,842	1,348,858
1948	55,210	439,290	262,484	1,274,987
1949	41,198	328,944	116,830	754,899
1950	39,096	330,909	92,172	479,793
1951	38,864	342,734	102,861	580,367
1952	39,861	397,832	82,415	452,314
1953	61,881	630,426	77,809	437,725
1954	57,577	543,086	68,083	383,930
1955	60,163	560,599	74,232	405,997
1956	37,760	326,975	67,252	379,405
1957	46,321	423,309	43,494	241,527
1958	38,712	348,966	42,478	231,401

Appendice No 13
TENURE DES TERRES DE LA PROVINCE (*)

Description	Milles carrés	
Terres aliénées, patentées ou octroyées		36,000
Grandes propriétés	9,000	
Moyennes et petites propriétés	27,000	
Terres en voie d'aliénation par billet de location, vente conditionnelle, etc.		7,500
Terres fédérales		100
Camps militaires, aéroports, etc.	30	
Parcs récréatifs et historiques	70	
Réserves indiennes		240
Concessions forestières affermées		81,214
Concessions ordinaires	80,485	
Concessions spéciales	729	
Surface en terre des concessions forestières		72,000
Parcs et réserves de chasse et de pêche		36,264
Parc des Laurentides	3,613	
Parc de la Montagne Tremblante	1,223	
Parc de la Gaspésie	514	
Parc du Mont Orford	16	
Parc de La Vérendrye	4,953	
Réserve de Mingan	16,000	
Réserve de Mistassini	5,200	
Réserve de Chibougamau	3,400	
Réserve de Kipawa	1,000	
Réserve des Chic-Chocs	325	
Réserve de Port-Daniel	20	
Surface en terre des sections non affermées ou en forêt domaniale des parcs et réserves		20,000
Réserves forestières cantonales		3,118
Surface en terre des réserves forestières cantonales		2,950
Réserves forestières spéciales (Colonies forestières) ...		986
Réserves dans les concessions forestières	234	
Réserves en dehors des concessions forestières ...	752	
Surface en terre des sections non affermées des réserves forestières spéciales		700
Forêts domaniales		2,374
Surface en terre des forêts domaniales		1,800
Terres vacantes de la Couronne, y compris les surfaces en eaux douces		455,418
Total		596,708

(*) D'après une compilation en date du 31 mars 1955.